

55829

Distr.
LIMITEE

ECA/MULPOC/LUSAKA/PTA/X/3
18 septembre 1981

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Centre multinational de programmation et
d'exécution des projets (MULPOC) pour
des Etats d'Afrique de l'Est et
d'Afrique australe

Troisième Conférence extraordinaire des
ministres du commerce, des finances et
de la planification de l'Afrique de
l'Est et de l'Afrique australe

12-16 octobre 1981, Addis-Abéba, Ethiopie

RAPPORT DE L'EQUIPE D'ETUDES CONJOINTE SUR LA CREATION D'UNE BANQUE SOUS-
REGIONALE DE L'AFRIQUE DE L'EST ET DE L'AFRIQUE AUSTRALE POUR LE
COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT

TABLE DE MATIERES

| | <u>Paragraphes</u> | <u>Pages</u> |
|--|--------------------|--------------|
| I. INTRODUCTION | 1 - 3 | 1 - 3 |
| II. SITUATION ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'EST ET DE L'AFRIQUE AUSTRALE | 4 - 38 | 4 - 13 |
| A. Caractéristiques économiques générales | 4 - 10 | 4 - 5 |
| B. Nature et potentialités des secteurs de production | 11 - 27 | 5 - 9 |
| C. Epargne intérieure brute et formation brute de capital | 28 - 32 | 9 - 10 |
| D. Sources de financement et d'endettement extérieurs | 33 - 38 | 10 - 13 |
| III. NECESSITE DE CREER UNE BANQUE SOUS-REGIONALE POUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT | 39 - 62 | 14 - 19 |
| Introduction | 39 - 42 | 19 - 15 |
| A. Manque d'institutions | 43 - 54 | 15 - 17 |
| B. Déficit en ressources | 55 - 59 | 17 - 19 |
| C. Coopération avec la Banque africaine de développement | 60 - 62 | 19 |
| IV. OBJECTIFS ET FONCTIONS DE LA BANQUE POUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT PROPOSEE | 63 - 65 | 20 - 22 |
| A. Objectifs | 64 | 20 |
| B. Fonctions | 65 | 20 - 22 |
| V. LES RESSOURCES DE LA FUTURE BANQUE SOUS-REGIONALE | 66 - 111 | 23 - 36 |
| A. Montant total du capital-actions de la Banque | 66 - 93 | 23 - 31 |
| B. Fonds de financement du commerce | 94 - 103 | 31 - 35 |
| C. Fonds spéciaux | 104 - 109 | 35 - 36 |
| D. Fonds de bonification d'intérêt | 110 - 111 | 36 |
| VI. VIABILITE SUR LE PLAN FINANCIER | 112 - 182 | 37 - 59 |
| A. Le cas d'une nouvelle Banque | 112 - 133 | 37 - 43 |
| B. Transformation de la Banque de développement de l'Afrique de l'Est (BDAE) en Banque sous-régionale pour le commerce et le développement | 134 - 159 | 44 - 52 |
| C. Fonds affecté au commerce | 160 - 161 | 52 - 55 |
| D. Avantages et inconvénients de la Banque proposée et de la BDAE | 162 - 175 | 56 - 58 |
| E. Besoins en main-d'oeuvre en vue de la transformation de la BDAE | 176 - 179 | 58 - 59 |
| F. Besoins en main-d'oeuvre - constitution d'une nouvelle Banque | 180 - 182 | 59 |

| | <u>Paragraphes</u> | <u>Pages</u> |
|--|--------------------|--------------|
| VII. EMPRUNTS ET PRETS DE LA BANQUE PROPOSEE : POLITIQUES ET PROCEDURES | 183 - 200 | 60 - 64 |
| A. Emprunts | 183 - 193 | 60 - 62 |
| B. Crédit | 194 - 200 | 62 - 64 |
| VIII. ORGANISATION ET ADMINISTRATION DE LA BANQUE | 201 - 218 | 65 - 68 |
| Organes directeurs de la Banque | 201 | 65. |
| i) Conseil des gouverneurs | 202 - 204 | 65 - 66 |
| ii) Conseil administratif | 205 - 208 | 66 - 67 |
| iii) Le Président de la Banque | 209 - 214 | 67 - 68 |
| iv) Dispositifs en vue du maintien du caractère africain de la Banque | 215 - 218 | 68 |
| IX. INVESTISSEMENTS REALISES PAR LA BANQUE DE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE DE L'EST AU COURS DES SIX DERNIERES ANNEES (1975-1980) ET PROJETS EN ATTENTE | 219 - 228 | 69 - 73 |
| A. Investissements réalisés par la Banque de développement de l'Afrique de l'Est | 219 - 225 | 69 - 71 |
| B. Projets en attente au 31 juillet 1981 | 226 | 71 |
| C. Perspectives | 227 - 228 | 73 |
| X. VERIFICATION INTERNE DES COMPTES ET EVALUATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF DE LA BANQUE DE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE DE L'EST - CRITERES ET MECANISMES APPLICABLES POUR LA LIQUIDATION | 229 - 248 | 74 - 79 |
| a) Bilan au 31 mars 1981 | 229 - 232 | 74 |
| b) Evaluation de l'actif et du passif | 233 - 236 | 74 - 75 |
| c) Incidence de la décision prise par le Gouvernement ougandais de faire flotter le shilling à partir du 1er juin 1981 sur le passif de la Banque de développement de l'Afrique de l'Est au 31 mars 1981 | 237 - 242 | 76 - 77 |
| d) Complément d'informations dans le domaine financier | 243 | 77 |
| e) Critères et mécanismes applicables pour la liquidation de l'actif et du passif de la Banque de développement de l'Afrique de l'Est | 244 - 248 | 78 - 80 |
| XI. CONCLUSIONS | 249 - 263 | 80 - 82 |

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE I

| | |
|-----------|--|
| Tableau 1 | Balances des paiements sur le compte courant |
| Tableau 2 | Réserves de devises de certains pays de la sous-région |
| Tableau 3 | Principaux indicateurs et paramètres économiques |
| Tableau 4 | Epargne intérieure brute |
| Tableau 5 | Formation brute de capital fixe |
| Tableau 6 | Créances extérieures |

ANNEXE II

| | |
|-----------|--|
| Tableau 1 | Estimations du déficit de ressources |
| Tableau 2 | Prêt total et par habitant consenti |
| Tableau 3 | Prêt correspondant de la Banque sous-régionale |

ANNEXE III

| | |
|------------|---|
| Tableau 1 | Affectations d'investissements |
| Tableau 2 | Affectations sur la base de la formule modifiée de la BAD |
| Tableau 3 | Evaluation modifiée de la BAD |
| Tableau 4 | Indicateurs de base |
| Tableau 5 | Affectations des investissements sur la base des souscriptions minimales |
| Tableau 6 | Echelonnement proposé des paiements en monnaie convertibles |
| Tableau 7 | Exportations projetées de biens et services |
| Tableau 8 | PIB aux prix du marché |
| Tableau 9 | Paiements présumés des exportations projetées de biens et de services en souscriptions faites en monnaie convertibles |
| Tableau 10 | Paiements présumés des PIB projetées en souscriptions faites en monnaies convertibles |
| Tableau 11 | Paiements estimatifs des services de la dette |
| Tableau 12 | Rapports des paiements estimatifs des services de la dette aux exportations projetées de biens et services |

ANNEXE IV

| | |
|-----------|---|
| Tableau 1 | Prévisions des bénéfices et des pertes - nouvelle Banque |
| Tableau 2 | Bilan prévu - nouvelle Banque |
| Tableau 3 | Sources et imputations de fonds prévues - nouvelle Banque |
| Tableau 4 | Prévisions des bénéfices et des pertes - BEAD |
| Tableau 5 | Prévision de bilan - BEAD |
| Tableau 6 | Sources et imputations de fonds prévues - BEAD |
| Tableau 7 | Planification de la main-d'oeuvre - BEAD |
| Tableau 8 | Planification de la main-d'oeuvre - nouvelle Banque |

ANNEXE V : ORGANIGRAMME DE LA BANQUE PROPOSEE

ANNEXE VI : PROJETS EN ATTENTE - BEAD

ANNEXE VII

| | |
|-----------|---|
| Tableau 1 | Banque de développement de l'Afrique de l'Est Bilan au 31 mars 1981 |
| Tableau 2 | Banque de développement de l'Afrique de l'Est Bilan comparé 1976-1981 |
| Tableau 3 | Banque de développement de l'Afrique de l'Est Compte des pertes et profits comparés 1976-1981 |
| Tableau 4 | Banque de développement de l'Afrique de l'Est Récapitulation des activités financières - 1972-1981 |

CHAPITRE PREMIER

INTRODUCTION

1. Au cours de sa cinquième réunion tenue en octobre 1979 à Addis-Abéba, le Groupe intergouvernemental des négociations menées en vue de la création de la Zone d'échanges préférentiels (ZEP) des Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe a décidé, entre autres, d'envisager la création d'une institution financière ou d'une banque d'investissement qui aiderait la sous-région à mobiliser les ressources afin de promouvoir les projets multinationaux. En outre, le Comité d'experts du Centre multinational de programmation et d'exécution de projets (MULPOC) de Lusaka a appuyé cette idée de créer une institution financière pour la sous-région. En conséquence, le Conseil des ministres du MULPOC de Lusaka a souscrit à la recommandation des experts dans ce sens lors de sa réunion tenue à Gaborone (Botswana) en janvier 1980. Les ministres ont par ailleurs décidé que la CEA en étroite collaboration avec la Banque africaine de développement (BAD) et le Centre africain d'études monétaires entreprendrait une étude détaillée sur la possibilité d'élargir la Banque du développement de l'Afrique de l'Est. L'étude a par conséquent été faite par les trois organisations ci-dessus indiquées et présentée à la réunion commune de la quatrième réunion du Conseil des ministres du commerce, des finances et de la planification, qui s'est tenue à Maseru (Royaume du Lesotho) du 18 au 21 janvier 1981. Il en a résulté un consensus en vue d'élargir le champ d'action de la banque envisagée de manière à y inclure le financement des échanges et les ministres ont chargé la CEA de mener une étude supplémentaire sur le financement du commerce dans la sous-région, qui constituerait un supplément à l'étude principale. Les ministres ont également décidé que l'étude principale et le supplément y relatif seraient soumis à une réunion des experts des banques centrales et des ministères des finances, de la sous-région afin qu'ils les examinent à fond. L'étude et le supplément ont été soumis à la réunion des experts des banques centrales et des ministères des finances qui s'est tenue à Addis-Abéba du 12 au 16 mai 1981. Les experts ont toutefois estimé que le mandat de l'étude était insuffisant et que l'étude ne traitait pas entièrement certains aspects de la question. C'est pour cette raison que les experts ont élaboré un nouveau mandat dans le cadre duquel pourrait être effectuée une nouvelle étude technique sur la création de la banque envisagée. Ensuite, le Comité d'experts du MULPOC de Lusaka a adopté le nouveau mandat après l'avoir amendé et a soumis ses recommandations à son sujet à la reprise de la session de la Conférence élargie des ministres du commerce, des finances et de la planification des Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, tenue à Addis-Abéba du 18 au 21 mai 1981. Le Conseil des ministres a approuvé le nouveau mandat et a demandé qu'une nouvelle étude soit faite et soumise pour examen à sa réunion prévue en octobre 1981.

2. Le nouveau mandat est le suivant :

- 1) Etudier la situation économique de la sous-région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe en vue de créer une institution financière sous-régionale dans le cadre de la ZEP;
- 2) Déterminer la viabilité financière de la banque proposée au cas où elle serait créée de toute pièces et au cas où elle serait créée à partir des

- structures de la BDAE, en vue de définir les avantages et inconvénients d'une nouvelle banque sous-régionale de développement par rapport à ceux que comporterait la transformation de la BDAE en une banque sous-régionale, y compris des projections concernant les comptes de profits et pertes, les bilans, la provenance et la répartition des fonds de même que les besoins en main-d'oeuvre sur une période de cinq années;
- 3) Analyser, lors de la détermination du capital social de la banque proposée, les mécanismes qui permettront aux Etats membres d'avoir un contrôle effectif sur cette banque;
 - 4) Définir les modalités financières selon lesquelles la banque proposée accédera aux crédits et pourra accorder des prêts. A cet égard, il faudra envisager, la création d'un fonds de bonification d'intérêts et d'un mécanisme de prêts à des conditions de faveur et déterminer leurs incidences financières pour les Etats membres;
 - 5) Effectuer une évaluation objective de l'actif et du passif de la BDAE avec l'aide d'un groupe d'experts composé d'un comptable, d'un économiste et d'un juriste;
 - 6) Evaluer les investissements effectués par la BDAE au cours des six dernières années, y compris les projets dans la filière;
 - 7) Faire des recommandations relatives à l'actif et au passif de la BDAE au cas où cette dernière serait transformée en une banque sous-régionale de développement, telle que celle qui a été proposée, et sur les mécanismes permettant de réaliser son actif et de liquider son passif;
 - 8) Analyser les mécanismes qui permettraient de maintenir le caractère africain de la banque proposée;
 - 9) Compte tenu du volume assez faible des échanges commerciaux entre les pays de la sous-région, indiquer quels domaines commerciaux pourraient être financés par la banque proposée, tout en gardant à l'esprit la nécessité de créer un fonds spécial à cette fin qui serait doté d'un compte séparé; et
 - 10) Il conviendrait que les experts consultent les responsables de la BDAE et les représentants des Etats qui doivent actuellement de l'argent à la Banque, lorsqu'ils entreprendront l'étude en question sur la Banque de développement de l'Afrique de l'Est.

3. Conformément à la recommandation des ministres, la CEA, en collaboration avec la BAD et le Centre africain des Etudes monétaires vient d'achever la nouvelle étude technique.

CHAPITRE II

SITUATION ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'EST ET DE L'AFRIQUE AUSTRALE

A. Caractéristiques économiques générales

4. Les 18 pays indépendants de la sous-région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe occupent une superficie d'environ 8 265 000 kilomètre carrés et compte une population totale d'environ 126 millions d'habitants; la densité moyenne y est d'environ 15,2 h/km² allant (sauf dans le cas des Comores, de Maurice et des Seychelles) d'environ 1 habitant au km² au Botswana à approximativement 52 habitants au km² en Ouganda. La population augmente au taux plutôt élevé de 2,7 p. 100 par an environ. Plus de 80 p. 100 de la population de la sous-région vit dans des conditions médiocres en zone rurale. Le principal gagne-pain est constitué par l'agriculture de subsistance, l'élevage et la pêche. Le niveau du chômage et du sous-emploi est élevé. Le PIB et le PNB par habitant et la formation intérieure de capital sont faibles.

5. Les économies de ces pays se caractérisent par une forte dépendance à l'égard d'un nombre limité de produits agricoles et minéraux traités ou semi-traités qui sont exportés vers les pays développés. Le secteur manufacturier faible et réduit se consacre essentiellement à la substitution aux importations concernant les biens de consommation et est grande partie contrôlé est géré par les compagnies étrangères. Dans le secteur manufacturier, ces pays sont généralement en concurrence en ce sens que des unités industrielles produisant les mêmes produits sont mises en place dans des pays voisins sans tenir compte du caractère exigu des marchés intérieurs, ni des aspects complémentaires éventuels ou des possibilités d'échanges entre les pays. Il s'ensuit un gaspillage et des doubles emplois au niveau des efforts ainsi qu'une capacité excédentaire coûteuse.

6. Sur les 25 pays à faible revenu de l'Afrique, dix 1/ se trouvent dans la sous-région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe et des 31 pays les moins avancés du monde neuf 2/ sont de la sous-région. En outre, la sous-région compte une concentration relativement forte de pays géographiquement défavorisés; c'est ainsi que sept 3/ de ses pays sont sans littoral et quatre 4/ sont insulaires.

1/ Angola, Ethiopie, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mozambique, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Somalie.

2/ Botswana, Comores, Ethiopie, Lesotho, Malawi, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Seychelles et Somalie.

3/ Botswana, Lesotho, Malawi, Ouganda, Swaziland, Zambie et Zimbabwe.

4/ Comores, Madagascar, Maurice et Seychelles.

7. Néanmoins, la sous-région a les moyens d'atteindre un taux de croissance et un rythme de développement plus forts. Elle est comparativement bien dotée en ressources naturelles, minéraux, forêts, terres fertiles et ressources halieutiques toujours en grande partie inexploitées. L'exploitation de ces ressources nécessite toutefois la coopération économique entre les pays de la sous-région. La prédominance de secteur de subsistance, l'existence de marchés intérieurs exigus et fragmentés, la sous-utilisation des ressources, une extraversion excessive des économies et les difficultés de la balance des paiements qui en découlent et le lourd endettement auprès des pays industrialisés contribuent à rendre indispensable la coopération économique entre ces pays en vue d'une transformation rapide et autonome de la sous-région. Un obstacle de taille à la coopération entre ces pays est l'inexistence d'un réseau de transport et de communication intégré. Les réseaux de transport et de communication de la sous-région se caractérisent par des routes d'accès et des routes principales de piètre qualité, des chemins de fer non appropriés, pour le transport de marchandises de l'intérieur vers les ports et des ports vers l'intérieur, par de graves pénuries de routes reliant les exploitations aux marchés par le manque de véhicules de transport et la sous-utilisation des grandes artères et des liaisons ferroviaires.

8. La nécessité de coopérer et de réduire la dépendance à l'égard des pays développés a été rendue plus impérieuse par la situation économique mondiale défavorable qui a largement contribué à créer de graves déficits de la balance des paiements, en particulier dans les pays en développement non producteurs de pétrole. Le déficit total de la balance des paiements courants de ces pays en 1973 était de 11 milliards de dollars mais à la suite de la hausse vertigineuse des prix du pétrole en 1973/1974, ce déficit a atteint 30 milliards de dollars en 1974 et 38 milliards en 1978. Le chiffre a grimpé à 50 milliards en 1979 et est estimé à 80 milliards en 1981. Il est prévu que ce déficit passerait à environ 100 milliards de dollars en 1982.

9. Les déficits croissants de la balance des paiements courants sont dus en grande partie à la hausse de la valeur unitaire des importations causée par le surenchérissement des prix du pétrole et des biens manufacturés. En outre, la valeur unitaire des exportations de produits de base a baissé et continue de baisser par suite de l'effet combiné de la récession et de la faible demande dans les pays industrialisés de la sous-région. La réduction des recettes d'exportation des produits de base a entraîné une grave pénurie de devises dans les pays de la sous-région. Le tableau 1 de l'annexe I du présent rapport représente la balance des paiements courants de certains pays de la sous-région de 1972 à 1979. Comme il ressort du tableau, le déficit de la balance des paiements courants de tous les pays s'est aggravé après le renchérissement des prix du pétrole de 1973/1974 et la grave crise économique mondiale de 1975. Le Botswana, qui a disposé de données sur la balance des paiements à partir de 1975, a accusé cette année-là un déficit du compte courant de 34,1 millions de dollars, mais a connu des excédents en 1976 et 1977. Le Swaziland aussi a enregistré des excédents de sa balance des paiements de 1974 à 1977. Tous les pays ont accusé des déficits énormes en 1978 et 1979 à l'exception du Botswana qui a enregistré un léger excédent de 1,6 million de dollars en 1979. Les déficits de la balance des paiements courants ont été en partie compensés par des entrées de ressources extérieures telles que les dons et les prêts à des conditions de faveur et d'autres formes d'endettement extérieur.

Certains pays ont financé le gros de leur déficit en accumulant des arriérés de paiement et d'autres ont dégonflé leurs réserves. Le tableau 2 de l'Annexe I présente la situation des réserves extérieures de certains pays de 1973 à 1980. A l'exception du Botswana et du Swaziland, le niveau des devises a baissé en moyenne dans ces pays au cours de la période. La baisse a été importante en 1978 pour tous les pays et la tendance à la baisse s'est poursuivie en 1980.

10. Outre les répercussions négatives de la baisse des recettes de devises, il existe un grave manque d'institutions pour la mobilisation de ressources financières à investir dans les pays. Il est vrai qu'il existe au sein du secteur monétaire un certain nombre d'institutions dans presque tous les pays, toutefois leur efficacité est entravée non seulement par la pénurie de devises, mais aussi par le manque de coopération entre elles au niveau tant national que sous-régional. L'absence de chefs d'entreprise et de main-d'oeuvre locale qualifiée ainsi que la médiocre préparation des projets gênent également les institutions. Par ailleurs, en raison de la piètre performance des économies, les institutions ont des difficultés à trouver les capitaux à investir auprès des institutions financières. Les capitaux, lorsqu'ils sont disponibles, sont assortis de conditions de prêt extrêmement dures en général. La structure actuelle des institutions ne leur permet pas de contribuer à la coopération économique. Leur restructuration s'impose afin d'en faire des instruments efficaces de mobilisation de ressources intérieures et extérieures pour promouvoir la croissance et le développement grâce à l'autosuffisance collective.

B. Nature et potentialités des secteurs de production

i) Agriculture

11. L'agriculture est l'ossature des économies de la sous-région. Sa part dans le PIB en 1979 a atteint une moyenne d'environ 32,2 p. 100 et cette part oscille entre 13,9 p. 100 au Zimbabwe et 58,2 p. 100 au Rwanda. Le secteur agricole comprend ainsi deux sous-secteurs : le sous-secteur de subsistance et le sous-secteur commercialisé. Comme il a été noté plus haut, le sous-secteur de subsistance dont dépend la majorité de la population africaine, produit les produits alimentaires de base tels que le maïs, le manioc, le mil, le sorgho, les produits à base de viande et de poisson. La productivité de ce sous-secteur est très faible à cause essentiellement des techniques de production traditionnelles des sécheresses généralisées, du manque d'engrais, des insectes ou plantes nuisibles et du faible niveau d'investissement. Les taux de croissance enregistrés dans ce sous-secteur n'atteignent pas les taux de l'accroissement démographique; ainsi une bonne part des recettes de devises est dépensée dans les importations de produits alimentaires.

12. Le secteur commercialisé est principalement destiné aux cultures d'exportation. La plupart des gouvernements de la sous-région ont consacré à ce sous-secteur davantage d'efforts dans les investissements, les facteurs de production et la recherche; et c'était également le cas pendant la période coloniale. Ce secteur produit des cultures de rente telles que le café, le coton, le tabac, le sisal, l'arachide, le sucre, la banane, le bois et la pâte de bois, etc. Cette concentration des efforts sur les cultures de rente signifie que de vastes superficies de terre, fertile de même que les techniques modernes ont été consacrées à ce sous-secteur. Le mode de production s'en est trouvé faussé. Une

grande proportion des ressources sont consacrées à la production de biens et services destinés à des marchés extérieurs. Ainsi, les pays produisent des produits dont ils n'ont pas besoin et importent les produits dont ils ont besoin aux fins de consommation intérieure.

13. La déformation du mode de production agricole apparaît dans la comparaison des taux d'autosuffisance alimentaire dans les deux sous-secteurs. Tandis que le taux d'autosuffisance alimentaire en ce qui concerne les céréales a été ramené de 0.96 en 1975 à 0.82 en 1979, le taux pour le café est passé de 4,1 en 1975 à 4,2 en 1979. Pour le thé le taux était de 7,4 en 1975 et de 7,7 en 1979. Le taux concernant le maïs a diminué : 1,01 en 1975 et 0,88 en 1979. Ainsi la production des deux principales cultures de base baisse alors que celle des deux cultures commerciales mentionnées augmente. Cet exemple semble caractériser les tendances de la production de cultures vivrières et de cultures d'exportation dans la sous-région.

14. Le tableau suivant sur la production et la commercialisation de coton donne un bon exemple de l'extraversion du secteur commercial agricole.

Tableau 1 - Coton en Afrique de l'Est et en Afrique australe (en milliers de tonnes métriques)

| | 1969/71 | 1974/76 | 1980 | 1985 | 1990 |
|--|---------|---------|---------|---------|---------|
| Coton utilisé dans les usines locales | 156,6 | 217,7 | 318,0 | 387,0 | 460,2 |
| Demande de coton | 157,8 | 225,2 | 262,7 | 331,7 | 404,9 |
| Importations de coton | 6,8 | 7,4 | 5,1 | 14,6 | 20,6 |
| Exportations de coton | 636,0 | 355,5 | 396,8 | 441,4 | 605,6 |
| Balance du commerce du coton | 629,0 | 348,1 | 391,7 | 426,8 | 584,9 |
| Production du coton | 787,1 | 573,1 | 654,4 | 758,5 | 989,9 |
| TAS (production) (Demande intérieure) | 4 987,9 | 2 545,7 | 2 491,1 | 2 286,7 | 2 444,8 |

Source : Ordinateur de la Division mixte CEA/FAO de l'agriculture, 1980.

15. Il ressort du tableau que la sous-région exporte en moyenne plus de 60 p. 100 de sa production de coton vers les marchés extérieurs et en utilise moins de 36 p. 100 aux fins d'utilisation intérieure; cependant, la tendance qui émerge est qu'il est importé de plus en plus de matières premières synthétiques pour les industries textiles de la sous-région. Le volume des échanges de produits agricoles entre les pays de la sous-région est extrêmement faible, cette situation tient en partie au fait que les puissances coloniales exploitaient à peine les possibilités

de spécialisation des pays et d'échange entre eux, mais se préoccupaient en général de produire pour les centres métropolitains. C'est ainsi qu'il n'existe guère de commerce important entre la Zambie et l'Angola, bien que pendant des décennies le débouché de la Zambie vers la côte a été le chemin de fer traversant l'Angola.

16. Il convient également de noter que le sous-secteur commercialisé se concentre sur un ou deux produits qui jouent un rôle prépondérant dans les économies des pays de la sous-région. On peut saisir l'importance de la dépendance des différents pays à l'égard d'une ou de deux cultures de rente lorsqu'on constate que le sucre à lui seul représente plus de 84 p. 100 des exportations de Maurice, que le café représente 75 p. 100 du commerce d'exportation de l'Ouganda et que quatre produits, à savoir : le café, les cuirs et peaux, les céréales et les graines oléagineuses représentent environ 84 p. 100 des recettes d'exportation de l'Ethiopie.

17. La situation déprimante de la production alimentaire et la dépendance excessive à l'égard d'un petit nombre de cultures d'exportation pour en tirer des recettes d'exportation posent un problème aux pays de la sous-région. La sous-région peut être autosuffisante en matière de production céréalière en raison de l'extrême diversité des conditions météorologiques. Bien qu'il soit difficile de préciser ce que chaque pays peut produire, les données disponibles indiquent que la Zambie, le Zimbabwe, le Kenya, le Malawi et éventuellement l'Ethiopie, l'Angola et le Mozambique peuvent devenir de grands producteurs et exportateurs de maïs dans la sous-région. De même, le Malawi et le Swaziland semblent les mieux placés pour la production de riz et le Mozambique, l'Angola et le Kenya peuvent peut-être devenir de plus grands fournisseurs de riz de la sous-région. De meilleures possibilités existent en Ouganda et à Madagascar pour la production de racines, de tubercules et de plantains. La sous-région présente d'énormes possibilités pour l'élevage, mais il faut davantage étudier l'intégration du développement de l'élevage, en accordant une attention particulière à la gestion des ranches et des pâturages ainsi qu'aux fourrages. Les graines oléagineuses et leurs sous-produits présentent de belles perspectives au Mozambique (noix de coco), en Angola (tournesol, amandes de palmiste), Tanzanie (graines de coton, tournesol), en Ethiopie (graines de colza) au Malawi (graines de coton, arachide). Ce ne sont là que quelques exemples servant à mettre en lumière les potentialités agricoles de la sous-région.

18. Il est également possible de produire des facteurs de production agricoles dans la sous-région. Cette sous-région peut devenir autosuffisante en matière d'engrais, tels les engrais phosphatés et azotés. Les réserves des gisements de phosphate de la sous-région sont estimées à 311,4 millions de tonnes. La sous-région a consommé environ 38,5 millions de tonnes d'engrais en 1977 dont seulement 30 p. 100 étaient produits localement; le reste (70 p. 100) avait été importé de l'étranger, pourtant les matières de base nécessaires pour la fabrication de ces engrais sont abondantes dans la zone. La sous-région a également l'avantage de disposer de plusieurs fleuves et lacs qu'on pourrait mettre en valeur grâce à des projets multinationaux et polyvalents pour l'irrigation, l'énergie hydro-électrique, le reboisement et le développement de la pêche.

19. L'insuffisance des progrès sur le plan agricole retarde le processus tout entier de la transformation économique. Dans les premières étapes du développement, le taux de croissance global dépendra en premier lieu du sort de l'agriculture. Le développement agricole ne devrait pas seulement viser à accroître la production aux fins d'exportation, mais aussi à réaliser l'autosuffisance en matière alimentaire,

fournir des emplois tout comme des facteurs de production et constituer un marché en développement pour le secteur industriel. La stagnation de l'agriculture dans les pays de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe entrave l'industrialisation.

ii) Industrie

20. Le secteur manufacturier est limité tant en valeur absolue qu'en ce qui concerne sa contribution au produit intérieur brut. Son développement et sa croissance au niveau national sont limités par l'exiguïté des marchés intérieurs et la faiblesse du pouvoir d'achat. On constatera dans le tableau 3 de l'Annexe 5 que le secteur manufacturier représentait en 1970 et 1979 respectivement 9,2 et 10,8 p. 100 du produit intérieur brut et que le taux de croissance du secteur des produits de base, qui était de 2,2 p. 100 par an au cours des années 70 était inférieur au taux de l'accroissement de la population qui était de 2,7 p. 100 au cours de la même période. Les taux de croissance du secteur manufacturier de la sous-région, soit 4,5 p. 100 pour 1970-1975, 3 p. 100 pour 1975-1979 et 3,9 p. 100 pour 1970-1979 sont nettement en deça de ceux des pays en développement d'Afrique qui ont connu des taux de 5,7 p. 100 (1970-1975), 7,5 p. 100 (1975-1979) et 6,5 p. 100 (1970-1979). Les relations structurelles entre le sous-secteur manufacturier et le secteur agricole dans la sous-région indiquent une grande faiblesse et la stagnation des liens compte tenu de l'élasticité du secteur manufacturier par rapport à l'agriculture. Les chiffres représentant cette élasticité qui étaient de 1,88 en 1970-1975, 1,98 en 1975-1979 et 1,95 en 1970-1979 ne se comparent guère avantageusement avec ceux des pays en développement d'Afrique qui étaient de 3,35, 4,69 et 3,82 pour la période considérée. Ces données démontrent la faiblesse de l'intégration intersectorielle et de la complémentarité au niveau tant national que sous-régional et notamment celle des liens structurels avec le secteur des produits de base.

21. Comme il a été noté plus haut, le traitement dans la sous-région des matières premières d'origine agricole et minérale est très limité ; le secteur axe ses efforts sur la substitution aux importations et est lourdement tributaire des biens d'équipement et des biens intermédiaires. En outre, à cause du nombre limité de chefs d'entreprise, du manque de technologies autochtones et de la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée, les industries manufacturières sont en grande partie des filiales de compagnies étrangères. Ainsi, l'industrialisation dépend essentiellement des capitaux et de la technologie étrangères et la valeur ajoutée revient principalement aux investisseurs étrangers. Les intérêts, le remboursement du principal et les autres transferts vont à l'étranger aux fournisseurs de capitaux et de technologie. Les provisions pour amortissement vont à l'étranger pour l'achat de nouvelles machines et de nouvelles pièces détachées. Une forte proportion des traitements sort également pour le paiement des compétences importées.

22. La dépendance à l'égard de matériel et de compétences importés oblige les pays à fonder leurs programmes nationaux de substitution aux importations sur des techniques à forte intensité de capital. La création d'emplois au niveau de ces techniques est réduite et les biens produits reflètent essentiellement la demande d'importations de l'élite bourgeoise moyenne et classe supérieure de la bourgeoisie) qui a de l'argent pour acheter des produits de consommation importés et est plus exposé à l'effet de démonstration des pays développés.

23. Par ailleurs, les industries à forte intensité de capital dans les pays africains à marchés réduits fonctionnent au-dessus de leur capacité normale. La capacité excédentaire combinée au fret élevé et à des frais de construction et d'installation feramineux, crée une structure industrielle très coûteuse dont les produits ne sont pas avant tout destinés à satisfaire la demande de la majorité de la population africaine se trouvant dans les zones rurales.
24. En conséquence, les programmes d'industrialisation de ces pays aboutissent à un secteur non agricole onéreux, qui a peu d'incidences sur l'agriculture, ne crée d'emplois, ni ne rapporte de devises à un rythme suffisamment conforme aux besoins d'emplois et de devises des pays.
25. Il faut impérativement que les pays de la sous-région s'engagent dans une stratégie de développement industriel général donnant la priorité aux industries de base et produisant des effets d'entraînement en amont et en aval. La sous-région a les moyens de créer les industries stratégiques, elle dispose d'abondantes ressources minérales. Les ressources minérales connues comprennent le cuivre, le fer, le charbon, le manganèse, la chromite, le nickel, les phosphates, l'alcali minéral, la bauxite, le ciment, l'uranium, le gaz naturel et le pétrole.
26. Ainsi, la sous-région présente d'énormes possibilités pour la mise en place de complexes industriels communs - utilisant les ressources minérales. Un exemple d'industrie pour laquelle la sous-région a toutes les matières premières requises est l'industrie sidérurgique. Les réserves de minerai de fer sont estimées à plus de 105 milliards de tonnes et celles de charbon à plus de 57 milliards. En outre, il existe des réserves suffisantes de ferro-alliages tels que le manganèse, le nickel et le chrome et nécessaire pour produire des produits en fer et en acier. La sous-région a également ce qu'il faut pour produire des produits chimiques, des engrais et des pesticides.
27. La viabilité des différents complexes ou projets industriels dépendra de la coopération économique et de la collaboration dans l'exploitation des ressources minérales. L'industrialisation de la sous-région incombe aux pays de la sous-région et il ne faudrait pas escompter qu'une assistance permettant cette industrialisation sera obtenue de l'extérieur. En fait, l'industrialisation des pays en développement d'Afrique ne saurait être le fait des pays développés qui s'intéressent principalement à l'Afrique afin d'exploiter ses matières pour leurs industries. A cet égard, une étude récente a révélé qu'une chute d'un tiers dans la fourniture de chrome à l'industrie d'un pays d'Europe occidentale réduirait en quelques semaines la production industrielle de ce pays d'un quart et lui coûterait sept millions d'emplois.
- C. Épargne intérieure brute et formation brute de capital
28. L'autosuffisance et le développement demeureront des slogans tant que les ressources intérieures n'auront pas été pleinement mobilisés pour le développement d'une capacité de production intravertie dans l'agriculture et l'industrie. Les pays de la sous-région doivent réaliser une épargne et mobiliser leurs ressources intérieures afin de pouvoir financer une part croissante de leur développement. Ainsi, concernant l'épargne intérieure et la formation de capital, la situation est loin d'être satisfaisante.
29. Comme il ressort au tableau 3 de l'Annexe I, les taux de croissance de l'épargne intérieure de la sous-région étaient de 0,1 p. 100 pour 1970-1975 et se sont nettement redressés pour atteindre 12,3 p. 100 pour 1975-1979, ce qui fait un taux moyen de 5,3 p. 100 pour la période 1970-1979. Ces taux peuvent se comparer à ceux des pays en

développement d'Afrique qui étaient de 1,5 p. 100 en 1970-1975 et 12,8 p. 100 en 1975-1979. Cette situation ressort encore des taux de croissance de l'épargne dans le PIB légèrement supérieurs pour la sous-région. L'épargne intérieure brute par pays pour la sous-région figure dans le tableau 4 de l'Annexe I et l'on constatera qu'il y avait de grandes différences dans les taux d'épargne intérieure brute des différents pays. Ces taux ont baissé pour 10 pays entre 1970 et 1979. Un pays de ce groupe a enregistré une épargne intérieure négative pendant toute la période, tandis qu'un autre avait une épargne négative en 1974 et de 1976 à 1979. La plupart des pays du groupe sont les moins avancés de la sous-région. Les huit autres pays ont accru leur épargne. L'épargne d'un pays de ce groupe était particulièrement forte.

30. Les taux de croissance de la formation de capital fixe de la plupart des pays donnés dans le tableau 5 de l'Annexe I indiquent une tendance à la baisse correspondant plus ou moins à quelques exceptions près à la baisse de l'épargne intérieure analysée plus haut. Les taux de croissance de la formation de capital fixe de 13 pays de la sous-région ont diminué entre 1970 et 1979. Parmi ce groupe de pays figurent quelques-uns 5/ qui avaient une épargne intérieure considérable au cours de la période considérée. Certains pays qui avaient vu diminuer leur épargne intérieure ont accru leur formation brute de capital fixe au cours de la période, ce qui indique que leurs investissements intérieurs étaient en grande partie financés par des apports de ressources extérieures.

31. Les investissements représentaient en moyenne 17,9, 15,5 et 15,3 p. 100 du PIB en 1970, 1975 et 1979 respectivement. Dans les pays en développement d'Afrique, ces pourcentages étaient de 18,9, 26,7 et 26,6 au cours des mêmes années. Les taux de croissance de la formation de capital fixe des différents pays pour la période 1970-1979 figurent dans le tableau 5 de l'Annexe I.

32. La faiblesse en général du niveau de l'épargne et la pénurie de devises ont entraîné une forte dépendance à l'égard des sources extérieures de capitaux. Une analyse des sources de financement extérieur et de l'endettement extérieur des pays de la sous-région donne une idée du fardeau financier que ces pays supportent.

D. Sources de financement et d'endettement extérieurs

1. Sources de financement extérieur

33. Les sources de financement extérieur arrivant dans les pays en développement sont les sources bilatérales et multilatérales, les marchés de capitaux et les investissements directs provenant de l'étranger. De ces sources, l'assistance bilatérale et multilatérale est la plus importante pour le financement extérieur du développement économique de la sous-région. Ces deux sources constituent les principales sources d'aide publique au développement (APD) d'habitude accordée sous forme de dons ou de prêts à des conditions de faveur ou des deux. Comme on

5/ Ces pays n'ont pu accroître leur formation brute de capital fixe parallèlement à l'augmentation de leur épargne intérieure en raison de la pénurie de devises.

l'a vu plus haut, la plupart des pays de la sous-région sont des pays les moins avancés et des pays à faible revenu et sont ainsi lourdement tributaires des entrées de ressources financières à des conditions douces pour réaliser leurs investissements intérieures. Le recours aux marchés financiers internationaux prend de l'ampleur parce que l'apport de ressources financières à des conditions favorables n'a pas atteint le niveau requis tandis que le volume des investissements directs de l'étranger a diminué ou stagné dans la plupart des pays en développement.

34. Les pays du Comité d'aide au développement (CAD) ^{6/} sont les principales sources d'aide bilatérale publique au développement (APD). Malgré de légers accroissements globaux en valeur absolue, des volumes d'aide, la part de l'aide publique au développement des pays membres du CAD dans leur PNB est en baisse depuis les années 70. Cette part dans les pays du CAD est passée de 0,34 p. 100 en 1971 à 0,30 p. 100 en 1977 ^{7/}. En 1979 cette part s'est légèrement accrue pour atteindre 0,35 p. 100, ce qui restait toujours nettement au-dessous de l'objectif de 0,7 p. 100 du PNB des pays membres du CAD convenu sur le plan international.

35. Les autres sources d'aide bilatérale sont les pays donateurs de l'OPEP. L'APD en provenance des pays de l'OPEP est beaucoup plus considérable, mais son niveau baisse ces derniers temps. En 1976, les pays de l'OPEP ont fourni 2,27 p. 100 environ de leur PNB à l'aide au développement. Ce pourcentage n'a été que de 1,28 en 1979. Outre la nette baisse du rapport de l'APD au PNB des donateurs, l'APD diminue également en valeur réelle.

36. Les principales sources multilatérales de fonds sont : le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale, l'Association internationale de développement (IDA), la Banque africaine de développement (BAD), le Fonds africain de développement (FAD), le Fonds de l'OPEP, la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADDEA), le Fonds d'arabe d'aide spécial d'aide à l'Afrique (PASAA), le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le PNUD. Les entrées nettes de ressources dans la sous-région au cours de la période 1976-1979 se retracent dans le tableau 2 ci-dessous.

^{6/} Allemagne, République fédérale d'Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Italie, Japon, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande Bretagne et l'Irlande du Nord, Suède et Suisse.

^{7/} Voir CNUCED, Transfert de ressources réelles aux pays en développement, TD/B/711, 21 août 1978.

Tableau 2 -- Entrées nettes de ressources dans la sous-région, 1976-1979
(en millions de dollars)

| | 1976 | 1977 | 1978 | 1979 P/ |
|---|---------|---------|---------|---------|
| Montant net de l'endettement auprès des organismes multilatéraux 1/ | 357,6 | 358,4 | 449,7 | 459,6 |
| Montant net de l'endettement auprès des gouvernements 1/ | 356,9 | 344,5 | 429,7 | 634,6 |
| Dons et autres apports publics 2/ | 541,8 | 858,9 | 1 038,3 | 1 358,3 |
| Montant total net des entrées 2/ | 1 734,9 | 2 086,5 | 2 190,9 | 3 082,2 |

2. Endettement extérieur et problèmes du service de la dette

37. Par suite de la quasi-stagnation de l'aide publique au développement (APD), il y a eu, de la part des pays non producteurs de pétrole, un recours général aux sources de crédit privées (notamment au crédit fournisseur) au détriment des sources publiques. Mais les délais de paiement sont plus courts et les taux d'intérêt considérablement plus élevés que pour les prêts consentis par des organismes publics étrangers et les institutions internationales de crédit. En général, les prêts de sources officielles sont assortis de conditions extrêmement favorables. En ce qui concerne les prêts, de source privée, les taux d'intérêt très élevés de ces dernières années ont été pleinement ressentis, dans les nouveaux prêts. En outre, la plupart des prêts de source privée sont sujets à des taux d'intérêt fluctuants très sensibles au mouvement du taux d'intérêt interbancaire de Londres (LIBOR) auquel ils sont liés.

38. En raison du raccourcissement des délais de paiement l'élément remboursement du principal des paiements au titre du service annuel de la dette est monté en flèche depuis le milieu des années 70. Les incidences de la structure changeante de la dette extérieure ont été très graves pour certains pays de la sous-région qui sont en proie à de sérieux manque à gagner dans leurs recettes de devises.

Bien qu'il y ait eu une augmentation générale de l'endettement extérieur de tous les pays de la sous-région, les moins avancés de ces pays n'ont pu considérablement accroître leur endettement extérieur en raison de leur faible capacité d'endettement. Le fait que ces pays n'aient pu emprunter de fonds suffisants est également à l'origine de leur piètre performance en matière de croissance comme il a été décrit plus haut. L'encours de la dette publique extérieure et

P/ Données provisoires.

Sources : 1/ World Bank Debt Tables.

2/ Données de l'OCDE.

les paiements au titre du service de la dette de certains des pays de la sous-région, de 1973 à 1979 figurent dans le tableau 6 de l'Annexe I. Comme le tableau l'indique, L'endettement de tous les pays s'est accru annuellement au cours de la période considérée, à l'exclusion de celui du Swaziland qui a légèrement fléchi en 1974 et de celui du Botswana qui a diminué en 1978. L'encours de la dette publique extérieure et les paiements au titre du service de la dette de certains pays de la sous-région figurent dans le tableau 6 de l'Annexe I.

CHAPITRE III

NECESSITE DE CREER UNE BANQUE SOUS REGIONALE POUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT

Introduction

39. Non seulement la description et l'analyse des caractéristiques et structures économiques faites dans le chapitre II ci-dessus mettent en relief les difficultés économiques de la sous-région, mais elles révèlent aussi qu'il existe un certain nombre d'importantes conditions et possibilités non remplies en matière de coopération économique et de développement dans les pays de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe. L'analyse fait également ressortir que les économies des pays de la sous-région sont aux prises à un certain nombre de difficultés découlant entre autres des déficits de la balance des paiements, du lourd endettement extérieur, des maigres réserves de devises, de l'épargne intérieure limitée et des déficits financiers considérables, autant de contraintes dont la solution exige l'élaboration de politiques appropriées. C'est dans ce contexte que le Traité envisagé pour la création d'une zone d'échanges préférentiels pour les Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe préconise la mise en place d'instruments et d'institutions appropriés pour promouvoir la coopération dans divers domaines d'activité économique, notamment les affaires financières et monétaires. Il est prévu de faire des institutions envisagées des instruments permettant de faciliter la collaboration pour identifier et mettre en oeuvre des programmes et projets sous-régionaux.

40. A ce propos, il convient de souligner qu'une condition fondamentale concernant ces institutions est qu'outre le fait de faciliter les arrangements de coopération dans les secteurs clés, elles devraient renforcer la capacité nationale plutôt que limiter la prise de décision au niveau national et étouffer les initiatives locales.

41. Dans le domaine des finances, un instrument à mettre éventuellement en place est une banque sous-régionale pour le commerce et le développement. Comme il a déjà été noté, une des contraintes, à une transformation économique accélérée des pays de la sous-région est l'insuffisance de l'épargne intérieure, et des devises. S'il était possible de mobiliser et d'utiliser efficacement des ressources suffisantes, on pourrait exploiter les ressources substantielles restées inexploitées jusqu'ici; pour la création d'unités multinationales de production de base, un instrument approprié serait une banque pour le commerce et le développement. Les ressources qui seraient mobilisées par l'intermédiaire de la banque proposée serviraient à la mise en place d'industries mécaniques et chimiques de base collectives, d'industries pour le traitement de matières premières agricoles et d'industries pour produire du matériel de transport et de communication. La Banque proposée serait par ailleurs une source de financement pour la promotion du commerce intra-sous-régional. Elle servirait également de cadre institutionnel utile pour une action commune de la part des pays dans les négociations avec les marchés internationaux de capitaux et les institutions financières multinationales. En outre, la Banque qui serait dotée de l'autonomie dans le traitement et l'approbation des prêts ainsi que dans les autres opérations générales, serait plus en mesure que les banques nationales de développement de prendre des décisions servant les intérêts de tous les pays concernés plutôt que ceux de tel ou tel gouvernement. En tant qu'institution multinationale, elle serait également mieux placée pour intervenir, dans les

les pays concernés plutôt que ceux de tel ou tel gouvernement. En tant qu'institution multinationale, elle serait également mieux placée pour intervenir, dans les domaines relevant de sa compétence, en qualité d'agent de bonne foi dans les négociations entre les pays participants sur les projets prioritaires.

42. Ainsi, la création de la banque proposée se justifie par la nécessité de l'existence d'une institution financière sous-régionale qui :

- A) Comblerait les différences entre les ressources financières actuelles des pays de la sous-région;
- B) Contribuerait à combler le vide entre les ressources disponibles et les ressources nécessaires à la mise en oeuvre des projets multinationaux stratégiques;
- C) Coopérerait avec la BAD en tant que débouché de cette institution dans la sous-région;
- D) Constituerait une voie d'acheminement des ressources d'institutions multinationales intra-régionales de financement pour la mise en oeuvre de projets multinationaux.

A. Manque d'institutions

i) Problèmes de financement du développement

43. Comme il ressort du chapitre II, les apports d'APD et de prêts à des conditions favorables aux pays de la sous-région au cours des années 70 sont restés nettement en deça des besoins des pays de la sous-région en matière de développement. Les mouvements de capitaux en provenance institutions financières internationales telles que la Banque mondiale, l'IDA, la BAD et le FAD ont également été insuffisante. En conséquence, certains pays ont dû recourir à des emprunts auprès des marchés financiers, internationaux qui ne sont pas des sources d'emprunt à court et moyen terme convenables pour la plupart des pays de la sous-région en raison des taux d'intérêt élevés et des délais de paiement courts dont ces emprunts sont assortis. Les moins avancés des pays qui sont à la base de la pyramide du développement ont en plus de difficultés à accéder aux marchés financiers internationaux que les autres Etats membres de la sous-région et les pays qui ont pu accéder à ces marchés ont dû subir les conséquences des taux d'intérêt des prêts à primes.

44. Etant donné la difficulté d'accéder aux marchés financiers internationaux, les échéances à court et à moyen terme des prêts et les taux d'intérêt élevés, la mobilisation des ressources financières de l'extérieur à des conditions raisonnables est cruciale pour la sous-région. Une manière viable de le faire serait par le biais des institutions sous-régionales de financement du développement qui représentent des moyens éprouvés de mobiliser les ressources. Ce mécanisme faciliterait l'association avec d'autres institutions financières dans des prises de participation et il serait possible de contracter des prêts auprès de ces institutions pour des projets déterminés.

45. A l'heure actuelle, il n'existe aucune banque sous-régionale de développement au compte de tous les 18 pays de la sous-région (sauf l'actuelle RDAE copropriété du Kenya, de la République-Unie de Tanzanie et de l'Ouganda.) De ce fait, la création d'une banque sous-régionale de développement constitue une entreprise d'une nécessité et d'une urgence incontestables.

ii) Problèmes de financement du commerce

46. Les pays de la sous-région ne disposent pas de stratégie efficace pour la promotion des exportations ni du soutien institutionnel nécessaire au financement du crédit à l'exportation. Il n'existe au niveau national dans la plupart des Etats membres, aucun mécanisme spécial de financement de crédit avant ou après expédition. Il n'y a non plus de mécanismes de garantie ni d'assurance des crédits à l'exportation (sauf au Zimbabwe) pour permettre aux exportateurs traditionnels et non traditionnels d'avoir accès aux sources de crédit. Certains pays de la sous-région prennent toutefois de plus en plus conscience de l'importance de ces mécanismes de promotion de leurs exportations. C'est ainsi que le Kenya et Maurice établissent actuellement des mécanismes d'assurance des crédits à l'exportation.

47. Les banques commerciales des pays de la sous-région sont les principales sources de facilités de crédit à l'exportation à court terme allant de 30 à 90 jours et parfois jusqu'à 120 jours. Ces crédits sont faciles à obtenir surtout pour les produits traditionnels exportés vers les pays développés. En outre, les banques commerciales sont dans une large mesure entre les mains des étrangers, bien qu'étant des sociétés constituées localement, et dans quelques pays, il n'existe même aucune banque à capital national. En ce qui concerne les échanges intra-sous-régionaux, les intérêts de ces banques ne coïncident donc pas nécessairement avec ceux du pays d'accueil et s'y opposent même parfois. En outre, dans de nombreux pays de la sous-région, la pénurie de devises impose des contraintes de fait aux capacités de crédit des banques commerciales. De ce fait, toute une gamme de restrictions aux importations sont en place dans de nombreux pays de la sous-région.

48. La plupart des pays de la sous-région sont importateurs nets de capitaux et il leur est très difficile d'accorder des crédits à l'exportation qui entraîneraient une exportation de capitaux et une sortie de ressources réelles. Partant, l'importance que revêt la création des mécanismes envisagés afin de remédier à cette situation.

49. Le financement des exportations de biens de consommation durables et de biens d'équipement exige une expérience financière particulière ainsi que des procédures et des conditions spéciales. Devant cette situation les nouveaux fournisseurs des pays en développement souhaitant accéder à ce marché hautement compétitif ou rechercher de nouveaux débouchés pour l'exportation de leurs produits, pourraient être contraints d'offrir des arrangements financiers semblables à ceux proposés par leurs concurrents aux acheteurs éventuels.

50. La fourniture de crédits à l'exportation à moyen et long terme retarde parallèlement l'entrée de devises, à des répercussions négatives sur la balance

des paiements et réduit la capacité des mécanismes nationaux de financement du crédit, de financer le crédit à l'exportation. La solution, en l'absence d'institutions sous-régionales ou régionales de financement des échanges consiste à réescompter les factures d'exportation sur les marchés financiers internationaux. Cette méthode n'est pas très avantageuse, car le réescompte des factures d'exportation sur les marchés financiers internationaux ne se fait normalement qu'à des taux commerciaux fondés sur le taux interbancaire de Londres (LIBOR). Ainsi, le financement reviendra plus cher. En outre, il est difficile pour certains pays d'accéder aux marchés internationaux de capitaux sans garanties suffisantes.

51. A l'heure actuelle, les exportations de biens d'équipement et d'articles manufacturés de nombreux pays de la sous-région ne sont pas suffisamment importantes pour permettre la création de programmes autonomes pour le financement, la garantie et l'assurance des crédits à l'exportation au niveau national. En l'absence de ces programmes, les exportateurs éprouvent des difficultés à obtenir du crédit à l'exportation auprès des banques commerciales et autres institutions financières.

52. Un autre problème consiste à obtenir des renseignements fiables sur le crédit des importateurs étrangers. Dans les pays développés, ces données sont fournies par les banques commerciales, les bureaux d'enquête de solvabilité, les centres de promotion des exportations, les attachés commerciaux, les ambassades, etc. La disponibilité d'une information sur le crédit revêt une importance particulière pour la promotion des échanges intra-sous-régionaux, et pourtant dans la plupart des pays, rares sont les institutions qui fournissent de tels services.

53. La pénurie de ressources financières suffisantes est l'un des problèmes qui se posent à nombre de pays de la sous-région; de plus les demandes de fonds sont nombreuses mais les ressources disponibles sont limitées. Un secteur comme celui des exportations présentant des risques considérables ne peut par conséquent obtenir des ressources suffisantes auprès des banques commerciales et autres institutions financières.

54. Une banque pour le commerce et le développement comblera par conséquent un vide important en constituant un mécanisme spécialisé de promotion du commerce intra-sous-régional par l'intermédiaire des facilités de crédit à des conditions raisonnables, des mécanismes de garantie et d'assurance des crédits à l'exportation ainsi que par la collecte et la diffusion de renseignements appropriés.

B. Déficit en ressources

55. L'idéal est de fonder les estimations, des ressources faisant défaut sur les données des plans de développement élaborés par les pays. Toutefois, pour diverses raisons, il n'a pas été possible de procéder ainsi dans la préparation de la présente étude. D'autres méthodes ont été considérées telle que l'"Investment - Savings" approach" (méthode "investissement - épargne") et le "desirable-path assumption"

(l'hypothèse de la voie souhaitable)". Il a été décidé qu'aux fins de l'étude les dérivations fondées sur les projections de la Banque mondiale conviendraient le mieux 1/.

56. La Banque mondiale classe les pays en développement selon le niveau de leur revenu par habitant, à savoir : Groupe I (pays à faible revenu) comprend les pays avec un revenu par habitant inférieur à 265 dollars; le Groupe II (pays à revenu moyen inférieur) se compose de pays ayant un revenu par habitant entre 265 et 520 dollars; le Groupe III (pays à revenu moyen intermédiaire) comprend les pays dont le revenu par habitant oscille entre 521 et 1 075 dollars; et le Groupe IV (pays à revenu moyen supérieure) se compose des pays dont le revenu par habitant va de 1 076 à 2000 dollars. Sept des pays de la sous-région figurent dans le Groupe I; sept autres dans le Groupe II et quatre se trouvent dans le Groupe III 2/.

57. Entre 1978 et 1985, la Banque mondiale prévoit que le revenu national de pays s'accroîtra au taux de 4,3 p. 100 par an pour le Groupe I de pays et de 6,6 et 7,1 p. 100 pour les Groupes II et III respectivement. Au cours de la même période le coefficient des investissements est estimé pour les Groupes I, II et III à 13,3, 23,7 et 23,4 p. 100 respectivement du revenu national. Afin de dériver le déficit en ressources de la sous-région pour la période 1982-1991, on a admis les mêmes hypothèses. Les estimations du revenu et des investissements pour les trois groupes de 1982 à 1991 figurent dans le tableau 1 de l'Annexe II. Sur la base du revenu total dérivé pour les trois groupes, le déficit en ressources extérieures est estimé à 18 milliards 429 millions de dollars (voir note de bas de page du tableau 1 de l'Annexe II).

58. La banque proposée n'est pas censée financer le montant total du déficit en ressources. Cela pose alors la question de savoir quelle proportion du déficit la banque devrait financer. On s'est inspiré des opérations de certaines banques régionales de développement 3/ et de celles de la Banque mondiale. Le tableau II de l'Annexe II représente les chiffres estimatifs des prêts de la Banque mondiale à l'Afrique, ainsi que des estimations des prêts de la Banque asiatique de développement (BASD), de la Banque interaméricaine de développement (BID) et de la Banque africaine de développement BAD) dans leurs régions respectives. L'importance du financement assuré variait considérablement, allant de 3,5 dollars par habitant environ pour la Banque mondiale en 1976 à 0,30 par habitant pour la BAD. Le financement pour la BID et la BASD étaient de 2,43 et 0,92 dollars par habitant respectivement au cours de la même période.

1/ La dérivation du déficit financier à partir des projections de la Banque mondiale constitue un expédient mais indique l'importance des ressources extérieures nécessaires dans la sous-région.

2/ IBRD - Prospects for Developing Countries, 1978-1985 (IBRD - Perspectives pour les pays en développement, 1978-1985).

3/ Les données n'étaient pas disponibles sur les banques sous-régionales de développement.

59. Il n'est pas escompté que la banque sous-régionale proposée pourra atteindre le taux d'emprunt de la Banque mondiale, ni ceux de la Banque interaméricaine de développement ou de la Banque asiatique de développement. Toutefois, en fonction des ressources qui seront disponibles (voir Chapitre V), on peut supposer qu'elle atteindra un taux d'emprunt par habitant de 0,50 dollar ll/. Sur la base de cette hypothèse, le volume total de ses prêts au cours de la période 1982-1991 pourrait être de l'ordre de 800 millions de dollars. Les chiffres figurent dans le tableau 3 de l'Annexe II. Avec ce montant, la Banque couvrirait environ 4,3 p. 100 du déficit en ressources prévu.

C. Coopération avec la Banque africaine de développement

60. La banque proposée pourrait coopérer avec la Banque africaine de développement de diverses manières. La BAD pourrait participer au capital social de la banque proposée et partant cette dernière pourrait accroître ses ressources et profiter de l'expérience de la BAD qui pourrait participer à la prise de décisions au niveau de la banque sous-régionale.

61. Un autre domaine de coopération entre les deux institutions pourrait être le cofinancement. Les deux banques pourraient participer à des cofinancements de projets de grande ampleur, fussent-ils nationaux ou multinationaux. Le cofinancement pourrait, dans certains cas, prendre la forme de facilités de crédit de la BAD que la banque proposée rétrocéderait à ses pays membres pour le financement des projets de faible ampleur. Une autre forme de cofinancement pourrait consister pour la BAD à faire des prêts au titre des programmes à l'institution sous-régionale. La banque proposée pourrait également administrer les facilités de crédit reçues en accordant des prêts aux pays pour le financement de projets, devenant ainsi un débouché de la BAD. D'autres possibilités de coopération pourraient être le financement et l'exécution d'études de préinvestissement et la fourniture d'assistance technique aux pays membres.

62. La coopération dans les domaines mentionnés ci-dessus contribuerait considérablement à minimiser le coût de l'administration des projets et faciliterait grandement l'utilisation des niveaux appropriés de technologie et partant la réalisation d'une économie raisonnable dans la conception et la mise en oeuvre des projets.

CHAPITRE IV

OBJECTIFS ET FONCTIONS DE LA BANQUE POUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT PROPOSEE

63. Les suggestions suivantes concernant les objectifs et les fonctions de la banque proposée reposent sur les problèmes économiques des pays de la sous-région exposés dans le chapitre II ainsi que sur la raison d'être d'une banque sous-régionale développée dans le chapitre III.

64. A. Objectifs

- i) Promouvoir le développement économique et social général des Etats membres de la sous-région, compte tenu de la situation économique, sociale et autre prévalant dans la zone d'échanges préférentiels;
- ii) Promouvoir les investissements de capitaux de sources privée et publiques aux fins du développement;
- iii) Promouvoir la création d'institutions nationales de financement du développement;
- iv) Encourager et compléter les activités des institutions nationales de financement du développement dans la sous-région;
- v) Développer et stimuler les échanges entre les pays de la sous-région;
- vi) Appuyer et compléter les activités des institutions financières nationales qui répondent aux besoins des exportateurs et des industries destinées à l'exportation lorsqu'elles existent et servir de catalyseur en stimulant la création de ces institutions lorsqu'elles font défaut;
- vii) Mobiliser des ressources de sources intérieures et extérieures pour les opérations de la Banque.

B. Fonctions

65. Pour atteindre les objectifs cités ci-dessus, les fonctions suivantes sont proposées :

a) Financement du développement

- i) Financer des projets et programmes ayant trait au développement économique et social des Etats membres de la sous-région en accordant la priorité au :
 - a) financement de projets ou programmes intéressant, de par leur caractère ou leur portée, plus d'un Etat membre de la sous-région ;
 - b) financement de projets ou programmes destinés à rendre les économies des Etats membres de la sous-région de plus en plus complémentaires.

- ii) Coopérer avec d'autres institutions et organisations, publiques ou privées, nationales ou internationales qui s'intéressent au développement des Etats membres de la sous-région;
 - iii) Mobiliser des fonds de sources intérieures et extérieures pour mener à bien les activités de la Banque;
 - iv) Compléter les activités des institutions de financement du développement en fournissant des facilités de crédit et une assistance technique;
 - v) Renforcer les institutions nationales de financement du développement des Etats membres en participant à leur capital-actions et en fournissant une assistance technique;
 - vi) Aider à l'élaboration de projets et entreprendre des études de pré-faisabilité et de faisabilité et fournir une assistance dans la préparation, le financement et la mise en oeuvre des projets;
 - vii) Assurer une formation dans tous les domaines du financement du développement à l'intention du personnel des institutions nationales de financement du développement;
 - viii) Entreprendre toutes autres services pouvant promouvoir les objectifs en vue desquels la Banque a été créée.
- b) Financement du commerce
- i) Fournir une assistance financière pour le commerce dans la Zone d'échanges préférentiels en accordant les crédits et garanties nécessaires;
 - ii) Accorder des prêts aux entreprises qui favoriseraient les échanges dans la ZEP et y investir;
 - iii) Accepter, escompter, réescompter et endosser les effets de commerce des banques commerciales, des banques centrales et des banques de développement ainsi que des autres institutions financières nationales des Etats membres aux fins de promouvoir les échanges au sein de la ZEP;
 - iv) Assister dans la mise en place de banques de développement des exportations et de mécanismes de garantie et d'assurance des crédits à l'exportation et participer au capital social des institutions nationales de garantie et d'assurance des crédits à l'exportation ainsi que fournir si nécessaire une assistance technique à ces institutions;
 - v) Aider les entreprises des Etats membres, en particulier les petites et moyennes entreprises engagées dans le commerce d'exportation au sein de la ZEP, dans la préparation de projets de demande d'assistance financière à la Banque;

- vi) Fournir des mécanismes de garantie des crédits à l'exportation;
- vii) Emettre des garanties telles que : cautions de soumission, garanties de paiement anticipé, cautions de bonne fin, etc. aux importateurs pour le compte des exportateurs dans le commerce sous-régional;
- viii) Fournir périodiquement au secteur des exportations des informations sur l'encouragement à l'exportation ainsi que sur les principales facilités de financement des exportations aux niveaux national et sous-régional;
- ix) Fournir aux Etats membres des informations sur la solvabilité de leurs clients;
- x) Former le personnel des institutions financières nationales des Etats membres dans le domaine du financement des exportations;
- xi) Mobiliser des ressources pour le financement des activités ci-dessus de sources sous-régionales, régionales, multilatérales et bilatérales;
- xii) Entreprendre toutes autres activités et fournir tous autres services qui peuvent s'avérer nécessaires dans l'accomplissement des objectifs de la Banque en matière de financement du développement.

CHAPITRE V

LES RESSOURCES DE LA FUTURE BANQUE SOUS-REGIONALE

A. Montant total du capital-actions de la Banque

66. Le montant total du capital-actions de toute banque régionale est fonction du coût de ses opérations, du volume des affaires escomptées et de la capacité des Etats membres à souscrire à un tel capital. Le capital-actions de la Banque doit au moins engendrer suffisamment de revenus pour couvrir les frais de gestion. Il doit permettre à la banque d'atteindre une capacité de revenus dont l'adéquation permet de maintenir l'administration de la banque et de dégager assez de bénéfices que la banque pourrait soit mettre de côté comme réserves, en vue d'accroître les services qu'elle pourrait rendre à la sous-région, soit distribuer aux actionnaires sous forme de dividendes.

67. D'un autre côté, le plafond du capital requis est déterminé par le projet que la banque entend financer. Le volume effectif des affaires dont traiterait la banque dépendra de la contribution financière des Etats de la sous-région, ainsi que des sommes susceptibles d'être reçues des non membres ainsi que de l'impact que les pays membres voudraient que la banque aient dans la sous-région. Il n'existe aucun moyen incontestable d'estimer le capital social nécessaire à la Banque. Peut y aider toutefois un examen des relations entre le volume implicite des prêts de la Banque et d'autres variables telles que le déficit prévu en ressources, la population totale, le montant total du produit intérieur brut et le volume total des investissements de la sous-région ^{1/}. Compte tenu de ces relations un volume de prêts s'élevant à 800 millions de dollars en valeur réelle semblerait approprié pour la banque sous-régionale de développement proposée au cours des dix prochaines années ^{2/}.

^{1/} La comparaison du volume des prêts prévu pour la Banque sous-régionale de développement au volume des prêts d'autres organisations multinationales de la sous-région (voir section sur le déficit en ressources) peut-être utile.

^{2/} Une explication détaillée du choix du montant 800 millions comme volume approprié de crédit de la banque au cours des dix prochaines années est donnée dans la section sur le déficit en ressources; y figurent également les raisons du choix d'une période de dix ans pour le calcul du volume de crédit.

68. La future banque devrait par conséquent disposer d'un montant de 800 millions de dollars (capital et emprunts). Si l'on suppose un coefficient dette/capital égal à 2:1, le capital libéré devrait être de 267 millions de dollars environ 1/. Etant donné que la Banque de développement emprunte essentiellement à partir de la partie du capital sujette à appel le rapport de la partie du capital sujette à appel (à la partie libérée) peut également être de 2 : 1. La ventilation du capital recommandé figure dans le tableau 1 de l'Annexe III. Ainsi, le capital autorisé de la Banque devrait s'établir à 800 millions de dollars dont 267 (soit un tiers de ce montant) devraient être libérés dès le départ.

Allocation du capital aux Membres sous-régionaux

69. Le capital autorisé de la Banque pourrait être alloué à des Etats sous-régionaux membres, et à des Etats et institutions non sous-régionaux. Ouvrir le capital-actions à des membres non sous-régionaux présenterait l'avantage de réduire la charge que le fonctionnement de la Banque pourrait imposer aux membres sous-régionaux, mais cela réduirait également leur contrôle sur les activités de la Banque. S'ils veulent détenir le contrôle, les Etats membres sous-régionaux doivent souscrire à la majorité du capital-actions autorisé, jusqu'à concurrence

3/ L'on suppose qu'au départ le "capital" comprendrait essentiellement la partie libérée. Un coefficient élevé dette/capital diminuerait les contributions attendues des membres souscripteurs, à la Banque. Mais, la Banque éprouverait le besoin d'emprunter sur les marchés financiers et un coefficient bas dette/capital offrirait une certaine marge de sécurité aux crédateurs. Ceux-ci souhaiteraient normalement avoir un faible ratio dette/capital. Certains, comme la Société financière internationale ont même imposé des coefficients dette/capital allant de 3 à 4 : 1 aux banques de développement dans lesquelles ils ont une participation. Le bon sens en matière financière doit cependant guider dans le choix du coefficient dette/capital raisonnable, supposons que la Banque pourrait emprunter principalement à la Banque mondiale, la BAD et d'autres sources de capitaux à des conditions de faveur, à un taux moyen de 9 p. 100 environ, mais le coût du capital/actions est essentiellement nul. On peut également supposer que les frais de fonctionnement représentent 6 p. 100 de la valeur des prêts, en considérant que les frais de fonctionnement à la RDAE et à la BAD représentent respectivement 12 et 4 p. 100. Un taux d'intérêt raisonnable dont la Banque pourrait également assortir ses prêts pourrait être fixé à 12 p. 100. Afin que la Banque s'en tire, ses frais de fonctionnement (c'est-à-dire coût des emprunts plus frais de fonctionnement) doivent être égaux au revenu de ses prêts. Soit X la valeur du capital-actions et Y celle des emprunts. Donc

$$\frac{9}{100} Y + \frac{6}{100} (X + Y) = \frac{12}{100} (X + Y)$$

$$Y = 2X$$

Ainsi, pour que la Banque fonctionne le coefficient dette/capital ne doit pas dépasser 2 : 1.

d'au moins 51 p. cent. Dans cette partie de l'étude nous examinerons les différents principes par lesquels le montant minimum de 408 millions de dollars (soit environ 5 p. 100 du capital/actions déjà indiqué pourrait être alloué parmi les Etats membres sous-régionaux 4/.

70. Essentiellement, il existe trois principes sur la base desquels le capital/actions souhaité pour la sous-région pourrait être réparti entre les Etats membres de la sous-région, c'est-à-dire évaluation égale, évaluation progressive et évaluation proportionnelle des contributions. L'allocation du capital/actions sur une base égale présenterait l'avantage d'être simple. Mais, une telle allocation serait extrêmement injuste envers les pays à faible revenu. De plus, elle conduirait à l'octroi de petites parts à certains pays qui auraient pu payer davantage. Une allocation égale serait plus indiquée dans des régions où les différences de revenu entre pays ne sont pas du tout importantes 5/. Allouer le capital selon une évaluation progressive ne serait pas approprié; l'évaluation progressive 6/ est beaucoup plus pertinente dans des situations où les revenus se présentent en dents de scie. L'évaluation proportionnelle semble être à cet égard le principe le plus convenable sur la base duquel le capital/actions de la Banque pourrait être alloué aux membres sous-régionaux. Grâce à ce principe, les souscriptions des Etats membres seraient proportionnelles à leur capacité de paiement telle que mesurée par différents indicateurs économiques, comme le produit national brut, le revenu annuel par habitant, les exportations, les réserves de devises, la situation de la balance des paiements et les fluctuations qui s'y constatent, recettes fiscales. L'évaluation proportionnelle a été appliquée aux contributions à diverses organisations internationales mais les indicateurs économiques choisis et les formules utilisées pour mesurer la capacité de paiement ont varié d'une organisation à une autre.

71. Nous avons examiné les formules appliquées pour déterminer les contributions dans un certain nombre d'institutions internationales de financement du développement et nous sommes arrivés à la conclusion que la formule appliquée par la BAD conviendrait mieux pour la future banque sous-régionale pour le commerce et le développement. Toutefois, comme on le verra plus loin, la formule BAD proprement dite devrait être modifiée compte tenu des conditions économiques qui prévalent dans la sous-région.

4/ 51 p. 100 ont été proposés ici comme étant la portion appropriée à laquelle les Etats membres devraient souscrire afin de réduire au minimum la charge des paiements de souscription, tout en maintenant le contrôle de la Banque. Toutefois, le principe d'allocation du capital entre les pays membres devrait se faire de la même façon si une autre portion du capital/actions était souscrite par les membres sous-régionaux.

5/ Dans la Banque de développement de l'Afrique de l'Est, les trois membres ont les mêmes montants de souscription. Cela tient à plusieurs facteurs, y compris le fait que les différences de revenu entre les trois pays n'étaient pas très prononcées, en particulier au moment des souscriptions au capital/action.

6/ Selon le niveau de revenu.

72. Allocation selon les souscriptions à la BAD : Depuis que la formule FMI : avait été conçue en 1944, aucune nouvelle pensée n'est venue solutionner de façon plus satisfaisante la question de la formule de la "capacité de paiement" et ce, jusqu'en 1963, lorsque l'Accord portant création de la BAD a été rédigé. A cette époque, le secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique avait réexaminé le problème. L'étude de la CEA avait proposé que les souscriptions soient basées sur la capacité économique, dans une fourchette de 1 à 30 millions de dollars. Cela semblait laisser de côté le concept de "nécessité d'utiliser les ressources", qui avait toute son importance dans le régime FMI, mais n'avait pas sa raison d'être dans le cas de la BAD. L'étude de la CEA avait conclu que le revenu national constituait le meilleur critère permettant de mesurer la capacité économique d'un pays. Toutefois, en raison de l'existence d'un vaste secteur non monétaire dans les économies africaines, les chiffres relatifs au revenu national avaient été intégrés aux exportations et aux recettes fiscales. La formule recommandée en dernière analyse par la CEA était basée sur 65 p. 100 du produit intérieur brut, 15 p. 100 de revenus fiscaux et 20 p. 100 des exportations des futurs membres, dans la fourchette de 1 à 30 millions de dollars. La formule CEA s'était révélée acceptable pour l'allocation des souscriptions de la BAD aux membres potentiels parmi les Etats africains.

73. Si la position relative des souscriptions au capital faites par les pays de la sous-région à la BAD était appliquée dans le cas de la Banque proposée, les résultats seront ceux figurant dans le tableau 2 de l'Annexe III du présent rapport.

74. Allocation selon une formule BAD modifiée. La formule BAD qui peut s'appliquer pour l'allocation des souscriptions au capital/actions d'une banque sous-régionale de développement tient également compte de la capacité de paiement. Toutefois, la définition de la capacité de paiement et la formule utilisée avaient été adaptées aux données disponibles et à la nature des économies africaines au moment où se créait la BAD. En ce qui concerne la future banque, la formule pourrait être modifiée en deux endroits. D'abord, la formule avait été conçue à un moment où bon nombre d'économies africaines n'étaient pas encore monétisées. Ainsi, le produit intérieur brut exprimé en chiffres n'était pas très fiable; il fallait donc y ajouter les exportations et les données fiscales. Les chiffres relatifs au PIB en Afrique sont désormais plus précis et il ne serait plus nécessaire par conséquent d'y inclure les exportations et les taxes. Toutefois les chiffres des exportations pourraient toujours être utilisés pour compléter les chiffres du PIB car ils reflètent la capacité d'un pays à obtenir des devises, avec lesquelles se règlent les souscriptions. Par conséquent, une formule BAD simplifiée pourrait porter seulement sur le PIB et les chiffres des exportations.

75. Une importante modification concerne les chiffres relatifs aux exportations qui pourraient être utilisés. Cependant, depuis l'indépendance, le secteur des services s'est développé dans les pays africains et représente de nos jours une importante source de devises. Toutefois, une partie des recettes en devises est consacrée au service de la dette extérieure qui a connu une forte expansion depuis l'indépendance. Par conséquent, la formule BAD modifiée devrait utiliser les données concernant les recettes brutes des exportations des biens et services moins le montant du service de la dette.

76. La suite du calcul (voir tableau 3 de l'Annexe III) découle de la méthode suggérée lors de la création de la Banque africaine de développement 7/. Premièrement, on établit le revenu imposable et les exportations nettes. Le concept de revenu imposable trouve son fondement dans l'assertion que "deux pays ayant une population égale devraient effectuer le paiement de leurs souscriptions au prorata direct de leur revenu national brut ou de leur revenu par habitant, et que deux pays ayant un produit national brut égal devraient payer au prorata direct de leur population" 8/. Les exportations nettes sont également calculées par la dérivation de la proportion des exportations des biens et services qui n'a pas été utilisée pour le service de la dette 9/.

77. Deuxièmement, le revenu imposable et les exportations nettes sont combinés pour calculer le barème des contributions. Le total des exportations des biens et services des 18 pays de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe constituent 25 p. 100 du total de leur revenu imposable. Ainsi dans la nouvelle formule BAD, on donne au revenu imposable une pondération de 75 p. 100 et aux exportations nettes des biens et services une pondération de 25 p. 100. Le barème des contributions est alors calculé comme étant la moyenne pondérée du revenu imposable et des exportations nettes de chaque pays en tant que proportion de la moyenne pondérée des deux indicateurs pour l'ensemble de la sous-région. Le barème des contributions établi et les souscriptions ainsi calculées au capital/actions de la banque proposée figurent dans le tableau 3 de l'Annexe III du présent rapport.

7/ Voir en particulier : Commission économique des Nations-Unies pour l'Afrique : "Banque africaine de développement : allocation des souscriptions au capital", document No. E/CN.14/FMAB/II du 6 juin 1963.

8/ Le revenu imposable peut être calculé selon la formule suivante :

$$X = Y \left(\frac{100 - P}{100} \right)$$
 X représente le revenu national brut et P la part de la population ou, en d'autres termes, la population du pays par rapport à la population totale des 18 pays de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe.

9/ Les exportations nettes peuvent également se calculer selon la formule $(I - CSD)$. Les exportations des biens et services où le CSD est le coefficient du service de la dette par rapport aux exportations des biens et services. (Le CSD est le coefficient du service de la dette).

78. Si la formule BAD modifiée paraît plus raisonnable, il semble également indiqué d'avoir des souscriptions minimum pour les membres de la banque proposée. Le tableau 5 de l'Annexe III a été établi en incorporant deux souscriptions minimum différentes. Dans un cas, la souscription minimum imposée représente 1 p. 100 de la souscription total proposée aux membres sous-régionaux (c'est-à-dire 4,08 millions de dollars). Ce montant est alloué à chacun des 18 Etats membres et le solde de 334,56 millions de dollars est ensuite réparti selon le barème des contributions. Dans l'autre cas, le montant minimum alloué à chaque Etat membre est ramené à 0,50 p. 100 de la souscription totale proposée (c'est-à-dire 2,04 millions de dollars). Comme précédemment, le solde de 371,28 millions de dollars est réparti selon le barème des contributions. Le premier cas donne des paiements relativement élevés pour les petits pays. La deuxième méthode allège davantage les petits pays sans pour autant bien relever les contributions des grands pays. Il semble donc que la deuxième méthode soit la plus appropriée pour allouer les souscriptions. Certains pays peuvent avoir des contributions assez importantes. Toutefois les souscriptions ne représenteront pas un fardeau financier aussi lourd, car les versements réels en monnaie convertible ^{10/} représentent une proportion moindre du montant total de la contribution. En d'autres termes, les différences dans les versements à faire en monnaie convertible sont relativement plus petites par rapport aux différences dans les contributions au capital total. Voir tableau 6, Annexe III pour la répartition détaillée.

79. Autres sources éventuelles de financement. Il est difficile d'évaluer le montant de l'enveloppe financière nécessaire à la banque sous-régionale proposée provenant de sources autres que les gouvernements des pays membres. Néanmoins, la Banque pourrait contacter des pays et des institutions non régionaux et mobiliser auprès d'eux des fonds. Au nombre de ces derniers, on peut inclure :

- a) les pays africains non sous-régionaux en particulier les pays exportateurs de pétrole à excédent de capitaux;
- b) des pays non africains tels que les pays exportateurs de pétrole à excédent de capitaux et les pays plus développés;
- c) les institutions africaines : la Banque africaine de développement;
- d) d'autres institutions internationales telles que : la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD); l'Association internationale de développement; la Société financière internationale ^{11/}; la Banque arabe pour le Développement économique en Afrique,

^{10/} La portion du capital libéré payable par chaque Etat membre en devises ne représenterait que le sixième de sa souscription au capital.

^{11/} La BIRD, ne peut pas participer au capital de la Banque, mais elle peut lui faire des prêts pour ses opérations et entreprendre avec elle des activités de cofinancement de projets. Les gouvernements membres ont aussi la possibilité de prendre des prêts à la BIRD pour payer leurs souscriptions au capital de la Banque. La SFI peut toutefois participer au capital de la Banque.

des consortiums de pays amis; la Banque européenne de développement industriel, etc...

80. Ces autres sources de financement peuvent être utiles de cinq manières. Premièrement, les gouvernements et les institutions peuvent souscrire au capital libéré de la Banque. Certaines de ces sources apportent déjà un tel soutien à certaines banques de développement, y compris la Banque de développement de l'Afrique de l'Est (BDAE). Leur participation à la BDAE pourrait facilement s'étendre à la Banque proposée. Il se peut que ces bailleurs de fonds souhaitent accroître et diversifier leurs circuits d'investissement et les prêts qu'ils accordent aux pays africains, et ainsi la Banque leur en offrirait l'occasion. Elle serait en mesure d'acquérir des fonds qui ne seraient pas autrement disponibles.

81. Deuxièmement, outre leur souscription directe au capital, les gouvernements et institutions pourraient apporter à la Banque leurs pouvoirs de garantie en participant au capital sujet à appel.

82. Troisièmement, la Banque pourrait aussi émettre des obligations sur les principaux marchés de capitaux qui peuvent être souscrites par les gouvernements et les institutions. Cependant comme l'a montré l'expérience d'autres banques de développement, cette méthode risque de ne pas être une importante source de financement aux cours des premières années de fonctionnement de la Banque. L'ampleur des prêts obtenus de cette manière dépendra des modalités dans lesquelles les obligations seront placées auprès des investisseurs, de la souscription au capital et des garanties des gouvernements et institutions, ainsi que de la confiance que les bailleurs de fonds auront en la qualité et la personnalité de ceux qui seront choisis pour gérer la Banque; cela dépendra également de la viabilité commerciale des opérations et des perspectives futures de la Banque. Il est également vraisemblable que les futures conditions des prix détermineront le choix entre les dettes et le capital/social. En temps d'inflation, le bailleur de fonds préfère normalement participer au capital social, à moins que les dettes ne soient liées à quelque chose dont la valeur réelle est maintenue.

83. Quatrièmement, les gouvernements et institutions peuvent participer aux prêts et autres placements de la Banque. Bien que ce procédé ne mette pas directement des fonds à la disposition de la Banque, il peut néanmoins l'aider à entreprendre l'exécution de certains grands projets.

84. Cinquièmement, l'assistance des bailleurs de fonds non régionaux peut se présenter sous la forme de contributions à des fonds spéciaux que pourrait gérer la Banque de développement.

85. Les possibilités énumérées ci-dessus ne s'excluent pas nécessairement les unes des autres. On peut persuader les gouvernements et institutions d'apporter leur assistance financière à la Banque dans l'une ou plusieurs de ces cinq possibilités.

86. Les membres potentiels non sous-régionaux, notamment les pays développés peuvent être invités à adhérer à la banque proposée. On pourrait, au besoin créer un comité consultatif pour mener, à cet égard, des négociations avec les membres potentiels non sous-régionaux.

87. Forme et échéance des paiements. Afin de permettre à la Banque d'avoir une certaine souplesse dans la pleine utilisation de ses ressources, il serait souhaitable que toutes les souscriptions au capital se fassent en devises convertibles. Par ailleurs, un tel paiement des souscriptions en devises convertibles imposerait un lourd fardeau aux Etats membres. Cependant il serait plus approprié que les Etats membres paient une moitié de leurs souscriptions en devises, et l'autre moitié en monnaie locale (voir tableau 1, Annexe III). Toutefois, les gouvernements et institutions non sous-régionaux seront invités à affectuer la totalité de leurs paiements en devises convertibles. Si le capital sujet à appel est appelé, il sera également payé en devises.
88. Il n'est pas nécessaire de verser la totalité des souscriptions à la date d'entrée en vigueur des Statuts de la Banque, mais il faut tout de même reconnaître la nécessité d'une date-limite dans l'échéancier des paiements. Initialement, avant que la Banque ne puisse prévaloir d'un certain record au niveau de ses recettes pour lui permettre d'emprunter, elle aura à compter sur les souscriptions afin d'effectuer ses opérations. Aussi, si l'échéancier des versements est établi sur une courte période cela donnera à la banque l'occasion de débiter tôt ses opérations. De tels versements à courte échéance peuvent se modeler sur les lignes de l'Accord portant création de la BDAE qui exige que les Etats devenant membres libèrent entièrement 10 p. 100 de leurs souscriptions dans les 30 jours qui suivent, et le reste en trois versements semestriels égaux. L'inconvénient que l'on pourrait voir dans ce type de paiement est le fardeau qu'il risque d'imposer aux Etats membres. Il existe un autre échéancier plus long mais qui pourrait retarder le démarrage des opérations de la Banque : c'est celui prévu dans l'Accord portant création de la BAD. Cet échéancier exige que 5 p. 100 des souscriptions soient entièrement libérées dès ou avant la date du dépôt de l'instrument de ratification, et 35 p. 100 six mois après, et le reste en quatre versements annuels égaux. L'inconvénient que comporte un échéancier plus long est encore plus grand si les membres non sous-régionaux n'adhèrent pas tôt. Il est très vraisemblable que les membres potentiels observent l'activité de la Banque avant d'y adhérer. Afin d'équilibrer les avantages et les inconvénients des échéanciers BDAE et BAD, nous souhaiterions proposer que 10 p. 100 du montant de la souscription soit versé dans les 30 jours, 30 p. 100 dans les six mois et le solde en trois versements annuels égaux.
89. Capacité de paiement. Une fois qu'un échéancier des paiements a été adopté, il sera nécessaire d'exhorter les Etats membres à respecter l'obligation de verser leurs contributions. Toutefois, la célérité dans les versements sera peut-être fonction de la capacité des membres de payer leur part. En réalité, la question de la capacité de paiement ne devrait pas vraiment se poser pour deux raisons. En premier lieu la répartition du capital a été faite en tenant compte de la situation économique des différents pays et chaque contribution a été déterminée en fonction de cette situation. En second lieu, toutes choses étant égales, l'entrée, dans un pays membre, de ressources par l'intermédiaire de la Banque devrait être plus importante que la contribution exigée de ce pays membre. A la longue, la création de la Banque n'impose pas de véritable fardeau aux pays. Néanmoins, la question de fardeau financier ou de capacité de paiement reste pertinente, dans la mesure où il y a un décalage entre le versement des souscriptions et l'apport de ressources dans les pays. Au cours de la période de paiement des souscriptions, il y a des fardeaux à supporter et on peut en conséquence estimer leurs coûts d'opportunité à cet effet.

90. On peut mesurer le fardeau réel imposé en comparant les paiements appropriés des pays pour les années où les paiements sont dus. Ce faisant, on suppose que les versements sont uniformément répartis dans le temps (ou que des caisses d'amortissement ont été mis en place pour les paiements de souscription) si bien que 40 p. 100 des sommes exigées sont versés en l'an un (dans notre cas, 1982); 20 p. 100 en l'an 2 (1983) 30 p. 100 en l'an 3 (1984) et 20 p. 100 en l'an 4 (1985).

91. Dans l'estimation du fardeau financier seuls les paiements à faire en monnaies convertibles indiqués au tableau 6 de l'Annexe III seront considérés. La proportion des recettes d'exportation de biens et services que les Etats membres consacreront aux versements de souscription au capital/actions de la future banque sera claire. De même, la proportion de leur production réelle que les différents pays devront réserver au paiement des souscriptions à la Banque apparaîtra clairement. Les tableaux 7 et 8 de l'Annexe III du présent rapport indiquent le volume prévu des exportations de biens et services et le PIB escompté des Etats membres pour la période allant de 1982 à 1985. Le tableau 9 de l'Annexe III indique les pourcentages des paiements supposés des Etats membres en monnaie convertible dans le volume projeté des exportations de biens et services de 1982 à 1985. A l'exclusion des Comores qui a un pourcentage de 1,37 et du Lesotho dont le pourcentage est de 2,31, les Etats membres figurant dans le tableau ont un pourcentage inférieur à 1 p. 100 même au cours de la première année lorsque le paiement le plus élevé de 40 p. 100 est effectué. Les pourcentages sont sérieusement réduits après la première année et deviennent beaucoup plus petits la quatrième année.

92. Le tableau 10 de l'Annexe III représente la proportion des paiements en devises des différents Etats membres dans leur PIB projeté de 1982 à 1985. Ces pourcentages tels qu'ils figurent dans le tableau 10 de l'Annexe III sont inférieures à 1 p. 100 pour tous les Etats membres. Le fardeau financier des Etats membres est réduit après la première année.

93. Dans le tableau 11 de l'Annexe III, figurent les estimations des paiements des Etats membres ^{12/} au titre du service de la dette le rapport de leurs paiements au titre du service de la dette au volume projeté de leurs exportations de biens et services figure dans le tableau 12 de l'Annexe III. Par rapport aux proportions des paiements de souscription qui sont, comme il a été indiqué plus haut, inférieures à 1 p. 100 pour de nombreux Etats membres, les taux des paiements au titre du service de la dette (tableau 12, Annexe III) vont de 3 p. 100 à 39 p. 100. Ainsi, le paiement des souscriptions par les Etats membres au capital/actions de la banque proposée imposera un fardeau relativement petit aux Etats membres de la Banque.

B. Fonds de financement du commerce

94. Lorsque l'on détermine les ressources nécessaires pour le financement du commerce intra-sous-régional, il faut tenir compte des types d'exportations à financer. Trois possibilités peuvent être utilisées pour évaluer les ressources requises à cette fin. La première possibilité tient compte des exportations intra-sous-régionales; la deuxième ne considère que les articles manufacturés et les biens d'équipement et la troisième tient compte des articles manufacturés, des biens d'équipement et d'un certain pourcentage des exportations traditionnelles. Les incidences de ces possibilités, leurs avantages et inconvénients respectifs sont brièvement exposés ci-après :

^{12/} Il s'agit des Etats membres pour lesquels on dispose de données.

(a) Première option : évaluation des ressources nécessaires en vue du financement des échanges commerciaux de la sous-région

95. Les produits traditionnels qui constituent la majeure partie des exportations des pays de la sous-région sont destinés essentiellement aux pays développés contre paiement comptant ou des lettres de crédit. Il ne se pose donc pas de problème de financement pour l'exportation de ces produits qui peuvent, de ce fait, ne pas être couverts par les sources de financement du commerce sous-régional. Conformément à la première alternative sus-mentionnée, il conviendrait de tenir compte de toutes les exportations sous-régionales dans l'évaluation des ressources nécessaires, en vue du mécanisme de financement. Le total des exportations des pays de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe figure au tableau 1.

96. On a estimé à 5 p. 100 ^{13/} des exportations totales de ces pays, la masse de celles qui sont destinées à la sous-région même. Calculé sur cette base, le montant des exportations annuelles de la sous-région s'élève à 320 millions de dollars des Etats-Unis. En principe, les produits traditionnels d'exportation sont vendus au comptant ou à crédit à très court terme; les produits manufacturés de base, en particulier, les biens de consommation, les produits chimiques, etc. sont vendus à crédit à court terme; et les biens de consommation durables, l'outillage et les biens d'équipement à moyen et long termes. Eu égard à cela, l'on a estimé que les ressources nécessaires dans l'immédiat, en vue du financement des échanges commerciaux de la sous-région s'élèveront à environ 30 millions de dollars des Etats-Unis, soit, 25 p. 100 des exportations de la sous-région.

97. En outre, en plus des objectifs fixés, la banque envisagée est également supposée fournir les investissements et le capital d'exploitation aux industries d'exportation, participer à la constitution du capital social de ces industries et également des banques nationales de développement des exportations, mettre en place des mécanismes de garantie du crédit et mener diverses autres activités liées au financement des échanges commerciaux et qui requièrent également des ressources considérables. On estime que le montant des ressources nécessaires au début, en vue de réaliser les objectifs du financement des échanges commerciaux ne s'élèvera pas à moins de 90 millions de dollars des Etats-Unis. Ce montant pourrait être relevé, à mesure que les ressources augmenteront. L'avantage de cette estimation est qu'elle permettra de couvrir le financement de toutes les exportations sous-régionales.

(b) Deuxième option

98. Pour la seconde option, on part du principe selon lequel le financement des échanges commerciaux ne portera que sur les biens d'équipement et les produits manufacturés en provenance des pays de la sous-région. Le volume total des exportations de biens d'équipement et de produits manufacturés des pays de la sous-région figure au tableau 2.

99. Comme indiqué au tableau 2, la moyenne annuelle des exportations de biens d'équipement et de produits manufacturés des pays de la sous-région s'élève à 2022 millions de dollars des Etats-Unis, pour la période 1974-1978. On a aussi

^{13/} La part des échanges entre les pays de la sous-région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe est estimée à 4 p. 100 du volume total des exportations, mais on prévoit son augmentation jusqu'à environ 5 p. 100 dans un avenir proche, du fait de l'établissement de la ZEP.

estimé que la part des échanges entre les pays de la sous-région, en ce qui concerne les biens d'équipement et les produits manufacturés, est de 5 p. 100 des exportations totales de biens d'équipement de la sous-région 14/.

100. En conséquence, on estime le volume annuel moyen des échanges de biens d'équipement et de produits manufacturés entre les pays de la sous-région à environ 100 millions de dollars des Etats-Unis. Toutefois, on suppose qu'environ 50 p. 100 de ce montant porte sur les produits de consommation, les produits chimiques etc., qui sont vendus au comptant et à crédit à court terme. Cela laisse au mécanisme de financement 40 millions de dollars à pourvoir pour l'exportation de biens d'équipement et de produits manufacturés dans la sous-région. Mais si l'on tient compte des autres activités de financement, telles que les contributions au capital social des industries d'exportation, la dotation initiale nécessaire à la mise en place du mécanisme dans le cadre de cette option ne s'élèverait pas à moins de 50 millions de dollars des Etats-Unis. Cette option est sans aucun doute conforme aux politiques de financement du commerce adoptées dans d'autres parties du monde (elles ont été examinées plus haut dans ce document). Le principal inconvénient qu'elle présente est qu'elle ne couvre pas toutes les exportations entre les pays de la sous-région, qui portent, entre autres, sur les produits de base qui comptent pour une proportion très importante du potentiel d'exportation à l'intérieur de la ZEP.

(c) Troisième option

101. La troisième option tient compte de tous les biens d'équipement et produits manufacturés et d'une partie par exemple, 50 p. 100 des produits d'exportation traditionnels à l'intérieur de la sous-région. Calculée sur cette base, la dotation initiale en ressources pour le financement des échanges commerciaux s'élèvera à environ 50 millions des dollars des Etats-Unis. Si l'on y ajoute les besoins des autres activités du mécanisme de financement des échanges commerciaux, les ressources totales nécessaires peuvent être estimées à environ 70 millions de dollars des Etats-Unis.

102. Cette option présente l'avantage de permettre de couvrir outre les biens d'équipement et les produits manufacturés, une partie des produits d'exportation traditionnels. Cette option est recommandée pour examen.

103. Compte tenu des difficultés dues à la pénurie de la main-d'oeuvre, dont il a été question ailleurs dans ce document, on a supposé que le mécanisme de financement des échanges commerciaux pourrait ne pas fonctionner avant la troisième année d'implantation de la banque. A ce moment-là, les 70 millions nécessaires pour mettre en oeuvre la troisième option pourront être déduits du capital-actions de la banque et placés au titre de ce mécanisme.

Tableau 1

Exportations des pays de l'Afrique de l'Est
et de l'Afrique australe, 1974-1978
(en millions de dollars des Etats-Unis)

| 1974 | 1975 | 1976 | 1977 | 1978 | 1979 |
|------------------|-------|-------|-------|-------|--------|
| 6 576 | 5 580 | 5 912 | 6 842 | 6 936 | 31 846 |
| Moyenne annuelle | | | | | 6 369 |

Source : Division de la statistique de la CEA

Divers numéros du bulletin mensuel de l'ONU
sur les statistiques; estimations de données, 1978.

Tableau 2

Exportations de biens d'équipement et de produits
manufacturés des pays de l'Afrique de l'Est
et de l'Afrique australe
(en millions de dollars des Etats-Unis)

| | 1974 | 1975 | 1976 | 1977 | 1978 | Total |
|---------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|
| Produits chimiques | | | | | | |
| Produits manufacturés de base | 1 674 | 1 103 | 1 429 | 1 373 | 1 250 | 6 029 |
| Machines, matériel de transport, etc. | 408 | 536 | 537 | 466 | 497 | 434 |
| Produits manufacturés divers | 88 | 106 | 109 | 124 | 119 | 546 |
| Total | 2 226 | 1 792 | 2 140 | 2 035 | 1 919 | 10 112 |

Source : Division de la statistique de la CEA

C. Fonds spéciaux

Généralités

104. Outre les fonds de dotation en capital obtenus auprès des pays membres, et d'autres sources, les banques de développement reçoivent généralement d'autres ressources qu'on a fini par appeler fonds spéciaux. Une de leurs caractéristiques principales est le fait qu'elles servent aux prêts dont les termes financiers sont plus souples que ceux des prêts consentis au titre des ressources du capital ordinaire. En outre, contrairement à ce qui vaut pour le capital-actions, des dispositions sont souvent prises afin que les fonds, spéciaux souscrits soient entièrement libérés soit au début, soit quand les besoins d'opérations spécifiques l'exigent. La raison en, est que, du fait que les conditions des prêts consentis à ce titre sont moins fermes que celles sur la base desquelles les banques de développement peuvent, par exemple, emprunter sur le marché des capitaux, le dispositif du capital sujet à appel qui doit servir de garantie à l'emprunt, peut ne pas être d'une grande importance. Par ailleurs, il est nécessaire de reconstituer les fonds spéciaux plus souvent que le capital social, du fait que les prêts au titre d'affectation spéciale des fonds sont consentis à long terme, allant généralement jusqu'à 50 ans.

Constitution de fonds d'affectation spéciale : échelonnement et dispositif

105. L'on pense que les prêts "durs" aussi bien que les prêts "souples" (à conditions libérales) joueraient un important rôle dans les opérations de la banque envisagée. Il y a deux raisons à cela :

- (i) la nécessité de consentir un certain financement du développement, à ces conditions libérales, au pays membres les moins développés; et
- (ii) la nécessité de financer certains projets de mise en place d'infrastructures socio-économiques, telles que les transports, l'enseignement et la santé, en vue de renforcer le rôle de l'intervention de la banque dans les pays membres.

106. On peut supposer que la banque n'obtiendrait pas les ressources destinées aux fonds d'affectation spéciale dès sa création. De ce fait, si l'on envisage de mettre en place, dès le début, le mécanisme des prêts "durs" et "souples", les pays membres doivent également envisager de déduire une partie du capital social constitué par exemple 10 p. 100, en vue des opérations des fonds d'affectation spéciale. La Banque asiatique de développement (BASD), par exemple, a pris des dispositions autorisant le Conseil d'administration à mettre de côté 10 p. 100 du capital social net versé, en vue de constituer des fonds d'affectation spéciale. La BASD était aussi autorisée à gérer des fonds provenant d'autres sources, à condition que ces fonds soient utilisés dans le sens des objectifs de la banque et conformément à ses attributions. Néanmoins, il a fallu entre trois et quatre ans pour que la banque puisse constituer ces fonds.

107. Le retrait de 10 p. 100 du capital social versé n'imposera pas une charge financière supplémentaire aux Etats membres, néanmoins, il entravera la viabilité de la Banque pendant ses années d'implantation.

108. Une autre possibilité consisterait à ce que les membres apportent une contribution supplémentaire d'environ 10 p. 100 de leur contribution initiale au capital-actions de la Banque. Il ne semble pas que cette possibilité soit réalisable, compte tenu de la situation économique difficile dans bon nombre de pays de la sous-région.

109. Dans ces conditions, il se peut que pour la constitution des fonds d'affectation spéciale, la Banque ait à attendre l'aboutissement de ses tentatives visant à trouver des sources de financement bilatérales et multilatérales ou dans le moment où, elle serait à même de rassembler des réserves suffisants à partir de ses propres ressources, afin de constituer des fonds d'affectation spéciale. Lorsque ces fonds seront constitués, il conviendrait que le Conseil d'administration soit tenu de séparer les capitaux ordinaires de ces fonds et de tenir une comptabilité séparée, comme le veut l'usage courant.

D. Fonds de bonification d'intérêt

110. On aura recours à ce fonds de bonification d'intérêt, comme guichet, afin d'aider les Etats membres à faible revenu national à supporter les coûts de leurs emprunts au titre des ressources ordinaires de la Banque. Les prêts au titre de ces ressources seront consentis aux taux d'intérêt normaux. Pour les pays pouvant prétendre aux paiements de bonification, ceux-ci seront effectués de manière à réduire sensiblement la charge due au taux d'intérêt normaux, jusqu'à un niveau fixé au préalable, par exemple de 3 à 9 p. 100.

111. De par sa nature même, le fonds de bonification d'intérêt devra être constitué à partir de contributions bénévoles spéciales des pays membres riches, des Etats non membres et des organismes de financement régionaux et internationaux. Les pays membres riches peuvent décider d'augmenter leur contribution au capital-action de la Banque et dans ces conditions, ne seront pas censés d'apporter des contributions bénévoles en vue de la constitution du fonds de bonification. Le fait que la BAD n'aie pas réussi jusqu'ici à constituer un fonds de bonification d'intérêt semble étayer cet argument. A l'issue d'une étude sur la constitution d'un fonds de bonification d'intérêt^{15/}, la Direction de la BAD a introduit une proposition lors de sa douzième réunion annuelle à Kinshasa mais, à ce jour, rien n'a été encore fait à ce sujet. En réalité, l'idée a presque été abandonnée en définitive. Il ne semble pas que la situation sera différente en ce qui concerne la Banque de commerce et de développement proposée. Il sera de ce fait inutile de proposer la constitution d'un fonds de bonification d'intérêt comme guichet de la Banque, du moins durant les premières années de fonctionnement.

CHAPITRE VI

VIABILITE SUR LE PLAN FINANCIER

A. Le cas d'une nouvelle Banque

112. Au début, sur le plan financier la viabilité de la Banque proposée dépendra, dans une large mesure, de la volonté des membres de verser régulièrement leur contribution au capital social. Les compétences de la Direction la Banque entreront également en ligne de compte en ce qui concerne l'utilisation efficace de ressources éventuelles de la banque. A cet égard, il est d'une importance capitale que la banque dispose d'un personnel compétent sur le plan professionnel, engagé au titre de projets, et chargé d'identifier et d'évaluer les projets nationaux et multi-nationaux, et de faire des décaissements en vue des prêts sans le moindre retard, après avoir rempli toutes les formalités d'emprunt. Ces conditions préalables sont très importantes, qu'il s'agisse d'établir une nouvelle banque ou de transformer la Banque de développement de l'Afrique de l'Est en Banque sous-régionale de commerce et de développement proposé.

113. Sur la base d'un ensemble de conditions préalables, l'on a élaboré une formule pour la mise en place d'une nouvelle banque. Ces conditions revêtent une importance capitale pour l'objectif visé. Tout changement à ce niveau aurait des incidences sur la formule proposée.

114. Les premières conditions portent sur la constitution du capital de la nouvelle Banque et sur la nature et l'échelonnement des contributions au capital social. Sur la base de cette formule, le capital autorisé de la Banque est de 200 millions de dollars des Etats-Unis, dont un tiers à libérer entièrement et le solde sujet à appel. Par ailleurs, on prévoit que les membres appartenant à la sous-région contribueront pour 51 p. 100 du capital social au cours des quatre premières années, et que les membres n'étant pas de la sous-région contribueront pour les 49 p. 100 qui restent, sur la même base que pour les membres appartenant à la région mais dans un délai de deux ans. Au cours de la première année, les membres appartenant à la sous-région verseront 40 p. 100 de leur part à libérer entièrement, 20 p. 100 la deuxième année, 20 p. 100 la troisième et le solde de 20 p. 100 au cours de la quatrième année.

115. A partir de cette prévision, la part du capital social qu'il faut libérer entièrement se répartit comme suit :

Banque de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe pour le
commerce et le développement

Décompte des contributions au titre du capital
social à libérer entièrement

(en millions de dollars des Etats-Unis)

| <u>Year</u> | <u>Membres appartenant à la sous-région</u> | <u>Membres en dehors de la sous-région</u> | <u>Total</u> | <u>%</u> |
|--------------|---|--|--------------|------------|
| 1 | 54 | - | 54 | 20 |
| 2 | 27 | - | 27 | 10 |
| 3 | 27 | 52 | 79 | 30 |
| 4 | 28 | 26 | 54 | 20 |
| 5 | - | 26 | 26 | 10 |
| 6 | - | 26.5 | 26.5 | 10 |
| Total | 136 | 130.5 | 266.5 | 100 |

Compte capital-actions (à libérer)

| <u>Year</u> | <u>1</u> | <u>2</u> | <u>3</u> | <u>4</u> | <u>5</u> | <u>6</u> |
|---|-----------|-----------|------------|------------|------------|--------------|
| Membres appartenant à la sous-région | 54 | 81 | 100 | 136 | 136 | 136 |
| Membres en dehors de la sous-région | - | - | 52 | 70 | 104 | 130.5 |
| Total | 54 | 81 | 160 | 214 | 240 | 266.5 |

116. Les deuxième conditions portent sur les emprunts à long terme qui devront être négociés dès la première année, à un taux moyen normal annuel de 9 p. 100, alors que le décaissement lui-même ne sera effectué qu'au cours de la troisième année. Si l'on tient compte des prêts envisagés au cours des deux premières années, les contributions au titre du capital social seront suffisantes pour couvrir le portefeuille des emprunts durant cette période, pourvu qu'elles soient versées comme prévu. Les sources possibles pour ces emprunts sont : la Banque africaine de développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale), la Swedish International Development Authority (SIDA), la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA), la Kreditanstalt Fur Wiederaufbau (KfW) Allemagne, le Fonds de l'OPEP, le Fonds Koweïtien pour le développement (FKD), le Fonds international de développement agricole (FIDA), etc. L'on prévoit aussi que tous les crédits à longs termes seront consentis sur la base d'une période de franchise de cinq ans, suivie d'une période de remboursement de 10 ans.

117. Selon les troisièmes conditions, aucune partie des ressources ordinaires de la Banque ne servira aux prêts à conditions libérales (prêts "souples") comme ceux consentis par l'Association internationale de développement (IDA), le Fonds africain de développement (FAFD), etc. On prévoit également que la Banque pourvoiera à 25 p. 100 de ses engagements pendant l'année où ces engagements seront contractés, 50 p. 100 l'année suivante, et les 35 p. 100 qui restent lors de la troisième année. En conséquence, la répartition des prêts approuvés accordés et des décaissements, pendant les cinq premières années est la suivante.

Banque de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe
pour le commerce et de développement

Décompte de prêts approuvés/accordés et des décaissements

| <u>Année</u> | <u>1</u> | <u>2</u> | <u>3</u> | <u>4</u> | <u>5</u> |
|------------------------------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Prêts approuvés/ accordés | - | 50 | 60 | 70 | 30 |
| Décaissements | - | 12.5 | 40 | 60 | 70 |
| Engagements non déboursés | - | 37.5 | 57.5 | 67.5 | 77.5 |

On prévoit également que le taux prêteur annuel sera de 12 p. 100 et pour tout prêt, il y aura une période de franchise de quatre ans et une période de remboursement de 10 ans.

118. Pour la quatrième condition, on prévoit que les disponibilités nettes à court terme, comprenant essentiellement les ressources non déboursées de la Banque seront investis sous formes d'avoirs à court terme, tels que dépôts à vue, dépôts à court terme, etc., à des taux de rendement annuel de 10 p. 100.

119. Pour la sixième condition, on prévoit que le pays d'implantation fournira des locaux à usage de bureau à la Banque, sans engagement de la part de celle-ci pendant les dix premières années de fonctionnement. Au cas où cette condition ne serait pas remplie, la Banque devrait utiliser une partie importante des ressources pour construire son siège pendant ses années d'implantation, ce qui réduirait sa capacité de prêt et dès lors, pourrait influencer de manière significative sur les résultats de la formule envisagée. Conformément aux prévisions, les avoirs fixes figurant sur le bilan envisagé comprennent essentiellement le mobilier et le matériel de bureau, les véhicules automobiles, etc.

i) Prévisions des bénéfices et des pertes

120. Le décompte des estimations des bénéfices et des pertes sur une période de cinq ans figure à l'annexe IV, tableau 1, un résumé en est donné ci-dessus.

Banque de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe pour le
commerce et le développement de Prévisions

des bénéfices et des pertes

(en millions de dollars des Etats -Unis)

| <u>Année</u> | <u>1</u> | <u>3</u> | <u>5</u> | <u>1 - 5</u> | <u>%</u> |
|--|----------|----------|----------|--------------|----------|
| Intérêt sur les prêts | - | 3.90 | 17.70 | 32.25 | 55 |
| Revenu des investissements à court terme | 2.50 | 2.75 | 7.50 | 24.50 | 41 |
| Autre revenu | - | 0.50 | 0.90 | 2.40 | 4 |
| Revenu total | 2.50 | 7.15 | 26.10 | 59.15 | 100 |
| <u>Dépenses</u> | | | | | |
| Coût des opérations de financement | - | 0.90 | 4.35 | 7.20 | 12 |
| Dépenses d'administration | 1.59 | 4.35 | 7.20 | 22.80 | 39 |
| Amortissement | 0.09 | 0.25 | 0.40 | 1.23 | 2 |
| | 1.59 | 5.95 | 11.65 | 31.23 | 53 |
| Frais de gestion du fonds de financement des échanges échanges commerciaux | - | (1.20) | (2.40) | (5.70) | (10) |
| Dépenses totales | 1.59 | 4.75 | 9.25 | 25.23 | 43 |
| Bénéfice net | 0.91 | 2.40 | 16.35 | 33.62 | 57 |

^{1/} Au début de la troisième année, on prévoit que 70 millions dollars des Etats-Unis provenant des ressources ordinaires, seront affectés au commerce commercial, ce qui explique la modicité du bénéfice net.

Revenu des prêts à intérêt

121. L'intérêt de tous les prêts de portefeuille est calculé sur la base d'un taux de 12 p. 100 par an.

Revenu des investissements à court-terme

122. Il est prévu que toutes les ressources de la Banque non déboursées seront investies à titre de dépôts à court terme avec un rendement de 10 p. 100 par an.

Revenu des investissements à court-terme

123. Le reste du revenu proviendra des commissions d'engagement, des autres commissions, des opérations de change, etc.

124. Les frais de financement sont calculés au taux de 9 p. 100 par an pour les prêts à long terme.

Dépenses administratives et des services

125. Il est prévu que les dépenses administratives et des services seront équivalentes à 6 p. 100 du montant des prêts approuvés pendant la même année. Le chiffre correspondant pour la BAD (deux dernières années) est d'environ 5,25 p. 100. Pour la BDAE, les pourcentages des deux dernières années sont très élevés, du fait que les opérations de la Banque étaient très limitées.

126. La moins-value est calculée en vue de couvrir le coût des avoirs fixes, sur une base directe, à partir de la durée de disponibilité prévue. Les principaux taux annuels utilisés sont :

Véhicules automobiles - 25 p. 100

Mobilier et équipement - 12 p. 100

Frais de gestion du Fonds affecté aux échanges

127. Un taux de 3 p. 100 sur les encours annuels du financement des échanges est prélevé du fonds destiné aux échanges commerciaux pour sa gestion par la Banque.

ii) Bilan prévisionnel

128. Un décompte du compte de patrimoine prévu figure à l'annexe IV, tableau 2 et un résumé en est donné ci-après :

Banque de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe pour
le commerce et le développement de compte de bilan
prévu à la fin de :

(en millions de dollars des Etats-Unis)

| | | | |
|--|-------------|--------------|--------------|
| Disponibilités nettes à court terme | 54.38 | 62.47 | 79.34 |
| Prêts | - | 52.50 | 182.50 |
| Fonds affecté au commerce | | 70.00 | 70.00 |
| Capital fixe | <u>0.53</u> | <u>1.43</u> | <u>1.78</u> |
| Total | 54.91 | 156.40 | 333.62 |
| Financé par : | | | |
| Capital-actions | 54.00 | 160.00 | 240.00 |
| Bénéfices non distribués | <u>0.91</u> | <u>6.40</u> | <u>33.62</u> |
| Prêts à long terme | <u>-</u> | <u>20.00</u> | <u>60.00</u> |
| Total | 54.91 | 186.40 | 333.62 |
| Rapport Passif/Actif net | - | 0.12 | 0.22 |

129. Le résumé fait ressortir que le rapport passif/actif reste faible pendant les cinq premières années, ce qui confère à la Banque une forte capacité d'emprunt. Un rapport passif/actif net faible est évidemment un atout pour pouvoir emprunter sur le marché des capitaux. A cet égard, il conviendrait de souligner à nouveau que la situation largement favorable de la banque tient au fait que l'on suppose un paiement régulier de la part des pays membres des contributions à appeler entièrement au titre du capital social. D'après les calculs, à la fin de la cinquième année, les engagements non versés s'élèveront à 77,5 millions de dollars des Etats-Unis alors que les disponibilités à court terme nettes, essentiellement constituées de dépôts à court terme, seront de 79,34 millions de dollars des Etats-Unis, ce qui permettrait de couvrir entièrement les engagements.

Fonds affecté au commerce

130. L'un des objectifs principaux de la Banque est de stimuler et de renforcer des échanges commerciaux dans la sous-région. De ce fait, pour sa troisième année, on prévoit que la Banque allouera 70 millions de dollars des Etats-Unis de ses ressources ordinaires au fonds envisagé, en vue de mettre en place des mécanismes d'emprunt à court et moyen termes. On prévoit également que ces mécanismes constitueront un guichet à part, que la comptabilité sera séparée et que la banque prélèvera des droits de gestion pour l'administration du fonds.

iii) Décompte des sources et des imputations de fonds prévues

131. Un décompte prévisionnel des sources et des imputations de fonds au cours des cinq premières années de fonctionnement de la Banque proposée figure au tableau III de l'annexe IV et un résumé en est donné ci-après :

Banque de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe pour le
le commerce et le développement

Décompte des sources et des imputations de fonds
(en millions de dollars des Etats-Unis)

| <u>Année</u> | <u>1</u> | <u>3</u> | <u>3</u> | <u>1 - 5</u> | <u>%</u> |
|--|--------------|---------------|--------------|---------------|------------|
| Fonds provenant des opérations | 1.00 | 2.65 | 17.25 | 34.5 | 10 |
| Contributions au capital social | 54.00 | 79.00 | 25.00 | 240.00 | 72 |
| Emprunts à long terme | - | 20.00 | 30.00 | 60.00 | 18 |
| Total des fonds | 55.00 | 101.65 | 73.25 | 334.85 | 100 |
| <u>Imputation</u> | | | | | |
| Déboursements des prêts | - | 40.00 | 70.00 | 182.50 | 54 |
| Fonds affecté au commerce | | 70.00 | - | 70.00 | 21 |
| Capital fixe | 0.62 | 0.77 | 0.54 | 3.01 | 1 |
| Augmentation/ (réduction) du fonds de roulement | 54.38 | (9.12) | 2.71 | 79.34 | 24 |
| Total | 53.00 | 101.65 | 73.25 | 334.85 | 100 |

132. L'on peut voir à partir de là que 72 p. 100 des fonds proviennent des contributions au titre du capital social, 18 p. 100 des emprunts à long terme et 10 p. 100 de sources internes. De ce fait, on ne peut pas sous-estimer l'importance du paiement régulier de la part du capital social à libérer entièrement.

133. Les trois décomptes financiers prévus, dont il a été question plus haut, font ressortir que si la Banque pour le commerce et le développement entièrement nouvelle dans la sous-région, est bien gérée, elle pourra être viable sur le plan financier. Toutefois, il faut souligner encore le fait que ces projections sont faites sur la base de certaines conditions et que toute modification de celles-ci pourrait se solder par des résultats différents.

B. Transformation de la Banque de développement de l'Afrique de l'Est (BDAE)
en Banque sous-régionale pour le commerce et le développement

134. Sur le plan financier, la viabilité de la Banque proposée, qu'il s'agisse d'une Banque tout entièrement nouvelle ou d'une transformation de l'actuelle Banque de développement de l'Afrique de l'Est, dépendra largement de la compétence de la direction, en ce qui concerne l'utilisation efficace des ressources disponibles de la Banque et de la volonté des pays membres de mettre à temps à la disposition de la Banque les ressources affectées à celle-ci. A cet égard, l'actuelle BDAE est une entreprise qui marche, viable sur le plan financier, avec un patrimoine d'une valeur nette de 24 millions de dollars des Etats-Unis, au 31 mars 1981. Au cours des dix dernières années, la BDAE a toujours fait des bénéfices sauf en 1977. Malgré la situation politique et économique difficile dans laquelle la Banque a eu évolué, en particulier ces dernières années, elle a contribué de manière significative au renforcement des économies des trois Etats membres. Pour ce faire, elle a mis en place une structure d'ordre institutionnel qui lui a permis d'exécuter des projets nationaux et multinationaux et dispose d'un corps de fonctionnaires bien formés qui pourraient constituer le noyau de la Banque proposée. Tous les fonctionnaires sont diplômés de l'enseignement supérieur en matière de comptabilité, de gestion d'entreprise, en sciences économiques ou en techniques de conception. De ce fait, l'un des principaux avantages de la BDAE est la présence de ces 39 cadres (sur un effectif de 93 agents).

135. On a établi la formule envisagée pour la transformation de la BDAE en la Banque proposée, sur la base d'un certain nombre de conditions préalables. Ces conditions sont d'une importance capitale et tout changement pourrait conduire à une modification de la formule envisagée.

136. Les premières conditions portent sur la constitution du capital de la Banque envisagée. Au chapitre V de cette étude, il a été question des ressources nécessaires pour la constitution de cette Banque. Le capital autorisé qui a été proposé s'élève à 800 millions de dollars des Etats-Unis, dont un tiers à libérer entièrement et le solde de 533,5 millions de dollars sujet à appel. Les pays membres appartenant à la sous-région contribueront pour 51 p. 100 (408 millions de dollars des Etats-Unis) et les pays membres et institutions en dehors de la sous-région pour les 49 p. 100 (392 millions de dollars des Etats-Unis). Une telle répartition assurera le contrôle effectif des pays membres de la sous-région sur la Banque et une condition fondamentale en ce qui concerne le rapport des contributions. En ce qui concerne la nature et le versement du capital à libérer entièrement, il faut que les pays membres s'acquittent de 40 p. 100 de leur part au cours de la première année, et du solde au cours des trois années suivantes en trois versements égaux. Par ailleurs, pour ce qui est des Etats et institutions membres en dehors de la sous-région, leur part devra être versée sur la même base, mais toutefois, les premiers versements ne seront effectués que la deuxième année après l'ouverture de la nouvelle Banque. La BDAE compte sept membres n'appartenant pas à la sous-région : la Banque africaine de développement (BAD), la Barclays Bank International, la Commercial Bank of Africa, le Consortium d'institutions Yougoslaves, la Gindlays Bank, la Standard Chartered Bank et le Post-Och Kreditbanken, lesquels détiennent en tout 7 p. 100 du capital-actions.

137. Sur la base de l'évaluation de l'actif et du passif de la BDAE la part des membres en dehors de la sous-région qui sont cités plus hauts sera de 2 millions de dollars des Etats-Unis. On suppose, en outre, que ces membres verseront ce montant au titre du capital social si la BDAE venait à être transformée en la Banque envisagée.

138. Sur la base des conditions sus-mentionnées, un décompte de la part du capital social à libérer entièrement figure au tableau 1 ci-après :

Tableau 1
Banque de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe pour
le commerce et le développement
Décompte du capital à libérer entièrement
(en millions de dollars des Etats-Unis)

| Année | Membres de la sous-région | Membres en dehors de la sous-région | Total des contributions | % |
|-------|---------------------------|-------------------------------------|-------------------------|-----|
| 1 | 55 | 2 | 57 | 21 |
| 2 | 27 | 52 | 79 | 30 |
| 3 | 27 | 26 | 53 | 20 |
| 4 | 27 | 26 | 53 | 20 |
| 5 | - | 24.5 | 24.5 | 9 |
| Total | 136 | 130.5 | 266.5 | 100 |

139. Les deuxièmes conditions préalables portent sur les emprunts extérieurs à long terme. A l'heure actuelle, la BDAE a contracté deux prêts de la Banque africaine de développement (BAD) (2 et 5 millions de dollars des Etats-Unis), deux de la Banque mondiale (BIRD) (8 et 15 millions) et trois de la Swedish International Development Authority (SIDA) (25, 30 et 10 millions de couronnes suédoises) et les encours de prêts, dans ce domaine, étaient, au 31 mai 1981, de 1,29 et 1,89 millions d'unités de compte de la BAD de 2,73 et 11,63 millions de dollars des Etats-Unis de la BIRD et de 25, 30 et 10 millions de couronnes suédoises de la SIDA. Ces prêts avaient été consentis sur la base d'une échéance allant de 10 à 30 ans. On prévoit que ces prêts continueront aux mêmes termes et aux mêmes conditions, même après la transformation éventuelle de la BDAE. La Banque commencera à consentir des prêts dès la première année, mais les opérations d'amortissement ne commenceront qu'à partir de la troisième année, du fait que pendant les deux premières années les opération de prêt peuvent être couvertes par les contributions au titre du capital social. On prévoit également que les nouveaux prêts qui seront consentis se feront au taux normal de 9 p. 100 par an, avec une période de franchise de cinq ans, suivie d'une période de remboursement de dix ans. Les sources éventuelles de ce financement sont,

outre les créanciers actuels de la BDAE, la Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique (BADEA), la Kreditanstalt Fur Wiederaufbau (KfW) Allemagne, le Fonds de l'OPEP, le Fonds Kowétien pour le développement (KDF), le Fonds international de développement agricole (FIDA), etc.

140. Les troisièmes conditions préalables portent sur les prêts de portefeuille. On prévoit qu'en plus du portefeuille actuel de prêts de la BDAE, la Banque proposée règlera 25 p. 100 de ses engagements aux cours de l'année d'engagement même, 50 p. 100 au cours de la deuxième année et 25 p. 100 au cours de la troisième. Le tableau 2 ci-dessous présente les prévisions de prêts approuvés et de décaissement calculés sur cette base. On prévoit également que la Banque proposée n'utilisera pas ses ressources ordinaires pendant les cinq premières années pour les prêts à conditions libérales (prêts souples) comme le fait le Fonds africain de développement (FAD) et l'AID. Une autre prévision concernant les nouveaux prêts accordés par la Banque est que ces prêts seront consentis à un taux d'intérêt moyen de 12 p. 100 par an, avec une période de grâce de quatre ans, suivie d'une période de remboursement de dix ans.

141. La quatrième condition est que les ressources non utilisées seront investies sur le marché des capitaux, sous forme d'investissements à court terme (dépôts à vue, dépôts à terme, etc.) qui rapporteront environ 10 p. 100 par an.

142. La cinquième condition porte sur les avoirs fixes. La BDAE dispose de son propre siège, de son personnel et de ses locaux à usage de résidence pour ses agents etc.. De ce fait, on présume que la Banque envisagée n'investira pas ses ressources ordinaires pendant les cinq premières années pour l'achat de terrain et la construction de locaux.

143. La sixième condition est que, au début de la troisième année, la Banque proposée allouera 70 millions de dollars des Etats-Unis tirés de ses ressources ordinaires au fonds affecté au commerce, en vue du financement des échanges commerciaux. Pendant les deux premières années de fonctionnement, il se peut que la Banque ne dispose pas de ressources suffisantes pour le faire. Par ailleurs, on prévoit qu'à cette fin, la Banque ouvrira un guichet à part et qu'en conséquence, une comptabilité séparée sera maintenue, pour les opérations de financement des échanges commerciaux. L'on espère qu'à mesure que les ressources de la Banque augmenteront, le fonds réservé au financement des échanges commerciaux augmentera de son côté, du fait que l'objectif principal de la zone d'échanges préférentiels (SEP) est le renforcement de ces échanges dans la sous-région.

i) Prévisions de compte de bénéfices et pertes

144. Un décompte des prévisions de compte de bénéfices et pertes de la Banque proposée durant les cinq premières années de fonctionnement figure à l'annexe IV tableau 4 de ce document et un résumé en est donné au tableau 3 ci-après :

Tableau 3

Banque de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe pour le
commerce et le développement

Prévisions de compte de bénéfices et pertes

(en millions de dollars des Etats-Unis)

| Année | 1 | 3 | 5 | Total 1 - 5 | % |
|--|-------------|--------------|--------------|----------------|------------|
| <u>Revenu</u> | | | | | |
| Intérêt sur les prêts | 5.17 | 12.48 | 23.16 | 72.88 | 68 |
| Revenu des investissements à court terme | 1.50 | 3.50 | 10.00 | 27.50 | 26 |
| Autres revenus | 0.65 | 1.25 | 1.95 | 6.20 | 6 |
| Revenu total | <u>7.32</u> | <u>17.23</u> | <u>40.11</u> | <u>106.58</u> | <u>100</u> |
| <u>Dépense</u> | | | | | |
| Coût des opérations de financement | 1.97 | 3.34 | 9.85 | 23.82 | 22 |
| Dépenses administratives et des services | 2.40 | 5.40 | 7.80 | 26.10 | 25 |
| Moins-value | 0.53 | 0.59 | 0.62 | 2.92 | 3 |
| Amortissement des pertes possibles sur les prêts | 0.40 | 0.31 | 0.23 | 1.56 | 1 |
| | <u>5.30</u> | <u>9.64</u> | <u>18.50</u> | <u>54.40</u> | <u>51</u> |
| Moins les droits de gestion sur le Fonds affecté au commerce | | 1.20 | 2.40 | 5.70 | 5 |
| Dépenses totales | <u>5.30</u> | <u>8.44</u> | <u>16.10</u> | <u>48.70</u> | <u>46</u> |
| Bénéfice net cumulé | 2.02 | 13.12 | 57.88 | | |
| Rendement du capital libéré entièrement | 3.54% | 4.55% | 9% | 6.50% | |

145. Le tableau 3 ci-dessus montre que la Banque proposée serait profitable. Pendant les cinq premières années de fonctionnement, 68 p. 100 du revenu proviendront des intérêts sur les prêts, 26 p. 100, des investissements à court terme et le solde, des droits d'engagement, des commissions et d'autres taxes etc.. Par ailleurs, 22 p. 100 du revenu seront utilisés pour couvrir les frais de financement, 20 p. 100, pour les dépenses administratives et des services, 3 p. 100, pour la moins-value des avoirs fixes et 1 p. 100, pour l'amortissement des pertes éventuelles sur les prêts et le solde de 54 p. 100 représentera le bénéfice net. Le bénéfice net cumulatif serait de 57,88 millions de dollars des Etats-Unis, ce qui représente environ 22 p. 100 du capital libéré entièrement.

Intérêt sur les prêts

146. L'intérêt sur les nouveaux prêts est calculé sur la base d'un taux moyen de 12 p. 100 par an et celui des prêts de la BDAE actuellement en cours, sur la base d'un taux moyen annuel de 11 p. 100.

Revenu des investissements à court terme

147. Comme on l'a déjà mentionné plus haut, les ressources de la Banque qui n'auront pas été utilisées, seront investies sur le marché des capitaux, sous forme d'investissement à court terme, avec un rendement moyen de 10 p. 100 par an. Le revenu est de ce fait, calculé sur cette base.

Autres sources de revenu

148. Ces revenus proviendront du loyer de l'argent, des dividendes sur les investissements en actions (c'est-à-dire, les investissements de la BDAE sur divers projets), les droits d'engagement, les commissions, etc.

Frais d'emprunt

149. Les frais d'emprunt actuels de la BDAE sur les emprunts à long terme sont calculés sur la base des termes et des conditions d'emprunt. Les coûts d'emprunt de la nouvelle banque seront calculés à un taux moyen annuel de 9 p. 100.

Dépenses administratives et des services

150. On prévoit que les dépenses administratives et des services seront d'environ 6 p. 100 du montant total des prêts approuvés pendant la même année; c'est sur cette base que les calculs ont été effectués. Le taux correspondant pour la BAD est de 5,25 p. 100 (moyenne des taux des deux dernière années); celui de la BDAE est trop élevé du fait que les activités de cette Banque, étaient très limitées au cours des deux dernières années.

Moins-value

151. En vue d'amortir la moins-value des avoirs fixes, on a calculé celles-ci directement, en tenant compte la durée de vie de ces biens. Les principaux taux annuels utilisés à cette fin sont les suivants :

| | |
|--------------------------------|-----------|
| Bail foncier et immobilier | 5 p. 100 |
| Véhicules automobiles | 25 p. 100 |
| Mobilier et autres équipements | 12 p. 100 |

Droit de gestion du Fonds affecté au commerce

152. Une commission annuelle de 3 p. 100 est prélevée sur le solde en cours des opérations de financement des échanges commerciaux du Fonds affecté au commerce, pour sa gestion par la Banque.

Amortissement des pertes éventuelles sur les prêts

153. Actuellement la BDAE prélève 1 p. 100 de son portefeuille de prêts, à la fin de chaque année, pour couvrir les pertes éventuelles sur les prêts. En ce qui concerne les prêts supplémentaires qui seront consentis par la Banque, aucune disposition ne sera prise, du fait que les remboursements ne commenceront, comme prévu, qu'à partir de la cinquième année d'implantation.

ii) Bilan prévu

154. Une prévision du bilan des cinq premières années figure à l'annexe IV, tableau 5, et un résumé en est fourni au tableau 4 ci-après :

Tableau 4

Banque des Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe
pour le commerce et le développement

Bilan prévu

(en millions de dollars des Etats-Unis)

| Année | 1 | 3 | 5 |
|-------------------------------------|---------------------|----------------------|----------------------|
| Disponibilités nettes à court terme | 33.32 | 63.73 | 116.04 |
| Prêts (nets) | 49.42 | 133.01 | 274.26 |
| Investissement (en actions) | 2.15 | 2.15 | 2.15 |
| Fonds affecté au commerce | - | 70.00 | 70.00 |
| Avoirs fixes (nets) | 9.15 | 8.39 | 7.48 |
| Total | 94.04 | 277.28 | 469.93 |
| Financé par : | | | |
| Capital-actions | 57.00 | 109.00 | 266.50 |
| Bénéfices non distribués | 2.02 | 10.12 | 57.88 |
| | <u>59.02</u> | <u>207.12</u> | <u>324.38</u> |
| Emprunts à long terme | <u>35.02</u> | <u>70.16</u> | <u>145.55</u> |
| Total | <u>94.04</u> | <u>277.28</u> | <u>469.93</u> |
| Rapport passif/actif | 0.59 | 0.34 | 0.45 |
| Engagements non versés | 30.00 | 67.50 | 87.50 |

155. La projection qui figure ci-dessus a été effectuée sur la base de l'actif et du passif de la BDAE en juin 1981. Le bilan de la BDAE (premier trimestre 1981) est de ce fait ajusté, afin qu'il corresponde à l'évaluation de l'avoir et du passif effectuée par une équipe d'experts. D'après cette évaluation, les avoirs nets de la BDAE passeront de 24,36 millions de dollars des Etats-Unis à 28,31 millions de dollars des Etats-Unis, soit une augmentation de 3,95 millions de dollars des Etats-Unis. On prévoit que, si la BDAE est transformée, son actif et son passif passeront à la nouvelle banque proposée, sur la base de l'évaluation effectuée par l'équipe d'experts.

156. Le tableau fait ressortir également, que le portefeuille de prêt a augmenté d'environ 5 fois et demi entre la première et la cinquième années d'implantation de la Banque, c'est-à-dire qu'il est passé de 49 à 274 millions de dollars des Etats-Unis. En termes de disponibilités, il va sans dire, comme il ressort du bilan de la Banque, que celle-ci a un capital de roulement suffisant pour couvrir tous ces engagements non versés. A la fin de la cinquième année, le rapport passif/actif serait de 0,45 et de ce fait, la Banque aura une forte capacité d'emprunt. Un rapport passif/actif relativement faible serait d'un grand avantage pour les emprunts de la Banque sur le marché international des capitaux. Ceci ne sera possible que si les membres appartenant à la sous-région apportent à temps leurs contributions au titre de la part à libérer entièrement et si la part du capital social réservé aux membres en dehors de la sous-région, est versée comme convenu.

iii) Sources et imputations de fonds prévus

157. Un décompte des sources et des imputations de fonds éventuelles pour les cinq premières années de fonctionnement de la Banque figure à l'annexe IV, tableau VI; un résumé en est donné au tableau 5 ci-après :

Tableau 5

Banque de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe pour le
commerce et le développement

Sources et imputations de fonds prévues

(en millions de dollars des Etats-Unis)

| | 1 | 3 | 5 | 1 - 5 | % |
|---|--------------|---------------|---------------|---------------|-----|
| <u>Sources de fonds</u> | | | | | |
| Opérations | 2.95 | 9.69 | 24.86 | 62.36 | 13 |
| Contributions au titre du capital social | 57.00 | 53.00 | 24.50 | 266.50 | 57 |
| Remboursement des prêts | 3.50 | 4.25 | 4.50 | 20.00 | 4 |
| Emprunts nouveaux à long terme | - | 40.00 | 50.00 | 120.00 | 26 |
| Total des fonds | <u>63.45</u> | <u>106.94</u> | <u>103.86</u> | <u>468.86</u> | 100 |
| <u>Imputation de fonds et</u> | | | | | |
| <u>décaissements au</u> | | | | | |
| <u>titre de prêts</u> | | | | | |
| Fonds commercial | 10.00 | 57.50 | 80.00 | 252.50 | 54 |
| Fonds commercial | | 70.00 | | 70.00 | 15 |
| Remboursement des emprunts | 2.43 | 2.43 | 2.30 | 11.90 | 3 |
| Augmentation des avoirs fixes | 0.10 | 0.15 | 0.12 | 0.82 | |
| Augmentation du capital de roulement | 50.92 | (23.14) | 21.44 | 133.64 | 28 |
| Total des demandes de fonds | <u>63.45</u> | <u>106.94</u> | <u>103.86</u> | <u>468.86</u> | 100 |

158. Le tableau 5 fait ressortir que pendant les cinq premières années, 13 p. 100 des fonds proviendront des opérations de la Banque, 57 p. 100 des contributions au titre du capital social et 26 p. 100 des prêts à long terme. Toutefois, 54 p. 100 de ces fonds seront utilisés pour le remboursement des prêts et 15 p. 100 pour le financement des échanges commerciaux. Le remboursement des prêts et celui des emprunts à long terme représenteront respectivement, 4 et 3 p. 100. Par ailleurs, 23 p. 100 des fonds, constitués par les ressources non déboursées de la Banque seront investis à court terme.

159. Tous les trois décomptes financiers prévus qui figurent aux tableaux 4, 5 et 6 montrent nettement que si la BDAE est transformée en banque de commerce et de développement pour la sous-région, celle-ci sera solide sur le plan financier, ainsi qu'en ce qui concerne les disponibilités. Néanmoins, on ne peut pas négliger le fait que ces prévisions sont faites sur la base d'un certain nombre de conditions d'ordre stratégique qui, si elles ne sont pas remplies, pourraient engendrer des modifications significatives de la formule proposée.

C. Fonds affecté au commerce

160. Qu'il s'agisse de transformer la BDAE ou de constituer une nouvelle banque, le financement des échanges commerciaux sera une activité nouvelle. Comme il a été mentionné plus haut, au début de la troisième année de fonctionnement, l'on prévoit que la Banque envisagée pourrait allouer 70 millions de dollars des États-Unis de ces ressources ordinaires au financement des échanges commerciaux. Au cours des deux premières années, il se peut que la Banque n'ait pas suffisamment de ressources pour le faire. Par ailleurs, on prévoit que la Banque, grâce au fonds de financement des échanges commerciaux, mettra en place un mécanisme de prêts à long et moyen termes, avec un taux d'intérêt moyen de 11 p. 100 par an. Les ressources non utilisées, s'il y en a, peuvent être investies à court terme, avec un rendement moyen de 10 p. 100 par an. On prévoit également, comme on l'a mentionné plus haut, que la Banque gèrera le fonds affecté au commerce, grâce à un guichet à part, et de ce fait, prélevera des droits de gestion de trois p. 100 par an sur le solde en cours des opérations de financement des échanges commerciaux.

161. En tenant compte de ces conditions, on a dressé les tableaux 6, 7 et 8 qui représentent respectivement, les comptes de profits et pertes, le bilan des sources et les demandes de fonds, pour les trois années de fonctionnement à partir de la troisième année d'implantation de la Banque. Le décompte des bénéfices et pertes (tableau 6), montre que les opérations de financement des échanges commerciaux sont également viables du point de vue financier et les bénéfices accumulés des trois années seraient, d'après les prévisions, de 19,05 millions de dollars des États-Unis, ce qui représente un peu plus de 27 p. 100 des ressources allouées au fonds de financement des échanges commerciaux.

Tableau 6

Banque de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe pour le
commerce et le développement

Fonds affecté au commerce

Compte de bénéfices et pertes prévus

(en millions de dollars des Etats-Unis)

| Année | 3 | 4 | 5 | 3 - 5 |
|--|------|------|------|-------|
| Revenu tiré des intérêts sur le financement des échanges commerciaux | 2.20 | 6.05 | 8.20 | 16.45 |
| Revenu sur les investissements à court terme | 5.25 | 2.25 | 0.80 | 8.30 |
| Revenu total | 7.45 | 8.30 | 9.00 | 24.75 |
| <u>Dépenses</u> | | | | |
| Droits de gestion payés à la banque | 1.20 | 2.10 | 2.40 | 5.70 |
| Revenu total | 1.20 | 2.10 | 2.40 | 5.70 |
| Bénéfice net | 6.25 | 5.20 | 6.60 | 19.05 |

Tableau 7

Banque de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe pour le
commerce et le développement

Fonds commercial

Bilan prévu

(en millions de dollars des Etats-Unis)

| <u>Année</u> | <u>3</u> | <u>4</u> | <u>5</u> |
|--------------------------------------|----------|----------|----------|
| Disponibilités nettes à court terme | 36.25 | 12.45 | 9.05 |
| Financement des échanges commerciaux | 40.00 | 70.00 | 80.00 |
| Total | 76.25 | 82.45 | 89.05 |
| Financé par : | | | |
| Fonds affecté au commerce | 70.00 | 70.00 | 70.00 |
| Bénéfices non distribués | 6.25 | 12.45 | 19.05 |
| Total | 76.25 | 82.45 | 89.05 |

Tableau 3

Banque de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe pour le
commerce et le développement

Fonds affecté au commerce

Sources et imputation de fonds prévues

(en millions de dollars des Etats-Unis)

| Année | 3 | 4 | 5 | 3 - 5 |
|---|-------|---------|--------|--------|
| <u>Sources des fonds</u> | | | | |
| Fonds affecté au commerce (financé à partir des ressources ordinaires de la Banque) | 70.00 | - | - | 70.00 |
| Fonds obtenu à partir des opérations | 6.25 | 6.20 | 6.60 | 19.05 |
| Remboursement des prêts au titre du financement des échanges commerciaux | - | 30.00 | 55.00 | 85.00 |
| Total des fonds | 76.25 | 36.20 | 61.60 | 174.05 |
| <u>Imputations de fonds</u> | | | | |
| Financement des échanges commerciaux | 40.00 | 60.00 | 65.00 | 165.00 |
| Fluctuations du fonds de roulement | 36.25 | (23.80) | (3.40) | 9.05 |
| Total des imputations de fonds | 76.25 | 36.20 | 61.60 | 174.05 |

D. Avantages et inconvénients de la Banque proposée et de la BDAE

162. A ce niveau, il conviendrait d'examiner les avantages et les inconvénients de la BDAE transformée ou de la constitution d'une nouvelle banque :

a) Transformation de la BDAE en la nouvelle banque envisagée. On pourrait citer les avantages suivants :

i) Installations de matériel :

163. La BDAE a son propre siège et ses locaux à usage de résidence pour le personnel etc. De ce fait, il n'est pas nécessaire d'utiliser les ressources de la Banque aux fins de ces installations.

ii) Main-d'oeuvre :

164. La BDAE a constitué un corps de cadres bien formés qui compte actuellement 39 membres, lesquels pourraient constituer le noyau de la Banque proposée. Ceci permettra à la banque d'éviter les difficultés de recrutement de nouveaux cadres expérimentés au cas où la BDAE serait transformée, et de commencer les opérations aussitôt. En fait, les cadres de la BDAE constituent l'un des atouts majeurs de la Banque.

iii) Capacité institutionnelle :

165. L'un des objectifs principaux de la Banque proposée est le financement de projets multinationaux et l'assistance technique qui s'y rattache. A cet égard, la BDAE s'est dotée d'une capacité institutionnelle lui permettant d'exécuter autant des projets multinationaux que des projets nationaux.

iv) Bibliothèque technique :

166. La BDAE s'est également dotée d'une bibliothèque technique spécialisée, qui, bien qu'étant de dimensions limitées, peut être utile à la Banque, en vue de ces activités de recherche et dans d'autres domaines importants.

v) Contacts extérieurs :

167. La BDAE a déjà lié des contacts extérieurs solides avec les institutions multinationales de financement bilatérales, auxquelles la Banque proposée peut avoir avantageusement recours, en vue de mobiliser des ressources auprès de ces sources extérieures.

vi) Membres en dehors de la région :

168. La BDAE a à l'heure actuelle sept membres n'appartenant pas à la sous-région et dont les contributions au titre du capital social de la Banque ont permis et continueront d'attirer davantage de contributions extérieures au capital social de la Banque proposée.

vii) Viabilité de la BDAE :

169. La BDAE est une entreprise profitable, viable sur le plan financier et disposant de suffisamment de disponibilités, ce qui renforce sa solidité.

viii) La transformation de la BDAE en la Banque proposée permettra d'éviter la prolifération des institutions financières multinationales.

Inconvénients :

170. i) L'évaluation préalable de l'actif et du passif de la BDAE pourrait être un facteur significatif en vue du démarrage des opérations de la Banque proposée. A cet égard, tout retard dans les négociations avec les actionnaires actuels peut, de ce fait, avoir une influence négative sur le démarrage immédiat des activités de la Banque.

b) Constitution de la nouvelle Banque :

171. Le principal avantage de cette formule est qu'elle permettra d'éviter les négociations avec la BDAE en vue de sa transformation et de l'évaluation de son actif et de son passif.

172. Par ailleurs, si les négociations avec les actionnaires de la BDAE devaient trainer en longueur, le démarrage des opérations de la Banque proposée serait retardé.

Inconvénients :i) Matériel de bureau

173. Pendant les dix premières années de fonctionnement, il se peut que la Banque ait à dépendre du pays d'implantation pour la fourniture de matériel de bureau sans engagement financier de la part de la Banque. Si cela n'est pas possible, la Banque devra louer du matériel de bureau et en même temps utiliser une bonne partie des ressources pour construire un siège et peut-être aussi d'autres bâtiments, pendant ses années d'implantation. Ceci réduirait la capacité de prêt de la Banque et par là même, aurait des incidences sur sa rentabilité.

ii) Personnel :

174. Les institutions DE la sous-région souffrent d'une pénurie aigüe de personnel qualifié dans le domaine des affaires bancaires. De ce fait; la nouvelle Banque devra recruter un personnel qualifié et expérimenté, capable d'effectuer ses opérations. Ceci peut, en conséquence, retarder le démarrage des opérations de la Banque.

iii) Possibilité d'augmenter les ressources grâce à des sources extérieures :

175. Les possibilités offertes par la Banque en vue d'obtenir des fonds de sources extérieures dépendront de sa réputation de solvabilité. Celle-ci ne sera établie que sur une certaine période. En conséquence, il se peut que cela prenne quelques années avant que la Banque ne soit à même d'obtenir des fonds suffisants de sources extérieures. En outre il se peut que la Banque ait à subir la concurrence des institutions financières de développement de la région, en ce qui concerne la mobilisation de fonds à partir des sources extérieures.

E. Besoins en main-d'oeuvre en vue de la transformation de la BDAE

176. A l'heure actuelle, la BDAE dispose de 39 cadres sur un personnel total de 93 agents. L'on suppose que ce corps de cadres peut constituer le noyau de la Banque proposée si l'on doit transformer la BDAE.

177. Pour des raisons administratives, la BDAE est actuellement constituée de cinq divisions : administration, finances, opérations; recherche et planifications et secrétariat aux affaires juridiques. Chacune de ces divisions a à sa tête un directeur. Il y a en plus, trois bureaux régionaux dirigés par des directeurs de succursales. Tous les directeurs et les directeurs de succursales font le rapport directement au Directeur général, Directeur exécutif de la Banque.

178. Au cas où la BDAE serait transformée en la Banque proposée, certains changements seraient néanmoins requis, en ce qui concerne les besoins en main-d'oeuvre. Ceux-ci ont été révisés pour les cinq premières années et figurent à l'Annexe IV, Tableau 7.

179. Le titre de Directeur général, que ce soit en cas de transformation de la BDAE, ou en cas de constitution d'une nouvelle Banque est remplacé par le titre de Président. Le Président sera assisté par deux ou plusieurs vice-présidents. Pour les cinq premières années, l'on prévoit qu'il n'y aura qu'un seul vice-président. Pour des raisons administratives, la Banque devrait être constituée de quatre divisions : administration, finances, opérations, secrétariat aux affaires juridiques. Par ailleurs, on suggère que la région peut être divisée en trois zones, chacune ayant à sa tête un directeur de succursale. Les directeurs de zone peuvent être placés sous l'autorité du Directeur de la division des opérations au lieu d'être directement sous celle du Président, comme c'est le cas avec l'actuelle BDAE. Des détails et le nombre des cadres figurent au tableau 7. Durant la première

année le nombre de cadres nécessaires est estimé à 43. Il se peut qu'il y ait des augmentations d'une année à l'autre et de ce fait, vers la cinquième année de fonctionnement de la Banque, le nombre pourrait s'élever à 95, comme le montre le tableau susmentionné.

F. Besoins en main-d'oeuvre - constitution d'une nouvelle Banque

180. Pour les cinq premières années de fonctionnement de la nouvelle Banque, les besoins en main-d'oeuvre prévus figurent à l'Annexe IV tableau 8. Le Président de la Banque devrait entrer en fonction la première année d'implantation de la Banque. Un des vice-présidents peut-être recruté pendant la troisième année, et les vice-présidents, le cas échéant, après les cinq premières années de fonctionnement. On suppose que le Président sera à même de s'occuper des activités de la Banque pendant les deux premières années.

181. On propose pendant les cinq premières années, que la nouvelle Banque devrait être constituée de quatre divisions : administration, finances, opérations et secrétariat aux affaires juridiques. Chacune des divisions aura à sa tête un directeur. Pendant la première année le Directeur de la Division des finances cumulera les fonctions administratives et financières. Le Directeur de la Division de l'administration peut n'être recruté qu'après la deuxième année et même plus tard. L'on suggère que la sous-région peut être divisée en trois zones, chacune ayant à sa tête un directeur de succursale. Les bureaux de zone peuvent être ouverts à partir de la deuxième année de fonctionnement de la Banque, au moment opportun, suivant les opérations de la Banque. Le tableau 8 présente les détails sur le nombre et les qualifications des cadres nécessaires pendant les cinq premières années. La première année, le nombre peut s'élever à 15. A mesure que les opérations de la Banque s'intensifieront, on pourra également augmenter ce nombre. Toutefois, on prévoit que ce nombre s'élèvera à 83 vers la fin de la cinquième année de la Banque, comme on peut le voir au tableau 8.

182. On suggère également, qu'un personnel ayant des aptitudes requises, sera nécessaire pour le démarrage réussi du guichet de financement des échanges commerciaux. Ceci tient aussi bien si c'est la BDAE qui est transformée que si c'est une nouvelle Banque qui est constituée. Comme le montre le tableau 8, le guichet de financement des échanges commerciaux commencera ses opérations à partir de la troisième année. Compte tenu de la pénurie de personnel qualifié dans ce domaine, au niveau de la sous-région, l'assistance technique peut être obtenue à cette fin, auprès des organismes de l'ONU ou ailleurs, en dehors de la sous-région.

CHAPITRE VII

EMPRUNTS ET PRETS DE LA BANQUE PROPOSEE : POLITIQUES ET PROCEDURES

A. Emprunts

Généralités

183. Les premières opérations de la Banque seront financées à partir des contributions des pays membres au titre du capital social. Aussi bien les dépenses d'exploitation que les premiers prêts seront couverts par cette source. Par la suite, il sera nécessaire que la Banque emprunte des fonds d'autres sources, dans les limites de son capital sujet à appel, en vue d'augmenter sa capacité de prêt au-delà de ce que pourraient supporter le montant total des contributions. L'importance de ces emprunts dépendra largement du montant prévu des engagements et du taux de remboursement des dettes.

184. Il va sans dire que la politique d'emprunt de la Banque déterminera, en partie, la nature, les termes et les conditions de souscription auprès des sources extérieures de fonds. L'on a identifié diverses sources possibles d'emprunt et une politique réaliste sera nécessaire pour mobiliser de telles ressources. En d'autres termes, il faudra choisir entre les diverses sources extérieures, en tenant dûment compte des besoins du programme de prêts proposé. Par exemple, il conviendrait que pour les emprunts, l'on tienne compte des prêts qui seront consentis sur la base de conditions normales, ou de conditions libérales, ou encore sur les deux en même temps.

Cadre d'emprunt auprès de la Banque

185. Les emprunts auprès de la Banque seront consentis sur la base du principe de séparation des opérations, selon qu'ils sont prélevés sur les ressources ordinaires (conditions normales) ou sur les ressources d'affectation spéciale (conditions libérales). La part des ressources ordinaires dans le portefeuille global tendrait à être plus importante, mais l'augmentation du volume des fonds d'affectation spéciale dépendra, d'une part, de l'importance que la Banque accorde à la nécessité de consentir des prêts à conditions libérales à ses pays membres les moins développés, et d'autre part, de la possibilité d'obtenir de prêts "souples" ou de dons auprès des sources extérieures.

186. La politique de la Banque en ce qui concerne l'évolution de la structure financière sera le facteur le plus important pour déterminer dans quelle mesure la Banque peut mobiliser diverses ressources. Il sera constamment nécessaire de revoir cette structure financière, non seulement en vue de renforcer l'auto-assistance entre les pays membres, mais également, en vue de garantir que la possibilité d'emprunts supplémentaires est toujours sauvegardée. Ceci implique, par exemple, qu'il conviendrait d'élaborer attentivement, une solide politique de prêt grâce à des garanties, et d'investir avec prudence le capital financier provenant de contributions et qui n'aurait pas été utilisé pour les opérations de prêt. Ce sont là des directives appropriées, qu'il conviendrait de suivre pendant les cinq à dix premières années de fonctionnement.

a) Emprunts au titre des ressources ordinaires

187. Pendant la majeure partie de la période initiale de fonctionnement, les ressources ordinaires de la Banque seront essentiellement constituées du capital-actions, et toute augmentation ultérieure de ce capital dépendra largement de la rentabilité des opérations internes effectuées sur celui-ci, en ce qui concerne les réserves tirées de l'accumulation. L'étape cruciale suivante en ce qui concerne la constitution des ressources de base de la Banque, qui est un point de départ, correspondra au moment où la Banque sera activement engagée dans les emprunts à l'extérieur, en vue d'augmenter la masse de ses ressources ordinaires. Toutefois, cet activité dépendra du volume des engagements de prêts et des ressources disponibles. La BAD a adopté cette pratique.

188. Il conviendrait de noter, que le rendement des ressources ordinaires internes n'ajoute rien de significatif aux nouvelles sources destinées aux projets de prêts. Ceci est essentiellement dû aux termes et aux conditions sur la base desquels ces prêts sont consentis au titre du portefeuille des ressources ordinaires. Ces prêts sont consentis sur la base de périodes de franchise et de recouvrement relativement longues. De ce fait, le remboursement des intérêts et du capital s'effectue à un rythme plutôt lent. Par ailleurs, les entrées de capitaux sont entravées par les retards dans le versement des prêts engagés. Il conviendrait, de ce fait, tenir compte des contre-coups de ces facteurs dans le cadre des décisions relatives à l'emprunt.

189. Il est facile d'identifier les sources potentielles d'emprunt au titre du portefeuille des ressources ordinaires. L'on est également au fait d'une grande variété de mécanismes et de dispositifs qui peuvent s'appliquer au processus d'emprunt. Toutefois, il conviendrait d'énoncer clairement les politiques en matière d'emprunt et, si possible, des procédures et des directives appropriées devraient être adoptées. Les procédures et les politiques d'emprunt devraient être examinées à trois niveaux différents :

i) Au niveau des banques des Etats membres

190. Des arriérés de contributions peuvent entraver les possibilités de mobilisation des ressources disponibles dans les Etats membres. C'est un signe évident de difficultés financières qui peuvent être surmontées par la banque si elle prend l'initiative d'emprunter en faisant flotter ses valeurs. C'est une mesure de flexibilité qui peut être quelquefois acceptable, lorsque la rareté des devises est l'obstacle majeur. De ce fait, dans certains cas exceptionnels, les contributions peuvent être versées en monnaie locale. Du fait que l'un des objectifs de la banque est de promouvoir les échanges commerciaux entre les pays de la sous-région, celle-ci pourrait faire flotter les valeurs en monnaie locale, en vue de couvrir les frais d'investissements au niveau local.

ii) Au niveau du marché financier international

191. Les pays développés dominent les marchés de capitaux les plus importants du monde. De ce fait, toute politique d'emprunt auprès de ces pays, qui se veut efficace, passera nécessairement par un engagement actif dans les relations publiques, en vue de renforcer la réputation de solvabilité de la Banque sur ces marchés financiers. Les créanciers de ces pays exigeront des garanties adéquates avant de permettre l'accès à leurs marchés de capitaux. A cet égard, l'on pense que les pays membres de la banque en dehors de la région auront plus de facilités de fournir ces garanties. Il semblerait que leur participation constitue l'atout majeur de la banque, pouvant lui permettre de créer un marché financier pour ses engagements, du fait que les valeurs ne peuvent être vendues sans l'autorisation des gouvernements des pays dans lesquels elles sont supposées être. Afin de s'assurer du succès de cette vente, la banque aurait à garantir que ces valeurs auraient des rendements concurrentiels, ce qui est vrai autant pour les investissements public que pour les investissements privés.

iii) Au niveau des organismes multilatéraux

192. Pendant la période de transition, les organismes multilatéraux seront les principales sources d'emprunt pour le financement des projets de développement à moyen et long termes. Les sources immédiates seront probablement la Banque

africaine de développement et la Banque mondiale. Toutefois, il semble peu probable, qu'à court terme, ces deux institutions consentiront des prêts au titre des projets, du fait que la banque pourrait, en ce moment-là, ne pas avoir encore élaboré le programme des investissements possibles. Compte tenu du fait que la préparation des projets peut ne pas conduire rapidement à l'élaboration de propositions de projets, en vue de leur inclusion audit programme, il conviendrait d'adopter une politique d'emprunt, non pas sur la base d'un programme, mais plutôt sur celle de projets ponctuels, et qui permettrait la mobilisation des ressources financières. A cet égard, les emprunts au titre de programmes, peuvent être contractés sous forme de prêts indirects, tels que des lignes de crédit devant couvrir des projets sous-régionaux de petite envergure, ou sous forme de prêts directs, en vue de renforcer le capital social de la banque. Aussi bien la BAD que la Banque mondiale ont consenti des prêts à des pays de la sous-région en vue du financement de leurs propres projets. Les emprunts de la Banque à ces sources dépendront des politiques de prêts de ces institutions, touchant les projets sous-régionaux. Il semblerait que du fait de leur expérience passée en ce qui concerne les institutions et projets nationaux, aussi bien la BAD que la Banque mondiale pourraient limiter leurs interventions au niveau sous-régional, dans le cadre des projets multinationaux ou des projets à financement conjoint. Compte tenu de ces considérations, il est essentiel que la politique d'emprunt de la Banque auprès des sources de financement multilatérales mette l'accent sur les projets de co-financement et de participation.

b) Emprunts à des conditions libérales

193. En dehors des ressources ordinaires sur lesquelles les prêts sont consentis à des conditions normales ou aux taux du marché, des ressources spéciales seraient mobilisées afin de permettre de consentir des prêts à conditions libérales. Ces fonds pourraient provenir aussi bien des membres de la région que des membres non régionaux et également d'autres accords bilatéraux et multilatéraux. Des besoins de la Banque en matière de prêts à conditions libérales devraient être soutenus par des efforts visant à mobiliser des fonds en ayant recours aussi bien à des dons qu'à des emprunts à conditions libérales. La Banque sous-régionale peut, dès le début, contracter des emprunts en vue d'équiper le fonds d'affectation spéciale destiné à répondre aux besoins des pays les moins développés de la sous-région en matière d'investissements. La constitution du Fonds d'affectation spéciale a été introduite par la Charte de la Banque, afin que celle-ci puisse promouvoir une croissance économique équilibrée dans la sous-région. Le Fonds de bonification, d'intérêts, auquel les pays membres les plus développés contribueraient, a un objectif quelque peu similaire (rassembler des ressources en vue de financer un fonds permettant de consentir des prêts à un taux d'intérêt inférieur au taux le plus faible possible) Cette assistance libérale peut être consentie par diverses institutions, telles que les pays de l'OCDE, la filiale de la Banque Mondiale (l'IDA), le Fonds africain de développement, le Fonds de l'OPEP, les fonds arabes, etc. ainsi que par la CEE. Afin d'obtenir des capitaux de ces sources, le fondement de l'assistance libérale à la sous-région devra être présentée et individuellement de manière convaincante, aux créanciers.

B. Crédit

i) Politique en matière de montant des prêts de développement

194. Le montant des prêts de la Banque destinés à l'exécution de projets spécifiques sera déterminé par : l'envergure du projet, le coût des opérations de prêts,

l'importance du travail de préparation du projet, l'exécution et la supervision. Les plafonds et les planchers de ces prêts dépendront de la politique de la Banque en matière de montant limite.

195. Au niveau de la sous-région, les projets de petite envergure seront essentiellement limités au niveau national et les projets de moyenne et de grande envergures essentiellement au niveau multinational. Le financement des projets de petite envergure s'effectuera généralement par l'intermédiaire des institutions nationales, sous formes de lignes de crédit. En vue de faciliter l'obtention des prêts bancaires, il serait souhaitable que ces projets ne soient pas d'une envergure inférieure à celle des projets financés par les institutions nationales.

ii) Politique et procédures de prêt de la Banque

196. La politique de prêt de la Banque devrait être élaborée de manière que les éléments destinés à réduire et à enrayer les difficultés d'ordre institutionnel soient inclus aux dossiers de projets, en vue de maximiser les avantages qui seront tirés de l'exécution du projet. Pour les études de projets, il conviendrait de tenir compte des moyens de remédier aux goulots d'étranglement, tels que la pénurie de personnel qualifié pour la préparation et l'exécution du projet et le manque d'expérience en matière de gestion. A cet égard, la Banque pourrait apporter sa contribution, au moment de l'accord de prêt, en atténuant les difficultés par l'apport d'éléments d'assistance technique en vue de la formation de la main-d'oeuvre.

197. La plupart des prêts de la Banque seront généralement consentis sous la forme de prêts directs, pour le financement de projets soumis par les pays participants. Les prêts pourront aussi être déduits de la participation au titre du capital social, en vue de projets spécifiques ou de lignes de crédits destinés à des sociétés nationales de financement du développement. Les garanties déposées par la Banque, les noms de ses clients, en vue de l'obtention de fonds d'autres sources de financement de projets, devraient l'être modérément, afin de sauvegarder la capacité d'emprunts de la Banque sur ces ressources non versées et sujettes à appel.

198. Il conviendrait d'inclure à la politique de prêt de la Banque le financement des études de pré-investissements et des études de faisabilité, du fait que celles-ci constituent une partie intégrante de l'identification et de la préparation des projets. Compte tenu de l'importance des projets multinationaux, il serait souhaitable que les prêts au titre de pré-investissements soient réduits ou limités à ces projets. En ce qui concerne la contribution de la Banque au capital social des institutions de financement des échanges commerciaux et d'autres institutions, on suggérerait que cette participation soit faite sur une base minoritaire, compte tenu du fait que celle-ci est destinée à renforcer la base de ressources de l'emprunteur. Du fait que les ressources sont limitées, la Banque pourrait s'engager dans une telle activité, seulement après la cinquième année de fonctionnement.

199. Pendant les premières années de fonctionnement de la Banque, les lignes de crédit obtenues auprès des institutions de financement multilatéral telles que la BAD, la BIRD, etc. constitueront l'essentiel du portefeuille de prêts de la Banque. Ceci dépendra toutefois des politiques de prêts de ces institutions.

iii) Taux d'intérêt et conditions de prêts

200. Conformément aux conditions de prêts normales, il conviendrait que la politique de la Banque, en ce qui concerne les taux d'intérêts, soit telle qu'elle permette une couverture ou une marge de bénéfice minimale, juste suffisante pour couvrir les dépenses administratives, plus un taux de rendement modeste sur le capital utilisé. Quel que soit le taux d'intérêt effectivement appliqué par la Banque au titre de prêts, il conviendrait qu'il soit décidé en tenant compte du coût moyen des fonds à l'intérieur des pays de la sous-région. En ce qui concerne les prêts à conditions libérales, les termes seraient plus souples. En principe ces prêts aurent une période de franchise de dix ans, suivie d'une période de remboursement de quarante ans, avec des dépenses administratives s'élevant à 0,75 p. 100 des encours de prêts par an.

CHAPITRE VIII

ORGANISATION ET ADMINISTRATION DE LA BANQUE

Organes directeurs de la Banque

201. Afin que la Banque puisse jouer efficacement son rôle, elle peut avoir à sa tête un Conseil des gouverneurs, un Conseil d'administration, un Président et d'autres agents selon les besoins de ses opérations.

i) Conseil des gouverneurs

202. L'autorité suprême de la Banque sera le Conseil des gouverneurs qui sera investi de tous les pouvoirs. Chaque membre peut nommer un gouverneur et un remplaçant pour une durée de service de trois ans, étant entendu que cette nomination peut être résiliée à tout moment, ou prorogé sur la décision du mandant. Un remplaçant n'a pas droit de vote sauf en l'absence du gouverneur qu'il représente. Comme c'est le cas pour d'autres institutions de financement internationales et régionales, le poste de gouverneur peut être occupé par des ministres des finances ou par d'autres ministres, ou par de hauts fonctionnaires des pays membres concernés. Le Conseil des gouverneurs peut désigner un des gouverneurs comme président, celui-ci occupera cette fonction jusqu'à la prochaine réunion ordinaire du Conseil. Le Conseil des gouverneurs peut élire sept membres au Conseil des directeurs, dont cinq représentant les pays membres et deux représentant les autres membres. Par ailleurs, le Conseil des gouverneurs peut déléguer ses pouvoirs au Conseil d'administration pour la conduite des opérations générales de la Banque, mais ne peut le faire quant il s'agit :

- a) de discuter et de donner des directives pertinentes au Conseil d'administration en ce qui concerne :
 - i) les politiques et les opérations de la Banque;
 - ii) le rapport annuel du Conseil des gouverneurs;
 - iii) toute question que le Conseil administratif peut lui soumettre.
- b) d'approuver les comptes annuels de la Banque;
- c) d'approuver toute répartition ou autre allocation du revenu net décidé par le Conseil administratif;
- d) d'approuver la nomination de vérificateurs des comptes extérieurs à la Banque ou d'autres experts de ce genre, dont les services peuvent être nécessaires en vue de l'examen de l'efficacité de l'administration générale de la Banque et de l'élaboration de rapports sur celle-ci;

- e) de prendre des décisions relatives à l'admission de nouveaux membres ou à la suspension d'autres membres;
- f) de prendre des décisions concernant toute augmentation du capital actions autorisées de la Banque;
- g) de décider de la rémunération des directeurs et de leurs remplaçants;
- h) de prendre des décisions relatives à la cessation des opérations de la Banque.

203. Le Conseil des gouverneurs aura les pleins pouvoirs afin de prendre des décisions sur toute question confiée au Conseil administratif. Il décidera également de sa propre procédure, notamment, en ce qui concerne la tenue de ces réunions pour la conduite des affaires et pour la rotation du mandat du président parmi les membres.

204. Le Conseil des gouverneurs peut se réunir au moins une fois par an et les gouverneurs ainsi que leurs remplaçants seront au service de la Banque sans rémunération, toutefois, celle-ci peut leur consentir des indemnités raisonnables pour les dépenses encourues dans le cadre de leur participation aux réunions.

ii) Conseil administratif

205. Le Conseil administratif sera constitué de sept membres, dont cinq élus par les pays membres et deux par les autres membres. Chaque administrateur choisira son propre remplaçant qui peut avoir les pleins pouvoirs pour agir à son nom, en cas d'absence. Les remplaçants peuvent assister aux réunions du Conseil mais, ne peuvent avoir droit de vote que lorsqu'ils agissent au nom des administrateurs qu'ils remplacent.

206. Il conviendrait que tous les administrateurs aient des compétences solides et une grande expérience en matière d'affaires économiques, financières et bancaires. Leur mandat durera trois ans, ils seront rééligibles. Ils continueront d'exercer leurs fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

207. Le Conseil des directeurs devrait avoir la responsabilité des opérations générales de la Banque, et exercera tous les pouvoirs qui lui seront délégués par le Conseil des gouverneurs, en particulier :

- a) l'élection du Président, d'un ou de plusieurs vice-Présidents de la Banque et les décisions relatives à leurs conditions de service;
- b) la nomination de comités techniques ou autres selon les nécessités;
- c) les décisions relatives à l'organisation fondamentale de la Banque, notamment, le nombre des directeurs administratifs et leurs responsabilités générales ainsi que les statuts professionnels des agents de la Banque;

- d) l'approbation du budget de la Banque;
- e) la préparation du travail du Conseil des gouverneurs;
- f) les décisions relatives aux prêts, aux garanties et aux investissements au titre du capital social et les emprunts de fonds contractés par la Banque ainsi que d'autres opérations financières, en conformité avec les directives générales du Conseil des gouverneurs;
- g) la définition des taux d'intérêts sur les prêts, les commissions pour les garanties et des autres opérations financières du même genre;
- h) la soumission des comptes de chaque exercice financier et l'élaboration du rapport annuel en vue de son approbation par le Conseil des gouverneurs à chaque réunion annuelle;
- i) l'élaboration de la structure générale des services de la Banque.

208. En principe, le Conseil administratif se réunira à la salle de réunion principale de la Banque au moins une fois tous les trois mois et plus fréquemment si les opérations de la Banque l'exigent. Il n'est pas nécessaire que les administrateurs soient en service à plein temps.

iii) Le Président de la Banque

209. Le Président de la Banque qui sera élu par le Conseil administratif sera le représentant légal de la Banque. Il sera du service administratif de la Banque et supervisera les opérations quotidiennes sous la direction du Conseil administratif. Il sera responsable de l'organisation de la Banque, de la nomination et du licenciement des agents et du personnel, conformément aux règles adoptées par le Conseil administratif.

210. Le Président sera une personne hautement intégrée et compétente en ce qui concerne les activités, la gestion et l'administration de la Banque. Ni le Président ni le Vice-Président ne peuvent être nommés gouverneurs ou administrateurs ou même remplaçants pendant qu'ils sont en service.

211. Le Président sera à la tête du Conseil administratif mais n'aura pas droit de vote, toutefois, en cas d'égalité, sa voix est prépondérante. Son mandat peut durer cinq ans et peut-être renouvelé, sauf si le Conseil administratif ou le Conseil des gouverneurs en décide autrement. Il abandonnera ses fonctions si le Conseil des directeurs en prend la décision.

212. En cas d'absence temporaire ou d'empêchement du Président, le Vice-Président ou à défaut tout autre haut fonctionnaire de la Banque remplira ses fonctions et exercera ses pouvoirs.

213. L'organigramme de la Banque proposée figure à l'Annexe V. En plus du Conseil des gouverneurs, du Conseil administratif, du Président et du Vice-Président de la Banque, cet organigramme présente les détails de la composition des divisions organiques de la Banque, tel qu'il a été traité au Chapitre VI de ce document, dans le cadre des besoins en main-d'oeuvre.

214. L'organigramme proposé est valable aussi bien si la BDEA est transformée en la Banque proposée ou si une nouvelle Banque est constituée à la place. En conséquence, si la BDEA est transformée, sa structure organisationnelle actuelle devra être modifiée de manière à l'aligner sur l'organigramme proposé qui figure à l'Annexe V en question.

iv) Dispositifs en vue du maintien du caractère africain de la Banque

215. Le Président, le Vice-Président ou les Vices-Présidents, et la majorité des agents de la Banque seront toujours des ressortissants des Etats membres.

216. Tout en sachant qu'il est d'une importance capitale que le personnel de la Banque soit d'un niveau élevé, efficace et compétent sur le plan technique, le Président tiendra dûment compte du recrutement des citoyens des Etats membres au moment de nommer les agents.

217. Les décisions du Conseil des directeurs concernant la nomination ou l'annulation du mandat du Président seront prises à la majorité des voix totales attribuées aux membres de la Banque.

218. Le nombre de voix attribuées à chaque membre de la Banque peut être égal au nombre d'actions détenues par celui-ci. Afin de permettre aux Etats membres d'exercer leur contrôle sur la Banque, il leur a été allouée une majorité de 51 p. 100 au moins du capital-actions autorisé de la Banque. Cette disposition garantirait le maintien du caractère africain de la Banque à tous moments.

CHAPITRE IX

INVESTISSEMENTS REALISES PAR LA BANQUE DE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE DE L'EST
AU COURS DES SIX DERNIERES ANNEES (1975-1980) ET PROJETS EN ATTENTEA. Investissements réalisés par la Banque de développement de l'Afrique de l'EstInformations générales

219. Les investissements réalisés par la Banque de développement de l'Afrique de l'Est devraient être analysés à la lumière des objectifs définis dans les statuts de la Banque et compte tenu de l'environnement dans lequel s'effectuent les activités de celle-ci. Créée en 1967 la Banque de développement de l'Afrique de l'Est représentait l'un des instruments conçus par les Etats associés en vue de réaliser les objectifs de la Communauté de l'Afrique orientale. 1/ La Banque avait pour objectif essentiel de rétablir l'équilibre dans le domaine du développement industriel des Etats associés de la Communauté en affectant une plus grande part de ses investissements à la République-Unie de Tanzanie et à l'Ouganda. Cette attitude se justifiait par le désir d'aider les deux Etats associés les moins développés à rattraper leur voisin kenyan qui disposait d'une infrastructure industrielle plus solide. Les statuts de la Banque de développement de l'Afrique de l'Est dont le capital a été souscrit en trois parts égales par les Etats associés prévoyaient expressément que la République-Unie de Tanzanie et l'Ouganda devaient respectivement bénéficier de 38,75 p. 100 de l'ensemble de ses prêts, investissements et opérations de garantie au cours d'une période de 5 ans alors que pour le Kenya ce chiffre n'était que de 22,50 p. 100. Les statuts de 1967 mettaient également l'accent sur le financement de projets industriels à vocation régionale (industries desservant l'ensemble de la Communauté à savoir : industrie textile, industrie pharmaceutique, usines de papeterie, sociétés sucrières et industrie de l'électronique au Kenya; industrie de l'aluminium, tanneries, teintureriers, ateliers de tissage et mines de sel en République-Unie de Tanzanie; industries du bois, produits avicoles et industrie du ciment en Ouganda).

220. A cause de l'éclatement de la Communauté en 1977 les industries précitées qui avaient été conçues pour desservir l'ensemble de la Communauté ont perdu les marchés qu'elles avaient dans les autres Etats associés et ont été obligées de fonctionner en dessous de leur capacité. Certaines entreprises se sont vues contraintes d'opérer à 40 p. 100 de leur capacité. Ces événements ont eu pour effet de réduire l'influence de la Banque des Etats d'Afrique de l'Ouest sur les économies des Etats associés.

221. Le fait que les investissements de la Banque de développement de l'Afrique de l'Est ne couvraient que le secteur industriel a également eu pour conséquence de réduire l'influence que la Banque pouvait exercer sur les économies des Etats associés. En conséquence, les mécanismes de la Banque ne pouvaient fonctionner avec toute la souplesse requise pour lui permettre de s'occuper du secteur industriel et d'intervenir dans d'autres secteurs économiques. 2/

1/ La Communauté de l'Afrique orientale a éclaté en 1977.

2/ Il a été dûment tenu compte de ce qui précède et conformément aux nouveaux statuts, non seulement la Banque couvrira le secteur industriel mais elle investira également dans d'autres secteurs tels que l'agriculture, l'industrie forestière, le tourisme, les transports et les communications et les autres secteurs-clés. Cette nouvelle approche permettra d'assouplir la politique de la Banque en matière d'investissements.

222. Au cours de ses cinq années de fonctionnement (1968 - 1972) la Banque a enregistré des résultats positifs dans ses efforts visant à réduire les déséquilibres qu'on pouvait noter dans le secteur industriel des Etats associés. Le nombre de projets approuvés en République-Unie de Tanzanie et en Ouganda montre dans une certaine mesure le traitement préférentiel dont ont bénéficié les Etats précités, conformément aux dispositions des statuts de la Banque de développement de l'Afrique de l'Est. La faiblesse des résultats enregistrés s'explique par le fait que les deux Etats associés les moins développés n'avaient pas été à même de présenter un nombre satisfaisant de projets susceptibles de bénéficier de financement.

223. Dans l'ensemble il a été noté une augmentation constante du nombre des prêts approuvés par la Banque de développement de l'Est au cours du premier quinquennat. En 1972, les prêts approuvés s'élevaient à 9,9 millions de dollars des Etats-Unis. Toutefois, en 1973 le montant total des prêts approuvés par la Banque n'était que de 2,9 millions de dollars des Etats-Unis. Cette chute brutale s'explique essentiellement par les changements politiques importants survenus en Ouganda. ^{3/} L'année d'après, de même que les années suivantes, on a assisté à un accroissement du nombre de prêts approuvés dont le montant a atteint le chiffre record 10,4 millions de dollars des Etats-Unis en 1977.

224. Le tableau 1 fait état des résultats enregistrés par la Banque de développement de l'Afrique de l'Est en matière d'investissements, de 1975 à mars 1981. Comme l'indique le tableau, le montant des prêts approuvés est passé du chiffre record de 10,4 millions des Etats-Unis à un plancher de 1,1 million de dollars des Etats-Unis en 1979 pour remonter à 1,6 million de dollars des Etats-Unis en 1980. La faiblesse des résultats enregistrés de 1978 à 1980 s'expliquait par l'éclatement de la Communauté en 1977 et par les incertitudes qui pesaient sur l'avenir de la Banque de développement de l'Afrique de l'Est à la suite de l'éclatement de ladite Communauté. Cette situation a eu un effet négatif sur le fonctionnement de la Banque de même que sur sa capacité de mobiliser des fonds au cours de la période de trois ans considérée. Parallèlement à la réduction du nombre de prêts approuvés, le nombre d'engagements de prêts et de sorties de fonds a également diminué comme l'indique le tableau. En ce qui concerne les prises de participation, la Banque de développement de l'Afrique de l'Est n'a effectué aucune dépense à cet effet depuis 1977 et aucune nouvelle prise de participation n'a été approuvée depuis 1978. Néanmoins, comme l'indique le tableau, les chiffres de mars 1981 indiquent qu'en matière d'investissements, la situation de la Banque de développement de l'Afrique de l'Est connaîtra certaines améliorations en 1981.

225. En dépit des résultats peu satisfaisants qu'elle a enregistré en matière d'investissements, la Banque de développement de l'Afrique de l'Est a fait des bénéfices assez substantiels durant de la période au cours de laquelle elle a fonctionné à l'exception de 1977, année qui a été marquée par une perte nette. Au cours des trois années (1978, 1979 et 1980) au cours desquels les résultats ont été nettement mauvais, les bénéfices produits par le capital libéré s'élevaient respectivement à 6,26 p. 100, 5,25 p. 100 et 2,31 p. 100 (voir tableau); en mars 1981 ce chiffre est passé à 10,57 p. 100. La Banque a été en même temps à même

^{3/} Les troubles politiques que l'Ouganda a connus ont joué un rôle important dans la décentralisation des opérations de la banque en 1973 et dans la mise en place à Nairobi et à Dar-es-Salaam de bureaux régionaux habilités à procéder à des évaluations complètes et à l'administration de projets qui sont venus compléter le bureau de Kampala, siège de la Banque de développement de l'Afrique de l'Est.

de constituer des réserves et à surseoir à la distribution des bénéfices au cours de la période considérée. Ces ressources s'élevaient à 5,4 millions de dollars des Etats-Unis à la fin du mois de mars 1981. La Banque a également pu allouer des ressources financières prélevées sur ses recettes à des fonds d'affection spéciale. Lesdites ressources s'élevaient à la fin de 1981 à 2,3 millions de dollars des Etats-Unis. Les emprunts à long terme de la Banque de développement de l'Afrique de l'Est ont également augmenté au cours de la période considérée alors qu'elle ne pouvait emprunter entre 1978 et 1980. La Banque a fait des tirages sur des fonds engagés antérieurement par la Banque mondiale et par la BAD au cours des trois années considérées. ^{4/}

B. Projets en attente au 31 juillet 1981

226. 34 projets étaient en attente dans les trois Etats associés au 31 juillet 1981 et leur coût total s'élevait à 403 millions de dollars des Etats-Unis. La part de la Banque de développement de l'Afrique de l'Est au coût total, c'est-à-dire, la somme requise de la Banque s'élevait à 487 millions de dollars des Etats-Unis soit 12,08 p. 100 du coût total des projets. Dix des projets en attente se situaient en République-Unies de Tanzanie. Leur financement se chiffrait à 125 millions de dollars des Etats-Unis. La part de la Banque de développement de l'Afrique de l'Est dans le financement dudit projet s'élevait à 14,5 millions de dollars des Etats-Unis, soit 11,06 p. 100. Au Kenya, 13 projets dont le financement se chiffrait à 225,9 millions de dollars des Etats-Unis étaient en attente. La contribution de la Banque de développement de l'Afrique de l'Est était de 13,9 millions de dollars des Etats-Unis soit 6,14 p. 100. En Ouganda, 11 projets dont le coût total s'élevait à 52,1 millions de dollars des Etats-Unis étaient en attente. La contribution de la Banque de développement de l'Afrique de l'Est au coût desdits projets se chiffrait à 20,3 millions de dollars des Etats-Unis soit 33,9 p. 100. Les détails concernant les projets en attente dans les trois Etats associés sont indiqués à l'Annexe VI, Tableau 1.

4/ Depuis sa création, la Banque de développement de l'Afrique de l'Est a bénéficié de deux prêts de la BAD, s'élevant respectivement à 2 millions de dollars des Etats-Unis (soit 7 900 000 des Etats-Unis au taux actuel), de deux prêts de la BIRD s'élevant respectivement à 8 000 000 et à 15 000 000 de dollars des Etats-Unis et de trois prêts de la SDI s'élevant respectivement à 25 000 000, 30 000 000 et 10 000 000 de couronnes suédoises (soit 12 400 000 dollars au taux actuel), en ce qui concerne les prêts en provenance de la BAD et de la BIRD et le premier prêt consenti par la SDI, les garanties ont été fournies par les Etats membres. Les échéances desdits prêts s'évalent sur des périodes allant de 10 à 30 ans.

Tableau 1

Investissements réalisés par la Banque de développement
de l'Afrique de l'Est (1975 à mars 1981)

| | <u>1975</u> | <u>1976</u> | <u>1977</u> | <u>1978</u> | <u>1979</u> | <u>1980</u> | <u>1981</u> <u>a/</u> |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-----------------------|
| 1. <u>Prêts</u> | | | | | | | |
| Approbations | 9 062 | 8 994 | 10 363 | 5338 | 1 125 | 1 610 | 2 726 <u>b/</u> |
| Engagements | 13 978 | 5 857 | 7 625 | 7 200 | 1 625 | 2 553 | 2 726 <u>b/</u> |
| Dépenses | 7 479 | 9 030 | 5 378 | 7 134 | 1 820 | 3 903 | 1 962 <u>b/</u> |
| 2. <u>Prises de participation</u> | | | | | | | |
| Approbations | 150 | 313 | 50 | 250 | - | - | - |
| Engagements | 150 | - | 50 | 250 | - | - | - |
| Dépenses | 150 | - | 228 | - | - | - | - |
| 3. <u>Revenu net</u> | 274 | 427 | (177) | 1 040 | 878 | 467 | 439 |
| 4. Rendement du capital libéré | 1.65 % | 2.57 % | (1.07 %) | 6.26 % | 5.28 % | 2.81 % | 10.57 % |
| 5. Réserves et bénéfices non distribués | 3 667 | 3 470 | 3 556 | 4 497 | 4 977 | 5 097 | 5 425 |
| 6. Fonds d'affectation spéciale | 391 | 718 | 1 008 | 1 390 | 1 851 | 2 209 | 2 320 |
| 7. <u>Emprunt et prêts à long terme</u> | 9 832 | 17 790 | 18 189 | 23 096 | 25 891 | 28 377 | 28 501 |

a/ Premier trimestre 1981.

b/ Jusqu'au 31 juillet 1981.

C. Perspectives

227. Comme on a souligné ci-dessus, les nouveaux statuts de la Banque de développement de l'Afrique de l'Est ont élargi le domaine d'activités de la Banque en lui permettant de couvrir d'autres secteurs économiques. On peut donc, à bon droit, s'attendre à ce que l'influence de la Banque sur les économies des États membres augmente de manière substantielle. Les dispositions des nouveaux statuts prévoient également l'adhésion d'autres États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe à la Banque de développement de l'Afrique de l'Est. Ce qui précède peut être analysé comme découlant du fait que la Banque de développement de l'Afrique de l'Est a acquis la capacité de mener à bien les diverses opérations ayant trait au financement de projets nationaux et multinationaux et qu'elle s'est dotée d'un personnel qualifié dont la compétence lui permet de satisfaire les besoins d'un ensemble plus vaste.

228. Pour satisfaire les besoins qui se feront sentir dans l'avenir, la Banque de développement de l'Afrique de l'Est s'est attaquée à deux fronts afin de renforcer son aptitude à fournir une assistance à ses clients actuels et futurs, d'améliorer ses politiques de financement et de rehausser son prestige. Tout d'abord, la direction de la Banque a entrepris d'obtenir de plusieurs institutions financières des crédits à des conditions de faveur au cours des deux prochaines années. Ces fonds devraient permettre d'accroître de manière substantielle, la capacité de la Banque de financer de nouveaux projets dont l'exécution est susceptible d'être couronnée de succès. Parallèlement à cela, le Conseil d'administration de la Banque a décidé de mettre en place un comité consultatif chargé de conseiller la Banque en matière de politiques financières. Plusieurs personnalités ont été invitées à siéger au comité consultatif et ont déjà signifié leur acceptation.

CHAPITRE X

VERIFICATION INTERNE DES COMPTES ET EVALUATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF DE LA BANQUE DE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE DE L'EST - CRITERES ET MECANISMES APPLICABLES POUR LA LIQUIDATION

229. En vue d'obtenir des données qui permettraient de déterminer l'opportunité de la transformation de la Banque de développement de l'Afrique de l'Est en une banque de développement sous-régionale, un groupe d'experts a procédé à la vérification interne des comptes et à l'évaluation de l'actif et du passif de la Banque de développement de l'Afrique de l'Est. 1/

a) Bilan au 31 mars 1981

230. Les comptables ont préparé le bilan de la Banque de développement de l'Afrique de l'Est au 31 mars 1981. A l'origine il avait été prévu que le bilan couvrirait la période courant jusqu'au 30 juin 1981. Toutefois, ce projet n'a pu être mis à exécution compte tenu de plusieurs raisons.

231. Selon les comptables, le bilan présenté à l'Annexe VII, Tableau 1 reflétait fidèlement la situation financière de la Banque au 31 mars 1981 conformément au principe du coût d'acquisition primitif.

232. Le bilan indique qu'en ce qui concerne les liquidités, la situation de la Banque était saine dans la mesure où le rapport de l'actif net réalisable et disponible au passif exigible était de 3 sur 1. La valeur nette de la Banque était égale à 24 359 000 dollars des Etats-Unis.

b) Evaluation de l'actif et du passif

233. Selon le groupe d'experts chargé de l'évaluation de l'actif et du passif de la Banque, le coût de remplacement des immobilisations (soit 9 475 000 dollars des Etats-Unis) attribué au 31 mars 1981 à la valeur comptable de celles-ci (soit 2 939 000 dollars des Etats-Unis) représentait comme l'indique le tableau 1 une estimation correcte desdites immobilisations. Les valeurs attribuées aux autres éléments de passif et d'actif représentaient une estimation juste et objective.

1/ Le groupe d'experts comprenant deux comptables, un économiste et un juriste s'est rendu au siège de la Banque de développement de l'Afrique de l'Est à Kampala et a également visité ses bureaux régionaux à Dar es Salaam et à Nairobi de même que plusieurs projets financés par la Banque de développement de l'Afrique de l'Est.

Tableau 1

Evaluation des immobilisations

(en milliers de dollars E.-U.)

| | <u>Coût initial</u> | <u>Valeur comptable</u> | <u>Coût de remplacement</u> |
|-----------------------------|---------------------|-------------------------|-----------------------------|
| Terrain et immeubles | 3 458 | 2 638 | 9 023 |
| Usine de distribution d'eau | 128 | 102 | 116 |
| Meubles et accessoires | 430 | 165 | 275 |
| Véhicules automobiles | 80 | 34 | 61 |
| Total | 4 096 | 2 939 | 9 475 |

234. Les comptables et les autres membres du groupe, chargés de procéder à l'évaluation se sont rendus dans des usines appartenant à plusieurs clients de la Banque et ont eu des entretiens avec le personnel d'encadrement de celles-ci. Des discussions approfondies ont également eu lieu avec les cadres et les vérificateurs des comptes de la Banque. Les valeurs en portefeuille de la Banque, y compris les accords de prêts ont été l'objet de vérifications.

235. Dans le cadre de l'examen des prêts consentis par la Banque et des titres qu'elle détient en portefeuille, le groupe d'évaluation a pris en considération le fait que, d'une manière générale, tous les projets figurant dans le portefeuille de la Banque ont eu à subir les effets négatifs d'une au moins des contraintes énumérées ci-dessous : manque de capitaux, manque de personnel technique et d'encadrement, utilisation irrationnelle des ressources existantes, dimensions limitées des marchés, retards injustifiés en ce qui concerne l'exécution des projets, manque de sources d'énergie à bon marché, taux de change surévalués et détérioration de la balance des paiements des pays auxquels appartient la Banque. Ces obstacles ont été à la base de restriction sur les importations de matières premières indispensables. Ce problème s'est considérablement aggravé au cours de l'année 1980. La pénurie de devises limite non seulement le champs d'activité des industries existantes mais retarde également très fréquemment l'exécution prévue de nouveaux projets quand elle ne rend pas celle-ci carrément impossible.

236. Les comptables ont approuvé la provision de 2 800 000 dollars des Etats-Unis constituée par la Banque au 31 mars 1981 pour investissements douteux.

c) Incidence de la décision prise par le Gouvernement ougandais de faire flotter le shilling à partir du 1er juin 1981 sur le passif de la Banque de développement de l'Afrique de l'Est au 31 mars 1981

237. La décision de faire flotter le shilling ougandais à partir du 1er juin 1981 n'a pas eu d'effet sur l'actif et le passif de la Banque de développement de l'Afrique de l'Est au 31 mars 1981. Toutefois, dans la mesure où la décision en question a modifié de manière sensible la parité officielle du shilling ougandais par rapport au DTS (9,66 shillings = un DTS soit 7,8 shillings = un dollar des Etats-Unis) à partir du 1er juin 1981 ou après cette date, la valeur de l'actif et du passif de la Banque reflètera à des degrés divers les changements intervenus, compte tenu du fait que les avoirs de la Banque sont détenus ou réalisables en shillings ougandais. La Banque de développement de l'Afrique de l'Est estime que pour l'instant il est trop tôt pour mesurer les effets de cette décision. A cet égard, il convient de noter que la Banque de développement de l'Afrique de l'Est a déjà entrepris de faire réaliser une étude sur l'incidence du flottage du shilling ougandais, en particulier en ce qui concerne les investissements qu'elle effectue en Ouganda. L'étude devrait normalement commencer en septembre 1981 pour prendre fin trois mois après. Toutefois, des tentatives ont été faites en vue de déterminer l'incidence du changement précité. Les résultats en sont décrits ci-dessous :

238. Malgré la décision de faire flotter le shilling ougandais dès le premier juin 1981, il a fallu attendre le 8 juin 1981 pour voir la valeur de la monnaie ougandaise matériellement changée par rapport au dollar des Etats-Unis et à d'autres monnaies. Le 9 juin 1981, la monnaie ougandaise passait de 8,44 contre 1 dollar à 77 shillings contre la monnaie des Etats-Unis et le 11 juillet 1981 il était de 78,30 shillings pour 1 dollar des Etats-Unis. Ce qui précède signifie qu'en ce qui concerne l'acquisition de biens et services provenant de l'extérieur dont le paiement s'effectue en dollars des Etats-Unis le shilling ougandais a connu une dépréciation égale à environ 10 fois sa valeur d'avant le 9 juin 1981. Les avoirs de la Banque de développement de l'Afrique de l'Est touchés par cette situation sont ceux détenus ou réalisables en shillings ougandais et devant être transférés hors de la zone ougandaise, les monnaies convertibles ou autres utilisées pour le règlement d'obligations étrangères, en particulier : les soldes actifs et les soldes en banque, les investissements à court terme, les encaissements de prêts et les intérêts à recevoir en shillings ougandais. En ce qui concerne les investissements à court terme, les soldes actifs et les soldes en banque en shillings ougandais, la Banque de développement de l'Afrique de l'Est a déclaré que la Banque de l'Ouganda (Banque centrale) avait accepté de procéder au transfert à l'ancien taux de change de toutes les remises effectuées au titre de projets payables en devises qui avaient été approuvées par la Banque de l'Ouganda avant le flottage du shilling ougandais soit un montant de 2,75 millions de dollars des Etats-Unis (22 millions d'anciens shillings ougandais). Cette somme dépasse les avoirs en bons de trésor de même que le solde actif et le solde en banque libellés en shillings ougandais. La Banque ne subira par conséquent aucune perte quand les transferts seront effectués.

239. Les intérêts à recevoir en shillings ougandais au 9 juin 1981 s'élevaient à 6,2 millions de shillings ougandais qui peuvent soit être utilisés pour faire face aux dépenses en shillings ougandais soit pour le règlement de dettes en shillings ougandais soit dans les deux cas. Par conséquent, la Banque de développement de l'Afrique de l'Est ne peut subir aucune perte dans ce domaine.

240. Les prêts à encaisser et les placements en actions de la Banque de développement de l'Afrique de l'Est moins une provision pour pertes au titre de prêts s'élevaient à 292 millions de shillings ougandais au 9 juin 1981. Sur cette somme seulement 13,73 millions de shillings ougandais étaient effectivement réalisables en monnaie ougandaise. La valeur comptable des pertes éventuelles est égale à 1,5 million de dollars des Etats-Unis. En outre, une provision supplémentaire égale à 1 million de dollars des Etats-Unis doit être constituée pour faire face au cas d'un emprunteur dont la défaillance a été établie par anticipation en ce qui concerne le remboursement d'un prêt de 8,9 millions d'anciens shillings ougandais dont la valeur devrait toutefois être actualisée, compte tenu du nouveau taux du shilling. A cet égard, il convient de noter que les biens immeubles de tous les emprunteurs sont grevés d'hypothèques inscrites au bénéfice de la Banque de développement de l'Afrique de l'Est et que par conséquent celle-ci estime que les pertes qu'elle subira ne seront pas trop sensibles.

241. Au 9 juin 1981 les prêts consentis par la Banque de développement de l'Afrique de l'Est à ses divers clients s'élevaient à 1,8 million de shillings ougandais. La valeur comptable des bénéfices enregistrés sur ces prêts devrait s'élever à 0,2 million de dollars des Etats-Unis. Toutefois, dans la mesure où le montant desdits prêts est exigible en monnaie locale, la Banque ne réalisera pas de gains réels.

242. Il découle de l'analyse ci-dessus que l'incidence réelle du changement de la parité du shilling sur les avoirs de la Banque de développement de l'Afrique de l'Est se limitent à son portefeuille prêts dont le fonctionnement fait appel à la constitution d'une provision supplémentaire de 2,5 millions de dollars des Etats-Unis pour pertes possibles.

d) Complément d'informations dans le domaine financier

243. Outre les informations financières fournies, notamment sous la forme d'un arrêté au 31 mars 1981 (Annexe VII, Tableau 1) et d'une évaluation des immobilisations et du passif de la Banque (Tableau 1), les renseignements financiers suivants ont été mis en tableau à l'Annexe VII.

- a) Bilans comparés arrêtés au 31 décembre pour chacune des années couvrant la période 1976-1980, et au 31 mars 1981 (Annexe VII, Tableau 2).
- b) Comptes pertes et profits comparés au cours de la période considérée au paragraphe a) ci-dessus (Annexe VII, Tableau 3).
- c) Récapitulatif des activités financières (approbations de prêts), engagements, dépenses, revenus, capital libéré, emprunts etc. pour chacune des années de la période 1972-1980 et au 31 mars 1981 (Annexe VII, Tableau 4).

e) Critères et mécanismes applicables pour la liquidation de l'actif et du passif de la Banque de développement de l'Afrique de l'Est

244. La transformation de la Banque de développement de l'Afrique de l'Est implique la liquidation de l'actif net de la Banque par la Banque envisagée et les propriétaires actuels de la Banque de développement de l'Afrique de l'Est. Dans la détermination du modus operandi à adopter à cet égard, il devra être tenu compte du mécanisme le plus approprié pour permettre un règlement équitable de l'actif net de la Banque de développement de l'Afrique de l'Est. Deux solutions sont proposées :

- i) La Banque envisagée peut reprendre tout l'actif et tout le passif de la Banque de développement de l'Afrique de l'Est et donner une compensation à ses propriétaires actuels, compte tenu de la valeur nette de la Banque de développement de l'Afrique de l'Est;
- ii) La Banque envisagée peut reprendre tout l'actif matériel et le personnel actuel de la Banque de développement de l'Afrique de l'Est. L'actif et le passif restants pourront être transférés à un fonds d'affectation spéciale qui sera administré par la Banque envisagée.

245. Les implications de ces deux solutions de même que les avantages et les inconvénients éventuels qu'elles comportent sont brièvement passées en revue ci-dessous :

La première solution implique une reprise du total du passif et de l'actif de la Banque de développement de l'Afrique de l'Est par la Banque envisagée et la compensation de ses propriétaires actuels en fonction de la valeur nette de la Banque. Elle implique que la Banque sera responsable de tous les projets financés par la Banque de développement de l'Afrique de l'Est dans les trois Etats associés. En outre, compte tenu du fait que la majeure partie des emprunts extérieurs effectués au titre de ces projets sont garantis conjointement et solidairement par les trois Etats associés, la Banque pourra être partie à des négociations avec les créanciers actuels de la Banque de développement de l'Afrique de l'Est en vue de l'examen de l'extension desdites garanties à tous les dix-huit membres de la Banque.

246. Par ailleurs, il ne serait peut-être pas juste d'engager la responsabilité des autres membres de la Banque dans le cadre d'emprunts uniquement garantis par les trois Etats associés compte tenu du fait que les projets financés par la Banque de développement de l'Afrique de l'Est se situent exclusivement dans les trois Etats associés.

247. Enfin, l'évaluation de l'actif et du passif de la Banque de développement de l'Afrique de l'Est a été effectuée en juillet - août 1981 et si les négociations entre les propriétaires de la Banque de développement de l'Afrique de l'Est et la Banque traînent en longueur, il pourrait s'avérer nécessaire d'effectuer une autre évaluation puisque des modifications pourraient intervenir dans les valeurs de l'actif et du passif. Si une telle hypothèse se vérifiait, l'entrée en service de la Banque envisagée pourrait être retardée.

248. Dans le cadre de la deuxième solution, la Banque envisagée devrait reprendre le personnel actuel de la Banque de développement de l'Afrique de l'Est les avoirs tangibles identifiables tels que soldes actifs et soldes en banque, emprunts remboursables sur demande et à court terme, dépôts bancaires et immobilisations (terrains, immeubles, mobilier et matériel, véhicules automobiles etc.). L'actif restant composé essentiellement de projets financés par la Banque de développement de l'Afrique de l'Est dans les Etats associés et d'un passif résultant essentiellement d'emprunts extérieurs garantis par les trois pays pourrait être transféré comme on l'a indiqué plus haut à un fonds d'affectation spéciale qui sera administré par la Banque envisagée. Sur la base de l'évaluation effectuée, les trois Etats associés devraient recevoir une compensation de la part de la Banque au titre des avoirs repris par celle-ci. La Banque sera habilitée à percevoir des redevances qui devront être approuvées par les trois Etats associés au titre de l'administration du fonds envisagé. Les trois Etats associés continueront d'être responsables du remboursement des emprunts extérieurs et des prêts financés par la Banque de développement de l'Afrique de l'Est au titre de projets dans leurs pays respectifs jusqu'au moment où lesdits prêts et emprunts seront totalement liquidés.

CHAPITRE XI

CONCLUSIONS

249. Les chapitres précédents de la présente étude ont traité des problèmes économiques de la sous-région, ainsi que de la nécessité et de la viabilité d'une Banque sous-régionale pour le commerce et le développement.

250. L'analyse qui figure au Chapitre II des problèmes socio-économiques montre que les économies sont caractérisées par une faiblesse des taux de croissance du PIB, de l'épargne intérieure et de la formation de capitaux brutes fixes, des problèmes de balance des paiements et de devises, des dettes extérieures lourdes et des entrées insuffisantes de fonds de développement. Les chapitres qui suivent traitent des lacunes d'ordre institutionnel et du point de vue des ressources ainsi que de la nécessité de créer une Banque pour le commerce et le développement et des conditions devant être réussies afin d'en assurer la viabilité et garantir l'efficacité de ses opérations.

251. Le but de ce dernier Chapitre est de résumer les conclusions.

252. L'étude (Chapitres I et II) a démontré qu'il est urgent de créer une Banque sous-régionale pour le commerce et le développement qui, compte tenu des problèmes socio-économiques dégagés et de l'existence de lacunes d'ordre institutionnel et en ce qui concerne les ressources, contribuera à mobiliser les ressources intérieures et extérieures et à les utiliser de manière efficace, en vue d'un développement autonome et auto-entretenu.

253. Pour assurer son efficacité et sa viabilité, la Banque aura besoin au cours des dix premières années d'un capital social de 800 millions de dollars des Etats-Unis.

Il a été tenu compte, dans l'évaluation de ce montant, des frais d'exploitation de la Banque, du volume escompté de ses opérations commerciales, de la capacité des Etats membres de souscrire au capital social nécessaire et de la capacité de la Banque d'obtenir des emprunts de sources extérieures. L'on a suggéré qu'un tiers du capital social de la Banque (266,5 millions de dollars des Etats-Unis) soit libéré entièrement le solde de 2/3 (533,5 millions de dollars des Etats-Unis) soit sujet à appel. Afin de minimiser la charge des Etats membres, on a suggéré que les Etats membres et institutions n'appartenant pas à la sous-région soient associés dès le début des opérations, à la formation du capital social de la Banque. Les Etats membres de la sous-région peuvent souscrire par 51 pour-cent au moins du capital social (c'est-à-dire 408 millions de dollars des Etats-Unis), afin qu'ils détiennent la majorité des actions. Les 49 pour-cent qui restent (392 millions de dollars des Etats-Unis) peuvent être alloués aux Etats membres et institutions n'appartenant pas à la sous-région. D'autres sources de financement possibles de la Banque sont les surplus de capitaux des pays exportateurs de pétrole, ainsi que des institutions telles que la BAD, la BIRD, la KFW, la SIDA, la BADEA, le Fonds de l'OPEP etc. Ces pays et ces institutions seraient utiles à la Banque en contribuant au capital à libérer et au capital sujet à appel, en tant que sources de prêts

et de garanties et en tant que partenaires pour les financements mixtes et au fonds spéciaux. En ce qui concerne la part de capital social versé, il a été suggéré en outre, que les Etats membres de la sous-région versent 50 p. 100 de leur part en monnaie convertible et les autres 50 p. 100 dans la monnaie nationale des Etats membres respectifs. Ainsi la portion du capital social versée en devise par chaque Etat membre, ne constituerait qu'un sixième du capital souscrit. Cela allègerait dans une certaine mesure, la charge que constituent pour les Etats membres, les souscriptions en devises. On demanderait aux Etats membres et institutions étrangères à la sous-région de payer leurs parts au capital social entièrement en monnaies convertibles.

254. En ce qui concerne la nature et l'échelonnement des paiements du capital à libérer, on a suggéré que le paiement soit échelonné sur une période de 4 ans, avec un premier versement de 40 p. 100 au cours de la première année et le solde en trois tranches annuelles égales.

255. L'étude a montré (Chapitre V) que les Etats membres ont la capacité de payer le montant de 408 millions de dollars des Etats-Unis représentant la part du capital souscrit de la Banque qui leur a été allouée. On a adopté une formule modifiée de la BAD pour le calcul de la capacité de paiement. Les indicateurs utilisés sont le produit intérieur brut et les exportations nettes de biens et services.

256. L'étude a démontré aussi (Chapitre V) qu'il sera nécessaire d'avoir un fonds commercial de quelque 70 millions de dollars des Etats-Unis prélevés sur les sources ordinaires de la Banque. Cependant, on a estimé qu'il ne serait peut-être pas possible de créer un tel fonds au cours des deux premières années de fonctionnement de la Banque, du fait que celle-ci ne disposerait peut-être pas de ressources adéquates à cette fin puisqu'elle fonctionnera sur la base de souscriptions au capital social et qu'il y a une pénurie sérieuse de main-d'oeuvre qualifiée dans ce domaine dans la sous-région.

257. D'autres fonds spéciaux peuvent s'avérer nécessaires pour améliorer l'efficacité de la Banque (Chapitre V). Toutefois la constitution de tels fonds devrait être retardée jusqu'à ce que la Banque ait de ressources suffisantes.

258. Dans l'étude, les avantages et les inconvénients de la création d'une nouvelle Banque sous-régionale de développement ou de la transformation de l'actuelle Banque Est-africaine de développement en une Banque sous-régionale pour le commerce et le développement ont été évalués (Chapitre V).

259. Les principaux avantages qu'il y a à transformer la Banque africaine de développement sont qu'en plus d'éviter la polifération d'institutions multi-nationales de financement dans la sous-région, cette institution élargie profitera de l'héritage :

- a) Des infrastructures matérielles de la BEAD telles que l'immeuble de dix étages du siège, les logements du personnel et le bibliothèque technique;

- b) Des cadres expérimentés et bien formés de la BEAD;
- c) De la capacité institutionnelle de traiter des projets nationaux et multinationaux;
- d) Des contacts extérieurs bien établis avec des institutions de financement bilatéral et multilatéral.

260. Il conviendrait cependant de noter que la transformation de la Banque Est-africaine de développement en une Banque sous-régionale de développement dépendra des résultats des négociations avec les propriétaires actuels. En plus d'autres questions, il faudra inclure dans les négociations les questions épineuses relatives au relevé de l'actif et du passif de la BEAD.

261. Deux possibilités ont été suggérées pour régler cette question. La première est que la Banque dont la création a été proposée prenne en charge l'actif et le passif de la BEAD et dédommage les propriétaires actuels de la valeur nette.

262. La seconde est que la Banque peut prendre seulement les biens corporels et le personnel actuel de la BEAD et dédommager ses propriétaires actuels sur la base de l'évaluation faite. L'actif et le passif restant de la BEAD peuvent être transformés en un fonds spécial géré par la banque proposée. Les trois Etats partenaires continueront à être astreints à rembourser les dettes extérieures garanties par eux et les emprunts pour des projets financés par la BEAD dans leurs pays respectifs jusqu'à ce que ces dettes soient entièrement liquidées.

263. Une institution sous-régionale de financement nécessitera la création d'organes directeurs et d'un secrétariat qui, d'après la proposition faite dans l'étude (Chapitre VIII) devraient être :

- a) Le Conseil des gouverneurs : qui en sera la plus haute autorité et composé de gouverneurs (un pour chaque membre et son suppléant);
- b) Le Conseil d'administration : composé de 7 directeurs dont 5 élus des Etats membres de la sous-région.
- c) Secrétariat : sous la direction d'un Président (Chef du service administratif) assisté par un ou des Vice-Présidents et d'autres fonctionnaires dont le service s'avèrerait nécessaire.

Tableau 1 : Balances des paiements sur le compte courant (en millions de dollars des Etats-Unis)

| | 1972 | 1973 | 1974 | 1975 | 1976 | 1977 | 1978 | 1979 |
|--------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Botswana | ... | ... | ... | -34,1 | 0,5 | 25,9 | -45,2 | 1,2 |
| Ethiopie | 8,1 | 43,2 | 56,0 | -46,4 | -32,6 | -83,5 | -111,1 | -92,0 |
| Kenya | -68,1 | -126,0 | -310,8 | -228,5 | -119,1 | -58,3 | -653,5 | -477,7 |
| Madagascar | 34,7 | -10,7 | -42,5 | -55,9 | -28,9 | -18,7 | -81,4 | -432,8 |
| Malawi | -49,1 | -27,7 | -35,7 | -78,9 | -42,3 | -37,4 | -125,5 | -201,7 |
| Maurice | 15,5 | 0,4 | 54,9 | 17,7 | -36,1 | -78,5 | -119,8 | -137,8 |
| Ouganda | 16,5 | 43,0 | -24,3 | -56,1 | 43,2 | 68,1 | -130,7 | 26,7 |
| République-Unie de Tanzanie | 65,7 | -107,5 | -288,0 | -230,0 | -33,8 | 70,1 | 474,0 | ... |
| Seychelles | ... | ... | ... | ... | -9,2 | -8,9 | -9,5 | -14,2 |
| Somalie | -7,2 | -38,7 | -52,2 | ... | -69,2 | -32,8 | -65,0 | -205,4 |
| Swaziland | ... | ... | 56,7 | 68,2 | 42,5 | 20,0 | -89,0 | -70,9 |
| Zambie | -208,5 | 129,9 | 15,8 | -721,2 | -124,7 | -217,2 | -240,4 | 171,8 |
| Zimbabwe ^{1/} | ... | ... | ... | -127,9 | 14,5 | -4,7 | 27,6 | -72,8 |

Source : FMI, Annuaire des balances des paiements, décembre 1980.

^{1/} Banque de réserve du Zimbabwe : Revue trimestrielle d'économie et de statistiques, juin 1981.

Tableau 2 : Réserves de devises de certains pays de la sous-région (en millions de dollars des Etats-Unis)

| | 1973 | 1974 | 1975 | 1976 | 1977 | 1978 | 1979 | 1980 |
|--------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|--------|--------|
| Botswana | ... | ... | ... | 72,32 | 96,70 | 146,94 | 261,12 | 334,04 |
| Ethiopie | 157,8 | 255,2 | 268,7 | 286,8 | 204,4 | 152,9 | 172,2 | 74,9 |
| Kenya | 197,6 | 191,0 | 169,0 | 272,3 | 504,9 | 338,3 | 519,6 | 466,0 |
| Madagascar | 51,3 | 49,2 | 34,5 | 40,0 | 60,6 | 47,9 | 5,0 | ... |
| Malawi | 56,57 | 71,58 | 56,12 | 21,21 | 82,79 | 70,51 | 65,49 | 58,35 |
| Maurice | 55,0 | 127,7 | 156,5 | 80,0 | 63,5 | 43,7 | 28,4 | 90,7 |
| Ouganda | 12,9 | 10,6 | 27,3 | 43,5 | 41,8 | 34,5 | 11,8 | 16,8 |
| République-Unie de Tanzanie | 124,0 | 48,2 | 64,1 | 106,4 | 275,0 | 91,9 | 64,3 | 20,3 |
| Seychelles | 4,27 | 5,04 | 6,34 | 6,49 | 11,39 | 9,13 | 11,70 | 17,84 |
| Somalie | 24,9 | 32,1 | 58,3 | 75,0 | 114,9 | 121,10 | 35,4 | ... |
| Swaziland | ... | 11,93 | 43,20 | 69,97 | 91,22 | 112,01 | 110,85 | 153,80 |
| Zambie | 185,5 | 150,1 | 123,5 | 70,4 | 52,5 | 35,3 | 74,4 | 78,2 |

Source : FMI, Statistiques financières internationales, 2 juin 1981.

Tableau 1 : Principaux indicateurs et paramètres économiques pour les sous-régions de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe établis en prix constants à partir de la comptabilité nationale des pays visés (1970-1979)

| | Taux de croissance du produit intérieur brut (pourcentage) | | Taux d'expansion du secteur agricole (pourcentage) | | Taux d'expansion du secteur industriel (pourcentage) | | Taux d'accroissement de l'épargne nationale (pourcentage) | | Taux de la formation du capital (pourcentage) | | Taux d'accroissement des exportations (pourcentage) | | | | | | | | | | | | | |
|---|--|-------|--|-------|--|-------|---|-------|--|-------|---|-------|--|-------|------|------|--|------|------|--------|------|------|------|------|
| | 70/75 | 75/79 | 70/75 | 75/79 | 70/75 | 75/79 | 70/75 | 75/79 | 70/75 | 75/79 | 70/75 | 75/79 | | | | | | | | | | | | |
| SOUS-REGIONS DE L'AFRIQUE DE L'EST ET DE L'AFRIQUE AUSTRALE | 3,7 | -0,2 | 1,9 | 2,4 | 1,6 | 2,0 | 4,5 | 3,9 | -0,1 | 12,3 | 5,3 | 0,5 | -0,3 | 0,2 | 0,1 | 1,7 | 0,8 | | | | | | | |
| PAYS AFRICAINS EN DEVELOPPEMENT 1/ | 4,8 | 5,6 | 5,2 | 1,7 | 1,6 | 1,7 | 5,7 | 7,5 | 1,5 | 12,8 | 6,4 | 14,2 | 5,5 | 10,3 | 0,7 | 6,6 | 3,3 | | | | | | | |
| PAYS NON EXPORTATEURS DE PETROLE 1/ | 3,5 | 4,2 | 3,8 | 2,0 | 1,2 | 1,6 | 4,9 | 6,0 | ND | ND | ND | ND | ND | ND | 2,8 | 5,6 | 4,0 | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Taux d'accroissement des importations (pourcentage) | | Coefficient de capital | | Propension marginale à épargner | | Pourcentage du PIB affecté à l'investissement | | Elasticité des exportations par rapport au PIB | | Elasticité des importations par rapport au PIB | | Elasticité du secteur industriel/secteur agricole | | | | | | | | | | | |
| | 70/75 | 75/79 | 70/75 | 75/79 | 70/75 | 75/79 | 70/75 | 75/79 | 70/75 | 75/79 | 70/75 | 75/79 | 70/75 | 75/79 | | | | | | | | | | |
| SOUS-REGIONS DE L'AFRIQUE DE L'EST ET DE L'AFRIQUE AUSTRALE | 0,5 | -0,4 | 0,1 | 4,84 | -77,5 | 8,05 | 18,8 | 15,3 | 25,1 | 7,06 | -118,9 | 0,59 | 17,9 | 15,5 | 15,3 | 0,03 | -3,5 | 0,42 | 0,14 | 2,0 | 0,05 | 1,88 | 1,98 | 1,95 |
| PAYS AFRICAINS EN DEVELOPPEMENT 1/ | 9,7 | 2,9 | 6,6 | 4,7 | 4,8 | 4,6 | 18,8 | 15,8 | 19,8 | 0,06 | 0,37 | 0,22 | 13,3 | 26,7 | 26,6 | 0,15 | 1,18 | 0,63 | 2,02 | 0,5 | 1,27 | 3,35 | 4,69 | 3,82 |
| PAYS NON EXPORTATEURS DE PETROLE 1/ | 4,1 | 4,9 | 4,5 | 5,1 | 4,6 | 4,2 | 15,1 | 15,9 | 16,8 | 0,21 | 0,21 | 0,21 | 22,5 | 42,5 | 39,5 | 0,3 | 1,33 | 1,05 | 2,65 | 0,0002 | 1,36 | 2,45 | 5,00 | 3,25 |
| 1/ La plupart des chiffres sont tirés de l'annexe qui figure à la première partie, Tableau IV, Point 5. | | | | | | | | | | | | | Secteur agricole dominant | | | | Secteur industriel/secteur agricole | | | | | | | |
| Sous-régions de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe | | | | | | | | | | | | | Expansion du secteur de production de produits de base | | | | 2,2 p. 100 par an pendant les années 70. | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | Secteur industriel/PIB | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | 9,2 p. 100 | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | 10,8 p. 100 | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | 1970 | | | | 1970 | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | 14 053 391 | | | | 17 116 453 | | | | | | | |
| Secteur de production de produits de base, total en 1970, 1979 (agriculture et industrie) = 14 053 391 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| pour les pays des deux sous-régions | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Taux de croissance démographique 2,7 p. 100 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Tableau 4 : Epargne intérieure brute en tant que proportion du PIB (en pourcentage).

| | 1970 | 1971 | 1972 | 1973 | 1974 | 1975 | 1976 | 1977 | 1978 | 1979 |
|--------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|--------|--------|--------|
| Angola | 18,5 | 17,5 | 23,1 | 16,5 | 15,1 | 11,2 | 5,2 | 6,6 | 5,5 | 5,9 |
| Botswana | 4,9 | 25,4 | 27,0 | 29,5 | 25,4 | 30,4 | 24,3 | 17,7 | 19,9 | 15,0 |
| Comores | 13,4 | 11,9 | 17,8 | 10,8 | -3,3 | 3,1 | -3,2 | -2,8 | -1,0 | -0,7 |
| Djibouti | 12,0 | 15,1 | 15,0 | 13,9 | 8,5 | 4,8 | 7,4 | 5,9 | 1,1 | 0,9 |
| Ethiopie | 10,0 | 10,6 | 11,8 | 11,2 | 5,4 | 8,5 | 9,2 | 5,9 | 1,6 | 9,7 |
| Kenya | 20,2 | 19,7 | 14,3 | 21,3 | 21,3 | 17,2 | 19,9 | 23,0 | 19,3 | 21,6 |
| Lesotho | -26,8 | -45,1 | -52,4 | -48,4 | -58,1 | -81,6 | -127,7 | -140,1 | -126,4 | -113,2 |
| Madagascar | 12,0 | 12,1 | 11,0 | 12,3 | 15,9 | 17,3 | 15,4 | 16,2 | 15,5 | 15,5 |
| Malawi | 13,3 | 8,3 | 13,3 | 12,6 | 12,2 | 11,0 | 12,0 | 14,1 | 17,2 | 14,8 |
| Maurice | 14,1 | 16,6 | 14,2 | 22,8 | 29,3 | 22,5 | 22,9 | 22,2 | 30,7 | 33,9 |
| Mozambique | 10,4 | 12,2 | 12,0 | 9,4 | 12,5 | 12,7 | 11,7 | 9,1 | 10,1 | 7,9 |
| Ouganda | 16,4 | 10,4 | 11,8 | 12,5 | 11,5 | 7,4 | 5,6 | 5,0 | 12,3 | 11,9 |
| République-Unie de Tanzanie | 18,1 | 16,3 | 20,4 | 15,2 | 8,4 | 8,4 | 17,4 | 16,0 | 8,3 | 8,2 |
| Seychelles | -5,6 | -12,9 | 26,0 | 13,8 | 14,4 | 8,7 | 11,3 | 8,6 | 12,5 | 13,1 |
| Somalie | 7,9 | 8,3 | 12,2 | 2,9 | 0,3 | 7,6 | 6,9 | 8,3 | 7,3 | 7,0 |
| Swaziland | 32,2 | 28,2 | 16,3 | 28,7 | 26,1 | 17,8 | 23,8 | 36,8 | 39,5 | 36,2 |
| Zambie | 43,9 | 42,9 | 46,0 | 46,9 | 48,8 | 45,7 | 52,5 | 56,5 | 56,4 | 56,4 |
| Zimbabwe | 21,6 | 19,6 | 21,2 | 25,7 | 27,6 | 23,1 | 22,5 | 18,3 | 14,6 | 13,3 |

Note : Le signe moins (-) signifie que les dépenses sont supérieures au PIB.

Tableau 5 : Formation brute de capital fixe en tant que proportion du PIB (en pourcentage)

| | 1970 | 1971 | 1972 | 1973 | 1974 | 1975 | 1976 | 1977 | 1978 | 1979 |
|--------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Angola | 13,1 | 14,2 | 14,0 | 13,4 | 11,5 | 9,3 | 10,8 | 11,5 | 12,7 | 13,0 |
| Botswana | 38,4 | 47,6 | 51,8 | 54,5 | 51,1 | 48,9 | 52,1 | 60,4 | 58,4 | 71,0 |
| Comores | 26,6 | 25,2 | 28,6 | 30,0 | 32,2 | 27,7 | 19,0 | 20,8 | 20,5 | 20,8 |
| Djibouti | 14,0 | 26,2 | 26,3 | 24,0 | 24,8 | 12,9 | 10,5 | 8,0 | 7,6 | 7,7 |
| Ethiopie | 11,8 | 11,5 | 7,9 | 6,9 | 7,3 | 6,8 | 6,5 | 6,2 | 6,4 | 6,4 |
| Kenya | 19,6 | 22,0 | 20,1 | 18,1 | 15,9 | 15,3 | 14,7 | 16,0 | 18,4 | 17,9 |
| Lesotho | 9,9 | 11,7 | 13,1 | 24,7 | 15,2 | 13,7 | 13,2 | 13,2 | 12,9 | 13,3 |
| Madagascar | 14,6 | 15,9 | 13,1 | 14,0 | 13,8 | 13,8 | 12,5 | 12,8 | 12,7 | 13,5 |
| Malawi | 22,9 | 16,3 | 19,4 | 16,3 | 17,8 | 18,8 | 15,7 | 14,3 | 18,4 | 13,1 |
| Maurice | 13,8 | 14,9 | 15,3 | 20,7 | 19,6 | 24,4 | 23,2 | 22,8 | 23,1 | 22,0 |
| Mozambique | 13,2 | 13,0 | 12,6 | 11,3 | 9,2 | 7,5 | 8,5 | 8,7 | 8,6 | 8,6 |
| Ouganda | 16,8 | 17,4 | 12,5 | 11,3 | 12,1 | 8,9 | 7,3 | 6,1 | 7,6 | 7,6 |
| République-Unie de Tánzanie | 20,5 | 22,0 | 20,5 | 18,3 | 19,0 | 18,7 | 18,4 | 17,7 | 16,7 | 16,7 |
| Seychelles | 39,7 | 40,4 | 58,6 | 48,7 | 44,0 | 41,7 | 47,7 | 42,2 | 43,5 | 46,2 |
| Somalié | 15,4 | 15,9 | 16,6 | 18,1 | 21,0 | 21,1 | 22,8 | 24,3 | 25,6 | 25,3 |
| Swaziland | 22,8 | 23,9 | 22,8 | 22,5 | 20,0 | 18,7 | 19,6 | 16,9 | 16,3 | 15,5 |
| Zambie | 27,1 | 31,7 | 29,9 | 28,7 | 33,8 | 29,8 | 20,8 | 20,3 | 21,0 | 21,0 |
| Zimbabwe | 16,2 | 16,8 | 16,9 | 21,0 | 21,6 | 21,4 | 16,7 | 15,9 | 12,7 | 12,1 |

Tableau 6 : Créances extérieures à recouvrer et paiements des services de la dette de certains pays de la sous-région (en millions de dollars des Etats-Unis)

| | | 1973 | 1974 | 1975 | 1976 | 1977 | 1978 | 1979 |
|--------------------------------|---------------------|-------|-------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Botswana | Déboursé | 114,9 | 134,1 | 147,3 | 165,2 | 180,9 | 120,7 | 135,6 |
| | service de la dette | 2,5 | 3,1 | 6,9 | 4,3 | 5,8 | 8,2 | 10,1 |
| Comores | Déboursé | 1,0 | 2,7 | 3,8 | 27,6 | 37,4 | 45,2 | 52,8 |
| | service de la dette | 0,1 | 0,1 | 0,4 | 0,5 | 0,7 | 1,0 | 1,2 |
| Ethiopie | Déboursé | 257,7 | 292,5 | 353,4 | 412,9 | 457,4 | 511,0 | 620,0 |
| | service de la dette | 22,1 | 21,2 | 26,2 | 25,0 | 26,0 | 26,3 | 26,3 |
| Kenya | Déboursé | 445,9 | 517,1 | 570,3 | 701,8 | 918,4 | 1 086,6 | 1 129,0 |
| | service de la dette | 29,7 | 34,3 | 36,2 | 49,4 | 57,3 | 108,2 | 104,3 |
| Lesotho | Déboursé | 8,3 | 10,2 | 14,1 | 16,1 | 24,1 | 32,7 | 51,8 |
| | service de la dette | 0,4 | 0,3 | 0,3 | 0,5 | 0,5 | 1,2 | 1,4 |
| Madagascar | Déboursé | 116,6 | 137,1 | 168,1 | 180,6 | 212,4 | 277,9 | 347,7 |
| | service de la dette | 12,1 | 9,7 | 11,5 | 12,4 | 12,8 | 14,9 | 18,0 |
| Malawi | Déboursé | 201,2 | 227,1 | 243,5 | 256,9 | 300,3 | 399,3 | 423,3 |
| | service de la dette | 11,0 | 14,3 | 16,5 | 14,6 | 12,6 | 23,5 | 27,0 |
| Maurice | Déboursé | 34,8 | 40,9 | 45,7 | 50,7 | 70,6 | 151,9 | 226,9 |
| | service de la dette | 2,4 | 3,0 | 6,0 | 3,4 | 6,5 | 10,6 | 18,8 |
| Ouganda | Déboursé | 167,3 | 184,3 | 187,4 | 213,2 | 220,0 | 252,2 | 245,0 |
| | service de la dette | 22,3 | 11,6 | 7,3 | 6,4 | 12,8 | 4,4 | 2,7 |
| République-Unie de Tanzanie | Déboursé | 463,7 | 619,7 | 797,6 | 907,6 | 1 079,4 | 1 094,7 | 1 153,4 |
| | service de la dette | 31,9 | 23,4 | 28,8 | 27,7 | 36,1 | 38,2 | 39,4 |
| Somalie | Déboursé | 126,8 | 174,1 | 227,5 | 285,6 | 383,8 | 500,0 | 545,7 |
| | service de la dette | 2,6 | 3,5 | 3,9 | 2,9 | 3,7 | 4,7 | 2,1 |
| Swaziland | Déboursé | 36,9 | 36,2 | 33,7 | 40,8 | 52,3 | 103,1 | 146,2 |
| | service de la dette | 10,0 | 4,4 | 3,3 | 2,0 | 2,2 | 4,0 | 5,7 |
| Zambie | Déboursé | 655,2 | 762,2 | 1 098,8 | 1 251,1 | 1 391,7 | 1 396,3 | 1 558,6 |
| | service de la dette | 362,7 | 105,6 | 88,5 | 112,7 | 181,0 | 191,4 | 300,6 |

Source : BIRD - Tableaux des dettes mondiales, Vol.II, octobre 1980.

Tableau 1 : Estimations du déficit de ressources sur la base des projections de la BIRD
(en millions de dollars des Etats-Unis)

| Année | Groupe I 1/ | | Groupe II 2/ | | Groupe III 3/ | |
|---------|-------------|----------------|--------------|----------------|---------------|----------------|
| | PIB | Investissement | PIB | Investissement | PIB | Investissement |
| 1982 | 16 177 | 2 232 | 23 269 | 5 514 | 2 276 | 533 |
| 1983 | 16 873 | 2 328 | 24 805 | 5 879 | 2 438 | 570 |
| 1984 | 17 598 | 2 428 | 26 442 | 6 266 | 2 611 | 611 |
| 1985 | 18 355 | 2 532 | 28 187 | 6 680 | 2 796 | 654 |
| 1986 | 19 144 | 2 642 | 30 048 | 7 121 | 2 995 | 701 |
| 1987 | 19 968 | 2 756 | 32 031 | 7 591 | 3 208 | 750 |
| 1988 | 20 826 | 2 874 | 34 145 | 8 092 | 3 435 | 804 |
| 1989 | 21 722 | 2 998 | 36 339 | 8 627 | 3 679 | 861 |
| 1990 | 22 656 | 3 127 | 38 801 | 9 196 | 3 941 | 922 |
| 1991 | 23 630 | 3 261 | 41 362 | 9 803 | 4 220 | 987 |
| Total | | | | | | |
| 1982-91 | 196 949 | 27 178 | 315 489 | 74 769 | 31 599 | 7 393 |

1/ Pays dont le PIB par habitant en 1970 était inférieur à 265 dollars : Comores, Ethiopie, Madagascar, Malawi, Mozambique, Somalie et Tanzanie. Les projections du PIB sont basées sur le total, en 1978, de 13 670 milliards de dollars et le taux de croissance de 4,3 p. 100 par an. Le coefficient, investissement - PIB est estimé à 13,8 p. 100, le déficit extérieur à 2,5 p. 100 du PIB.

2/ Pays dont le PIB par habitant se situait en 1978 entre 265 et 520 dollars : Angola, Djibouti, Kenya, Lesotho, Ouganda, Zambie et Zimbabwe. Les projections du PIB sont basées sur le total, en 1978, de 18 020 milliards de dollars et un taux de croissance de 6,6 p. 100 par an. Le coefficient investissement - PIB est estimé à 23,7 p. 100, le déficit extérieur à 4 p. 100 du PIB

3/ Pays dont le PIB par habitant se situait en 1978 entre 521 et 1075 dollars : Botswana, Maurice, Seychelles et Swaziland. Les projections du PIB sont basées sur le total, en 1978, de 1 730 milliard de dollars et en taux de croissance de 7,1 p. 100 par an. Le coefficient investissement PIB est estimé à 23,4 p. 100, le déficit extérieur à 2,8 p. 100 du PIB.

$$\begin{aligned}
 \text{Note : Déficit extérieur total} &= (.025 \times 196\,949) + (.04 \times 315\,489) + (.023 \times 31\,599) \\
 &= 4\,924 + 12\,620 + 885 \\
 &= 18\,429
 \end{aligned}$$

Tableau 2 : Prêt total et par habitant consenti par la BIRD, la IDB, la BAD et la BAD 1/

| | 1973 | | 1974 | | 1975 | | 1976 | |
|---------|-------|--------------|-------|--------------|-------|--------------|--------|--------------|
| | Total | Par habitant | Total | Par habitant | Total | Par habitant | Total | Par habitant |
| BIRD 2/ | 345,0 | 1,27 | 708,0 | 2,55 | 970,0 | 3,41 | 1022,2 | 3,52 |
| IDB | 453,0 | 1,58 | 635,6 | 2,15 | 646,2 | 2,13 | 771,6 | 2,48 |
| BASD 3/ | 303,4 | 0,56 | 374,4 | 0,67 | 494,4 | 0,86 | 540,0 | 0,92 |
| BAD | 42,5 | 0,15 | 08,1 | 0,30 | 103,1 | 0,33 | 96,5 | 0,31 |

Source : Banque africaine de développement : Mobilisation des ressources pour la Banque africaine de développement, 1977-1986.

1/ A l'exclusion des prêts assortis de conditions favorables.

2/ Prêt accordé aux pays africains uniquement.

3/ Il faudrait noter le fait que l'Inde qui de son propre chef n'emprunte pas à la BASD, est exclue de ces estimations.

Tableau 3 : Prêt par habitant et prêt total correspondant de la Banque sous-régionale proposée

| Année | Popula- tion 1/ | 0,50 dollar | 1,00 dollar | 2,00 dollars | 2,50 dollars |
|-------|--------------------|---|---|---|---|
| | | prêt par habitant (en millions de dollars) |
| 1982 | 139,90 | 69,95 | 139,90 | 279,80 | 349,75 |
| 1983 | 143,68 | 71,84 | 143,68 | 287,36 | 359,20 |
| 1984 | 147,55 | 73,78 | 147,55 | 295,10 | 368,88 |
| 1985 | 151,54 | 75,78 | 151,54 | 303,08 | 378,86 |
| 1986 | 155,63 | 77,82 | 155,63 | 311,26 | 389,08 |
| 1987 | 159,83 | 79,92 | 159,83 | 319,66 | 397,58 |
| 1988 | 164,15 | 82,08 | 164,15 | 328,30 | 410,38 |
| 1989 | 168,58 | 84,29 | 168,58 | 337,16 | 421,45 |
| 1990 | 173,13 | 86,57 | 173,13 | 346,26 | 432,83 |
| 1991 | 177,81 | 88,91 | 177,81 | 355,62 | 444,53 |
| | 1 581,80 | 790,90 | 1 581,80 | 3 163,60 | 3 954,50 |

1/ Basée sur la population totale de la sous-région en 1978 estimée à 125,76 millions avec un taux de croissance de 2,7 p. 100 par an.

ANNEXE III

Tableau 1 : Décomposition des affectations d'investissements recommandées

| Pays | (1) Affectations totales 1/ | (2) Versées /[1/3 de 1]/ | (3) Exigibles /[2/3 de 1]/ | (4) Exigées en monnaie convertible /[1/2 de 3]/ |
|--------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|---|
| Angola | 26,88 | 8,96 | 17,92 | 4,48 |
| Botswana | 8,95 | 2,98 | 5,97 | 1,49 |
| Comores | 2,97 | 0,99 | 1,98 | 0,50 |
| Djibouti | 3,86 | 1,29 | 2,57 | 0,65 |
| Ethiopie | 36,87 | 12,29 | 24,58 | 6,15 |
| Kenya | 59,40 | 19,80 | 39,60 | 9,90 |
| Lesotho | 6,72 | 2,24 | 4,48 | 1,12 |
| Madagascar | 27,03 | 9,01 | 18,02 | 4,51 |
| Malawi | 14,63 | 4,88 | 9,75 | 2,44 |
| Maurice | 12,99 | 4,33 | 8,66 | 2,17 |
| Mozambique | 18,38 | 6,13 | 12,25 | 3,07 |
| Ouganda | 48,41 | 16,14 | 32,29 | 8,07 |
| République-Unie de Tanzanie | 45,26 | 15,09 | 30,19 | 7,55 |
| Seychelles | 2,97 | 0,99 | 1,98 | 0,50 |
| Somalie | 8,17 | 2,72 | 5,45 | 1,36 |
| Swaziland | 6,76 | 2,25 | 4,51 | 1,13 |
| Zambie | 34,45 | 11,48 | 22,97 | 5,74 |
| Zimbabwe | 43,21 | 14,40 | 28,81 | 7,20 |

1/ Correspond à la colonne 6 du tableau 5 de l'Annexe III.

Tableau 2 : Affectations sur la base des souscriptions et de la formule modifiée de la BAD

| Pays | Actions de la BAD <u>1/</u> | Selon les actions de la BAD | Selon la formule modifiée de la BAD |
|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-------------------------------------|
| Angola | 1 908 | 26,85 | 27,30 |
| Botswana | 360 | 5,06 | 7,59 |
| Comores | 200 | 2,82 | 1,02 |
| Djibouti | 200 | 2,82 | 2,00 |
| Ethiopie | 3 072 | 43,21 | 38,27 |
| Kenya | 2 782 | 39,13 | 63,04 |
| Lesotho | 318 | 4,49 | 5,14 |
| Madagascar | 1 400 | 19,71 | 27,46 |
| Malawi | 716 | 10,08 | 13,83 |
| Maurice | 1 197 | 16,97 | 12,04 |
| Mozambique | 2 000 | 28,11 | 17,95 |
| Ouganda | 1 295 | 18,20 | 50,96 |
| République-Unie de Tanzanie | 2 506 | 35,25 | 47,49 |
| Seychelles | 200 | 2,82 | 1,02 |
| Somalie | 760 | 10,69 | 6,73 |
| Swaziland | 636 | 8,94 | 5,18 |
| Zambie | 4 468 | 16,83 | 35,62 |
| Zimbabwe | 5 000 | 70,30 | 45,25 |

1/ Souscriptions au 15 juillet 1980. Non compris les souscriptions volontaires.

Tableau 3 : Evaluation modifiée de la BAD^{1/}

| Pays | Part de population de la sous-région ^{3/} | Revenu imposable | Exportations nettes (1978) | Echelle d'évaluation | Montant (en millions de dollars) |
|-----------------------------|--|------------------|----------------------------|----------------------|----------------------------------|
| Angola | 0,0535 | 1 893,4 | n.d. ^{2/} | 0,0669 | 27,30 |
| Botswana | 0,0059 | 457,3 | 338,2 | 0,0186 | 7,59 |
| Comores | 0,0031 | 69,8 | n.d. ^{2/} | 0,0025 | 1,02 |
| Djibouti | 0,0025 | 139,7 | n.d. ^{2/} | 0,0049 | 2,00 |
| Ethiopie | 0,2453 | 2 747,1 | 389,2 | 0,0938 | 38,27 |
| Kenya | 0,1201 | 4 249,9 | 1 464,2 | 0,1545 | 63,04 |
| Lesotho | 0,0101 | 356,4 | n.d. ^{2/} | 0,0126 | 5,14 |
| Madagascar | 0,0656 | 1 915,5 | 446,1 | 0,0673 | 27,46 |
| Malawi | 0,0457 | 963,8 | 226,9 | 0,0339 | |
| Maurice | 0,0073 | 745,5 | 451,7 | 0,0295 | 12,04 |
| Mozambique | 0,0787 | 1 253,0 | n.d. ^{2/} | 0,0440 | 17,95 |
| Ouganda | 0,0982 | 3 715,4 | 342,5 | 0,1249 | 50,96 |
| République-Unie de Tanzanie | 0,1334 | 3 362,4 | 619,7 | 0,1164 | 47,49 |
| Seychelles | 0,0005 | 69,9 | n.d. ^{2/} | 0,0025 | 1,02 |
| Somalie | 0,0296 | 456,1 | 140,1 | 0,0165 | 6,73 |
| Swaziland | 0,0042 | 308,7 | 242,1 | 0,0127 | 5,18 |
| Zambie | 0,0419 | 2 424,0 | 757,4 | 0,0873 | 35,62 |
| Zimbabwe | 0,0547 | 3 131,4 | n.d. ^{2/} | 0,1109 | 45,25 |

1/ Calculé à l'aide du tableau 4. de l'Annexe III et de la formule décrite dans le texte.

2/ Données non disponibles mais supposées être égales à 25 p. 100 du revenu imposable du pays.

(N.B. Les exportations nettes sont égales à 25 p. 100 du revenu imposable moyen dans les onze pays sur lesquels on dispose de données complètes).

3/ Population de la sous-région au milieu de l'année 1978.

Tableau 4 : Indicateurs de base

| Pays | PIB de 1978 aux prix du marché | Population au milieu de l'année 1978 | Exportations de biens et services en 1978 ^{2/} | Taux du service de la dette ^{3/} |
|--------------------------------|--------------------------------------|--|---|---|
| Angola | 2 000 | 6 739 | n.d. ^{4/} | n.d. |
| Botswana | 460 | 747 | 346,9 | 2,5 |
| Comores | 70 | 390 | n.d. | 10,8 |
| Djibouti | 140 | 320 | n.d. | n.d. |
| Ethiopie | 3 640 | 31 011 | 420,8 | 7,5 |
| Kenya | 4 830 | 15 187 | 1 596,7 | 8,3 |
| Lesotho | 360 | 1 279 | n.d. | 1,9 |
| Madagascar | 2 050 | 8 298 | 461,2 | 3,2 |
| Malawi | 1 010 | 5 780 | 248,6 | 8,7 |
| Maurice | 760 | 918 | 462,8 | 2,4 |
| Mozambique | 1 360 | 9 945 | n.d. | n.d. |
| Ouganda | 4 120 ^{6/} | 12 421 | 350,2 | 2,2 |
| République-Unie de Tanzanie | 3 880 | 16 871 | 669,2 ^{5/} | 7,4 |
| Seychelles | 70 | 63 | n.d. | n.d. |
| Somalie | 470 | 3 743 | 151,7 ^{5/} | 3,7 |
| Swaziland | 310 | 526 | 246,0 ^{5/} | 1,6 |
| Zambie | 2 530 | 5 295 | 956,3 | 20,8 |
| Zimbabwe | 3 320 | 6 913 | n.d. | n.d. |

^{1/} Données obtenues auprès de la BIRD : Atlas de la Banque mondiale, 1979, Washington D.C. 19.

^{2/} Données obtenues du FMI : Annuaire des balances des paiements 1979 Washington D.C. sauf pour les données sur la Somalie, le Swaziland et la Tanzanie.

^{3/} Données obtenues de la BIRD : Rapport sur le développement mondial 1980 Washington, D.C. 1980.

^{4/} n.d. : non disponible.

^{5/} Données obtenues du FMI : Statistiques financières internationales : Août 1980 Washington D.C. 1980.

^{6/} Evaluation sur la base de données obtenues à partir de différentes sources.

Tableau 5 : Affectations des investissements sur la base des souscriptions minimales
(en millions de dollars)

| Pays | Souscription minimale de 1 p. 100 | | | Souscription minimale de 1/2 p. 100 | | |
|-----------------------------|-----------------------------------|-----------------------------|------------------------|-------------------------------------|-----------------------------|------------------------|
| | Affectation uniforme (1) | Affectation imposée 1/2 (2) | Affectation totale (3) | Affectation uniforme (4) | Affectation imposée 1/2 (5) | Affectation totale (6) |
| Angola | 4,08 | 22,38 | 26,46 | 2,04 | 24,84 | 26,88 |
| Botswana | 4,08 | 6,22 | 10,30 | 2,04 | 6,91 | 8,95 |
| Comores | 4,08 | 0,83 | 4,91 | 2,04 | 0,93 | 2,97 |
| Djibouti | 4,08 | 1,64 | 5,72 | 2,04 | 1,82 | 3,86 |
| Ethiopie | 4,08 | 31,38 | 35,46 | 2,04 | 34,83 | 36,87 |
| Kenya | 4,08 | 51,69 | 55,77 | 2,04 | 57,36 | 59,40 |
| Lesotho | 4,08 | 4,22 | 8,30 | 2,04 | 4,68 | 6,72 |
| Madagascar | 4,08 | 22,52 | 26,60 | 2,04 | 24,99 | 27,03 |
| Malawi | 4,08 | 11,34 | 15,42 | 2,04 | 12,59 | 14,63 |
| Maurice | 4,08 | 9,87 | 13,95 | 2,04 | 10,95 | 12,99 |
| Mozambique | 4,08 | 14,72 | 18,80 | 2,04 | 16,34 | 18,38 |
| Ouganda | 4,08 | 41,79 | 45,87 | 2,04 | 46,37 | 48,41 |
| République-Unie de Tanzanie | 4,08 | 38,94 | 43,02 | 2,04 | 43,22 | 45,26 |
| Seychelles | 4,08 | 0,83 | 4,91 | 2,04 | 0,93 | 2,97 |
| Somalie | 4,08 | 5,52 | 9,60 | 2,04 | 6,13 | 8,17 |
| Swaziland | 4,08 | 38,94 | 43,02 | 2,04 | 43,22 | 45,26 |
| Zambie | 4,08 | 29,21 | 33,29 | 2,04 | 32,41 | 34,45 |
| Zimbabwe | 4,08 | 37,07 | 41,15 | 2,04 | 41,17 | 43,21 |

1/ Affectation totale imposée = 408 millions de dollars - (4,08 millions de dollars x 18) = 334,56 millions de dollars.

2/ Affectation totale imposée = 408 millions de dollars - (2,04 x 18) = 371,28 millions de dollars.

Tableau 6 : Echelonnement proposé des paiements en monnaies convertibles^{1/}

| Pays | 1ère année (40 p. 100 du paiement total) | 2ème année (20 p. 100 du paiement total) | 3ème année (20 p. 100 du paiement total) | 4ème année (20 p. 100 du paiement total) |
|--------------------------------|---|---|---|---|
| Angola | 1,792 | 0,896 | 0,896 | 0,896 |
| Botswana | 0,596 | 0,298 | 0,298 | 0,298 |
| Comores | 0,200 | 0,100 | 0,100 | 0,100 |
| Djibouti | 0,260 | 0,130 | 0,130 | 0,130 |
| Ethiopie | 2,460 | 1,230 | 1,230 | 1,230 |
| Kenya | 3,960 | 1,980 | 1,980 | 1,980 |
| Lesotho | 0,448 | 0,224 | 0,224 | 0,224 |
| Madagascar | 1,804 | 0,902 | 0,902 | 0,902 |
| Malawi | 0,976 | 0,488 | 0,488 | 0,488 |
| Maurice | 0,868 | 0,434 | 0,434 | 0,434 |
| Mozambique | 1,228 | 0,614 | 0,614 | 0,614 |
| Ouganda | 3,228 | 1,614 | 1,614 | 1,614 |
| République-Unie de Tanzanie | 3,020 | 1,510 | 1,510 | 1,510 |
| Seychelles | 0,200 | 0,100 | 0,100 | 0,100 |
| Somalie | 0,436 | 0,218 | 0,218 | 0,218 |
| Swaziland | 0,452 | 0,226 | 0,226 | 0,226 |
| Zambie | 2,296 | 1,148 | 1,148 | 1,148 |
| Zimbabwe | 2,880 | 1,440 | 1,440 | 1,440 |

^{1/} Les calculs sont basés sur le tableau 1 de l'Annexe III et les hypothèses faites dans le texte.

Tableau 7 : Exportations projetées de biens et services (en millions de dollars des États-Unis au taux de 1979)

| | 1982 | 1983 | 1984 | 1985 |
|--------------------------------|---------|---------|---------|----------|
| Angola | 5 767,7 | 6 963,1 | 8 394,7 | 10 104,9 |
| Botswana | 364,1 | 390,4 | 418,4 | 448,5 |
| Comores | 14,6 | 15,1 | 15,3 | 15,9 |
| Djibouti | ... | ... | ... | ... |
| Ethiopie | 455,1 | 458,3 | 461,5 | 464,7 |
| Kenya | 1 824,2 | 1 964,9 | 2 116,7 | 2 280,0 |
| Lesotho | 21,0 | 21,7 | 22,3 | 23,2 |
| Madagascar | ... | ... | ... | ... |
| Malawi | 410,6 | 443,5 | 479,0 | 518,4 |
| Maurice | 982,1 | 1 075,5 | 1 184,5 | 1 389,7 |
| Mozambique | 783,9 | 899,1 | 1 032,2 | 1 183,8 |
| Ouganda | 463,4 | 477,2 | 491,6 | 506,3 |
| République-Unie de Tanzanie | 1 072,8 | 1 113,5 | 1 155,8 | 1 199,7 |
| Seychelles | ... | ... | ... | ... |
| Somalie | 141,4 | 144,1 | 146,9 | 149,9 |
| Swaziland | 342,4 | 381,1 | 425,5 | 477,6 |
| Zambie | 1 640,6 | 1 712,1 | 1 786,9 | 1 864,6 |
| Zimbabwe | 4 572,9 | 4 994,7 | 5 474,2 | 6 017,7 |

Source : Projections des secrétariats de la CEA et de la CNUCED.

Tableau 8 : PIB aux prix du marché (en millions de dollars des Etats-Unis au taux de 1979)

| | 1982 | 1983 | 1984 | 1985 |
|--------------------------------|---------|---------|---------|---------|
| Angola | 3 643,6 | 3 848,3 | 4 076,0 | 4 328,2 |
| Botswana | 1 359,3 | 1 436,7 | 1 518,9 | 1 605,5 |
| Comores | 108,3 | 113,7 | 116,5 | 119,6 |
| Djibouti | ... | ... | ... | ... |
| Ethiopie | 5 895,2 | 6 178,2 | 6 474,6 | 6 785,4 |
| Kenya | 7 363,9 | 7 792,6 | 8 245,9 | 8 725,9 |
| Lesotho | 379,7 | 403,7 | 429,0 | 456,1 |
| Madagascar | ... | ... | ... | ... |
| Malawi | 1 386,6 | 1 482,1 | 1 584,4 | 1 693,7 |
| Mozambique | 3 481,7 | 3 769,3 | 4 095,5 | 4 472,0 |
| Ouganda | 6 528,1 | 6 841,3 | 7 169,5 | 7 513,8 |
| République-Unie de Tanzanie | 5 029,2 | 5 285,6 | 5 555,2 | 5 838,5 |
| Seychelles | ... | ... | ... | ... |
| Somalie | 1 313,5 | 1 384,2 | 1 459,0 | 1 537,8 |
| Swaziland | 380,8 | 411,7 | 445,3 | 482,1 |
| Zambie | 3 928,1 | 4 110,9 | 4 301,9 | 4 502,1 |
| Zimbabwe | 3 065,3 | 3 104,3 | 3 137,0 | 3 181,4 |

Source : Projections des secrétariats de la CEA et de la CNUCED.

Tableau 9 : Paiements présumés des exportations projetées de biens et de services en souscriptions faites en monnaies convertibles 1/

(en pourcentage)

| | 1982 | 1983 | 1984 | 1985 |
|--------------------------------|------|------|------|-------|
| Angola | 0,03 | 0,01 | 0,01 | 0,008 |
| Botswana | 0,16 | 0,08 | 0,07 | 0,06 |
| Comores | 1,37 | 0,66 | 0,65 | 0,006 |
| Djibouti | ... | ... | ... | ... |
| Ethiopie | 0,54 | 0,27 | 0,27 | 0,26 |
| Kenya | 0,22 | 0,10 | 0,09 | 0,08 |
| Lesotho | 2,13 | 1,03 | 1,00 | 0,97 |
| Madagascar | ... | ... | ... | ... |
| Malawi | 0,24 | 0,11 | 0,10 | 0,10 |
| Maurice | 0,09 | 0,04 | 0,04 | 0,04 |
| Mozambique | 0,16 | 0,07 | 0,06 | 0,06 |
| Ouganda | 0,70 | 0,34 | 0,33 | 0,28 |
| République-Unie de Tanzanie | 0,28 | 0,14 | 0,13 | 0,12 |
| Seychelles | ... | ... | ... | ... |
| Somalie | 0,31 | 0,15 | 0,15 | 0,14 |
| Swaziland | 0,13 | 0,06 | 0,05 | 0,04 |
| Zambie | 0,14 | 0,07 | 0,06 | 0,06 |
| Zimbabwe | 0,06 | 0,03 | 0,03 | 0,02 |

1/ Calculés sur la base du tableau 7 de l'Annexe III. 1982 correspond dans ce tableau à la 1ère année.

Tableau 10 : Paiements présumés des PIB projetés en souscriptions faites en monnaies convertibles 1/

(en pourcentage)

| | 1982 | 1983 | 1984 | 1985 |
|--------------------------------|------|------|------|------|
| Angola | 0,05 | 0,02 | 0,02 | 0,02 |
| Botswana | 0,04 | 0,02 | 0,02 | 0,02 |
| Comores | 0,18 | 0,09 | 0,09 | 0,08 |
| Djibouti | ... | ... | ... | ... |
| Ethiopie | 0,04 | 0,02 | 0,02 | 0,02 |
| Kenya | 0,06 | 0,03 | 0,02 | 0,02 |
| Lesotho | 0,12 | 0,06 | 0,05 | 0,04 |
| Madagascar | ... | ... | ... | ... |
| Malawi | 0,07 | 0,03 | 0,03 | 0,02 |
| Maurice | 0,07 | 0,03 | 0,03 | 0,02 |
| Mozambique | 0,03 | 0,02 | 0,01 | 0,02 |
| Ouganda | 0,05 | 0,02 | 0,02 | 0,02 |
| République-Unie de Tanzanie | 0,06 | 0,03 | 0,03 | 0,02 |
| Seychelles | ... | ... | ... | ... |
| Somalie | 0,03 | 0,02 | 0,01 | 0,02 |
| Swaziland | 0,12 | 0,05 | 0,05 | 0,04 |
| Zambie | 0,06 | 0,03 | 0,03 | 0,02 |
| Zimbabwe | 0,10 | 0,05 | 0,05 | 0,04 |

1/ Calculés sur la base du tableau 7 de l'Annexe III. 1982 correspond dans ce tableau à la 1ère année.

Tableau 11 : Paiements estimatifs des services de la dette (en milliers de dollars des Etats-Unis)

| | 1982 | 1983 | 1984 | 1985 |
|--------------------------------|---------|---------|---------|---------|
| Angola | ... | ... | ... | ... |
| Botswana | 32 038 | 32 893 | 30 079 | 14 279 |
| Comores | 1 417 | 1 504 | 2 448 | 2 173 |
| Djibouti | ... | ... | ... | ... |
| Ethiopie | 46 930 | 45 622 | 48 692 | 51 459 |
| Kenya | 241 626 | 241 104 | 239 802 | 251 179 |
| Lesotho | 6 128 | 6 296 | 3 512 | 4 482 |
| Madagascar | 48 350 | 53 289 | 53 292 | 47 058 |
| Malawi | 65 893 | 63 806 | 57 150 | 45 250 |
| Maurice | 46 756 | 53 755 | 51 668 | 44 855 |
| Mozambique | ... | ... | ... | ... |
| Ouganda | 30 792 | 26 326 | 26 007 | 23 862 |
| République-Unie de Tanzanie | 90 506 | 98 060 | 110 623 | 109 431 |
| Seychelles | ... | ... | ... | ... |
| Somalie | 40 016 | 56 767 | 55 987 | 57 193 |
| Swaziland | 20 245 | 21 991 | 21 853 | 21 816 |
| Zambie | 208 250 | 196 473 | 173 696 | 163 759 |
| Zimbabwe | ... | ... | ... | ... |

Source : BIRD : Tableaux des dettes mondiales, Vol. II, octobre 31, 1980.

Tableau 12 : Rapports des paiements estimatifs des services de la dette aux exportations projetées de biens et services 1/

(en pourcentage)

| | 1982 | 1983 | 1984 | 1985 |
|--------------------------------|------|------|------|------|
| Angola | ... | ... | ... | ... |
| Botswana | 8,8 | 8,4 | 7,2 | 3,2 |
| Comores | 9,7 | 10,0 | 16,0 | 13,7 |
| Djibouti | ... | ... | ... | ... |
| Ethiopie | 10,3 | 10,0 | 10,6 | 11,1 |
| Kenya | 13,2 | 12,3 | 11,3 | 11,0 |
| Lesotho | 29,2 | 29,0 | 15,7 | 19,3 |
| Madagascar | ... | ... | ... | ... |
| Malawi | 16,0 | 14,4 | 11,9 | 8,7 |
| Maurice | 4,8 | 5,0 | 4,4 | 3,2 |
| Mozambique | ... | ... | ... | ... |
| Ouganda | 6,6 | 5,5 | 5,3 | 4,7 |
| République-Unie de Tanzanie | 8,4 | 8,8 | 9,6 | 9,1 |
| Seychelles | ... | ... | ... | ... |
| Somalie | 28,3 | 39,4 | 38,1 | 38,2 |
| Swaziland | 5,9 | 5,8 | 5,1 | 4,6 |
| Zambie | 12,7 | 11,5 | 9,7 | 8,8 |
| Zimbabwe | ... | ... | ... | ... |

1/ Calculés sur la base des tableaux 5 et 11 de l'annexe III.

Tableau 1

BANQUE DE L'AFRIQUE DE L'EST ET DE L'AFRIQUE AUSTRALE POUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT
PREVISIONS DES BENEFICES ET DES PERTES
(EN MILLIONS DE DOLLARS DES ETATS-UNIS)

| Année | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
|---|-------|-------|--------------------|-------|-------|
| Revenu des prêts à l'intérêt | - | 0,75 | 3,90 | 9,90 | 17,70 |
| Revenu des investissements à court terme | 2,50 | 5,25 | 2,75 | 6,50 | 7,50 |
| Autre revenu | - | 0,25 | 0,50 | 0,75 | 0,90 |
| Revenu total | 2,50 | 6,25 | 7,15 | 17,15 | 26,10 |
| <u>Dépenses</u> | | | | | |
| Coût des opérations de financement | - | - | 0,90 | 2,25 | 4,05 |
| Dépenses administratives et des services | 1,50 | 3,00 | 4,80 | 6,30 | 7,20 |
| Amortissement | 0,09 | 0,15 | 0,25 | 0,33 | 0,40 |
| Moins les droits de gestion du fonds affecté au commerce | 1,59 | 3,15 | 5,95 | 8,88 | 11,65 |
| Dépenses totales | 1,59 | 3,16 | 4,75 | 6,78 | 9,25 |
| Bénéfice net | 0,91 | 3,09 | 2,40 ^{1/} | 10,37 | 16,85 |
| Bénéfice net cumutatif | 0,91 | 4,00 | 6,40 | 16,77 | 33,62 |
| Rémunération du capital libéré entièrement | 1,69% | 3,81% | 1,5% | 4,85% | 7,02% |

1) 70 millions de dollars des ressources ordinaires, affectés au fonds affecté au commerce, ce qui explique la diminution de bénéfice net.

Tableau 2

BANQUE DE L'AFRIQUE DE L'EST ET DE L'AFRIQUE AUSTRALE POUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT

BILAN PREVU

(EN MILLIONS DE DOLLARS DES ETATS-UNIS)

| Année | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
|--------------------------------------|--------------|--------------|---------------|---------------|---------------|
| Disponibilité nette à court terme | 54,38 | 71,59 | 52,47 | 76,63 | 79,34 |
| Prêts | - | 12,50 | 52,50 | 112,50 | 182,50 |
| Fonds affecté au commerce | | | 70,00 | 70,00 | 70,00 |
| Avoirs fixes | 0,53 | 0,91 | 1,43 | 1,64 | 1,78 |
| Total | 54,91 | 85,00 | 185,40 | 260,77 | 333,62 |
| Financé par le capital- actions | 54,00 | 81,00 | 160,00 | 214,00 | 240,00 |
| Bénéfices non distribués | 0,91 | 4,00 | 6,40 | 16,77 | 33,62 |
| Emprunts à long terme | - | - | 20,00 | 30,00 | 60,00 |
| Total | 54,91 | 85,90 | 185,40 | 260,77 | 333,62 |
| Rapport passif/actif | - | - | 0,12 | 0,13 | 0,22 |
| Engagements non déboursés | - | 37,5 | 57,5 | 67,5 | 77,5 |

Tableau 3

BANQUE DE L'AFRIQUE DE L'EST ET DE L'AFRIQUE AUSTRALE POUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT
 SOURCES ET IMPUTATIONS DE FONDS PREVUES
 (EN MILLIONS DE DOLLARS DES ETATS-UNIS)

| Année | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 1-5 | % |
|--|-------|-------|--------|-------|-------|--------|-----|
| <u>Sources de fonds</u> | | | | | | | |
| Fonds provenant des opérations | 1,00 | 3,25 | 2,65 | 10,70 | 17,25 | 34,85 | 10 |
| Entrées des contributions au titre du capital social | 54,00 | 27,00 | 79,00 | 54,00 | 26,00 | 240,00 | 72 |
| Emprunts à long terme | - | - | 20,00 | 10,00 | 30,00 | 60,00 | 18 |
| Montant total | 55,00 | 30,25 | 101,65 | 74,70 | 73,25 | 334,85 | 100 |
| <u>Imputation de fonds</u> | | | | | | | |
| Prêts versés | - | 12,50 | 40,00 | 60,00 | 70,00 | 182,50 | 54 |
| Fonds affecté au commerce | - | - | 70,00 | - | - | 70,00 | 21 |
| Avoirs fixes | 0,62 | 0,54 | 0,77 | 0,54 | 0,54 | 3,01 | 1 |
| Fluctuations de capital de roulement | 54,38 | 17,21 | (9,12) | 14,16 | 2,71 | 79,34 | 24 |
| Total des imputations de fonds | 55,00 | 30,25 | 101,65 | 74,70 | 73,25 | 334,85 | 100 |

Tableau 4

BANQUE DE L'AFRIQUE DE L'EST ET DE L'AFRIQUE AUSTRALE POUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT
PREVISIONS DES BENEFICES ET DES PERTES
(EN MILLIONS DE DOLLARS DES ETATS-UNIS)

| Année | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
|---|-------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Revenu | | | | | |
| Prêts à intérêt | 5,17 | 7,42 | 12,48 | 19,65 | 28,16 |
| Investissement à court terme | 1,50 | 5,50 | 3,50 | 7,00 | 10,00 |
| Autre revenu | 0,65 | 0,75 | 1,25 | 1,60 | 1,95 |
| Revenu total | <u>7,32</u> | <u>13,67</u> | <u>17,23</u> | <u>28,25</u> | <u>40,11</u> |
| Dépenses | | | | | |
| Coût des opérations de financement | 1,97 | 1,84 | 3,34 | 6,82 | 9,85 |
| Dépenses administratives et des services | 2,40 | 3,60 | 5,40 | 6,90 | 7,80 |
| Moins valeur | 0,53 | 0,57 | 0,59 | 0,61 | 0,62 |
| Amortissement des pertes éventuelles sur les prêts | 0,40 | 0,35 | 0,31 | 0,27 | 0,23 |
| Moins les droits de gestion du fonds affecté au commerce | <u>5,30</u> | <u>6,36</u> | <u>9,64</u> | <u>14,60</u> | <u>18,50</u> |
| Dépenses totales | <u>5,30</u> | <u>6,36</u> | <u>8,44</u> | <u>12,50</u> | <u>16,10</u> |
| Bénéfice net | 2,02 | 7,31 | 8,79 | 15,75 | 24,01 |
| Bénéfice net cumulatif | 2,02 | 9,33 | 18,12 | 33,87 | 57,88 |
| Rémunération du capital entièrement libéré | 3,54% | 5,37% | 4,63 | 6,50% | 9% |

Tableau 5

BANQUE DE L'AFRIQUE DE L'EST ET DE L'AFRIQUE AUSTRALE POUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT

PREVISION DE BILAN

(EN MILLIONS DE DOLLARS DES ETATS-UNIS)

| Année | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
|-------------------------------------|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Disponibilités nettes à court terme | 33,32 | 86,87 | 63,73 | 94,60 | 116,04 |
| Prêts (nets) | 49,42 | 80,07 | 133,01 | 198,99 | 274,26 |
| Investissements en actions | 2,15 | 2,15 | 2,15 | 2,15 | 2,15 |
| Fonds affecté au commerce | | | 70,00 | 70,00 | 70,00 |
| Avoirs fixes (nets) | 9,15 | 8,83 | 9,39 | 7,98 | 7,48 |
| Total | 94,04 | 177,92 | 277,28 | 373,72 | 469,93 |
| <u>Financé par</u> | | | | | |
| Capital-actions | 57,00 | 136,00 | 189,00 | 242,00 | 266,50 |
| Bénéfices non distribués | 2,02 | 9,33 | 18,12 | 33,87 | 57,88 |
| | 59,02 | 145,33 | 207,12 | 275,87 | 324,38 |
| Emprunts à long terme | 35,02 | 32,59 | 70,16 | 97,85 | 145,55 |
| Total | 94,04 | 177,92 | 277,28 | 373,72 | 469,93 |
| Passif/actif | 0,59 | 0,22 | 0,34 | 0,36 | 0,45 |
| Engagements non déboursés | 30,00 | 55,00 | 67,50 | 77,50 | 87,50 |

Tableau 6

BANQUE DE L'AFRIQUE DE L'EST ET DE L'AFRIQUE AUSTRALE POUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT
 SOURCES ET IMPUTATIONS DE FONDS PREVUES
 (EN MILLIONS DE DOLLARS DES ETATS-UNIS)

| Année | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 1 - 5 | % |
|--|--------------|--------------|----------------|---------------|---------------|---------------|------------|
| <u>Sources de fonds</u> | | | | | | | |
| Fonds engendrés par les opérations | 2,95 | 8,23 | 9,69 | 16,63 | 24,86 | 62,36 | 13 |
| Contributions au titre du capital social | 57,00 | 79,00 | 53,00 | 53,00 | 24,50 | 266,50 | 57 |
| Remboursements des prêts | 3,50 | 4,00 | 4,25 | 3,75 | 4,50 | 20,00 | 4 |
| Nouveaux emprunts à long terme | - | - | 40,00 | 30,00 | 50,00 | 120,00 | 26 |
| Montant total | <u>63,45</u> | <u>91,23</u> | <u>106,94</u> | <u>103,38</u> | <u>103,86</u> | <u>468,86</u> | <u>100</u> |
| <u>Imputations de fonds</u> | | | | | | | |
| Versements des prêts | 10,00 | 35,00 | 57,50 | 70,00 | 80,00 | 252,50 | 54 |
| Remboursement des emprunts | 2,43 | 2,43 | 2,43 | 2,31 | 2,30 | 11,90 | 3 |
| Fonds affecté au commerce | | | 70,00 | | | 70,00 | 15 |
| Augmentation des avoirs fixes | 0,10 | 0,25 | 0,15 | 0,20 | 0,12 | 0,82 | |
| Fluctuations du capital de roulement | <u>50,92</u> | <u>53,55</u> | <u>(23,14)</u> | <u>30,87</u> | <u>21,44</u> | <u>133,64</u> | <u>28</u> |
| Total des imputations de fonds | <u>63,45</u> | <u>91,23</u> | <u>106,94</u> | <u>103,38</u> | <u>103,86</u> | <u>468,86</u> | <u>100</u> |

Tableau 7

BANQUE DE L'AFRIQUE DE L'EST ET DE L'AFRIQUE AUSTRALE POUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT
 PLANIFICATION DE LA MAIN-D'OEUVRE (CADRES SEULEMENT)
 (TRANSFORMATION DE LA BEAD)

| Année | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Président | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Vice-Président | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Directeurs | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 |
| Directeurs régionaux | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 |
| Trésorier | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Chef comptable | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Directeur, services généraux | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Directeur, personnel et formation | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Directeur, évaluation des projets | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Directeur de la supervision de l'exécution des projets | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Directeur, recherche | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Directeur, financement des échanges commerciaux | | | 1 | 1 | 1 |
| Vérificateur des comptes (contrôle interne) | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Analystes des finances | 6 | 6 | 8 | 10 | 12 |
| Economistes | 6 | 6 | 8 | 10 | 12 |
| Ingénieurs de l'organisation | 3 | 3 | 4 | 5 | 6 |
| Spécialistes en matière de financement des échanges commerciaux | - | - | 1 | 2 | 2 |
| Bibliothécaire | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Autres agents | 10 | 17 | 25 | 34 | 44 |
| Total | 43 | 50 | 65 | 80 | 95 |

Tableau 8

| Année | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Président | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Vice-président | | | 1 | 1 | 1 |
| Directeurs | 3 | 4 | 4 | 4 | 4 |
| Directeurs de zones | - | 3 | 3 | 3 | 3 |
| Trésorier | - | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Chef comptable | - | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Vérificateur des comptes (contrôle interne) | - | - | 1 | 1 | 1 |
| Directeur, services généraux | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Directeur, personnel et formation | | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Directeur, évaluation des projets | | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Directeur, recherche | - | - | 1 | 1 | 1 |
| Directeur, supervision de l'exécution des projets | - | - | 1 | 1 | 1 |
| Directeur, financement des échanges commerciaux | - | - | 1 | 1 | 1 |
| Analyste de finances | 2 | 3 | 5 | 7 | 9 |
| Economistes | 2 | 3 | 5 | 7 | 9 |
| Ingénieurs (organisation) | 1 | 1 | 2 | 3 | 4 |
| Spécialistes (en matière de financement des échanges commerciaux) | - | - | 1 | 2 | 2 |
| Bibliothécaire | - | - | 1 | 1 | 1 |
| Administrateurs auxiliaires | 5 | 11 | 18 | 28 | 40 |
| Total | 15 | 31 | 50 | 66 | 83 |

Annexe V

ORGANIGRAMME DE LA BANQUE PROPOSEE

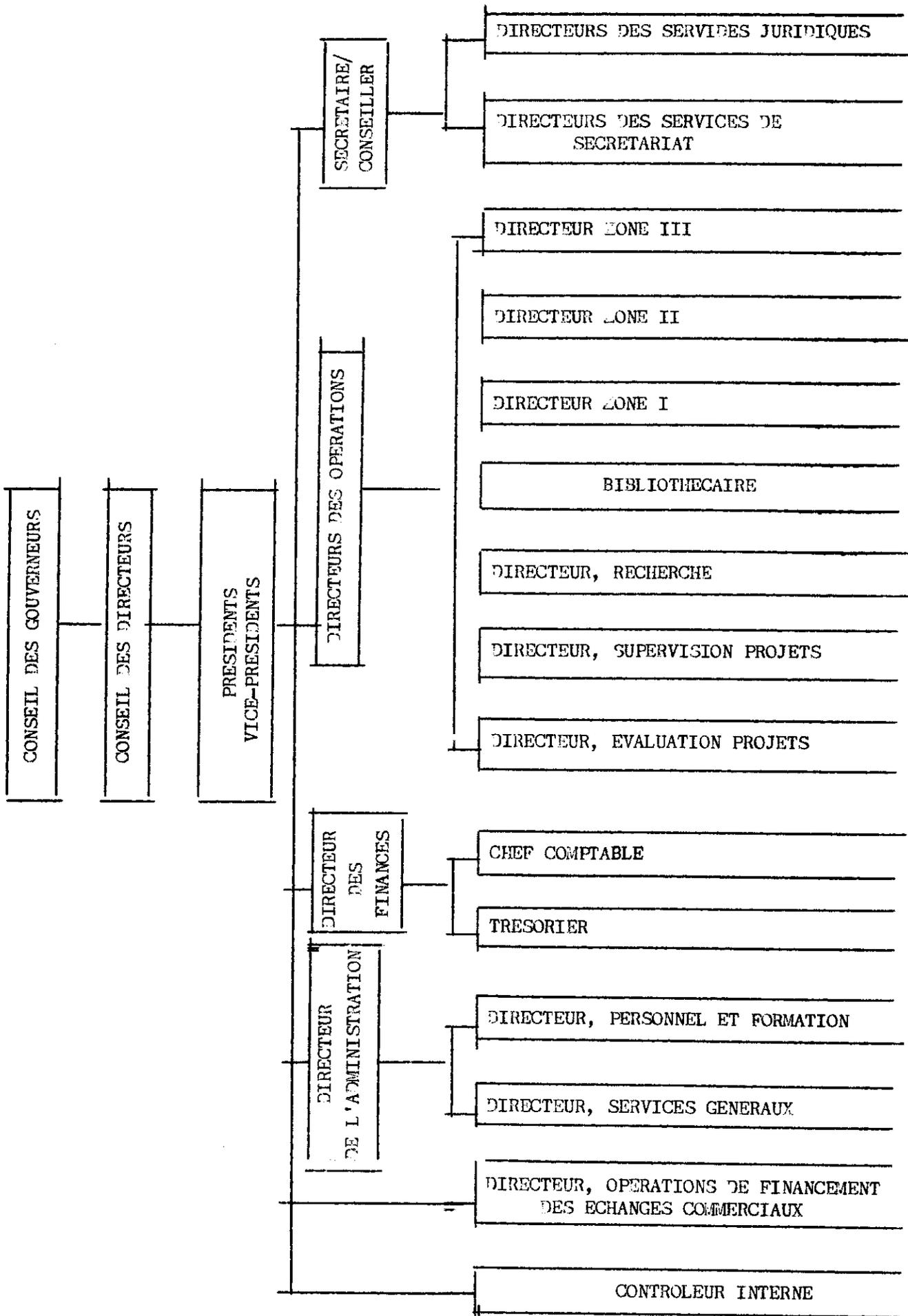


Tableau 1

b) PROJETS EN ATTENTE AU 31 JUILLET 1981

| Activité économique | Nouveau pro- jet/Projet d'extension | Coût total du projet (en milliers de dollars) | Montant ^{a/} deman- dé à la BARR des EU |
|--|---|---|--|
| <u>Tanzanie</u> | | | |
| 1. Production de carreaux de ciment décorés | Nouveau | 950 | 450 |
| 2. Mise en bouteilles de boissons sans alcool | " | 4 875 | 1 925 |
| 3. Production de méthanol liquide | " | 750 | 450 |
| 4. Moulage de lingots | Extension | 43 190 | 3 475 |
| 5. Savonnerie | Nouveau | 7 000 | 700 |
| 6. Manufacture de papier hygiénique | " | 840 | 465 |
| 7. Récipients en verre | " | 54 135 | 2 500 |
| 8. Manufacture de sel séché à vide | Extension | 8 750 | 2 500 |
| 9. Production de produits fourragers | Nouveau | 490 | 290 |
| 10. Fabrication de blocs de pierre | " | 1 565 | 750 |
| 11. Scierie | " | 565 | 215 |
| 12. Fabrique de moustiquaires | " | 1 000 | 475 |
| 13. Production de margarine à base d'arachides | " | 940 | 315 |
| | | 125 040 | 14 510 |

a/ Tous les montants demandés sont en devises, sauf pour le point 3.

Kenya

| | | | |
|--|-----------|---------|--------|
| 1. Verrerie | Nouveau | 3 750 | 1 050 |
| 2. Brasserie et produits connexes | " | 16 250 | 1 875 |
| 3. Production d'éthanol et d'alcool énergétique | " | 66 250 | 1 250 |
| 4. Manufacture de céramique (à usage ménager et industriel) | " | 22 875 | 1 250 |
| 5. Fabrique de rouleaux d'acier à froid | " | 33 750 | 2 500 |
| 6. Estampage et emboutissage de pièces métalliques | " | 12 200 | 1 250 |
| 7. Fabrique de pièces détachées | Extension | 1 375 | 875 |
| 8. Fabrique de récipients en verre | Nouveau | 24 000 | 1 250 |
| 9. Fabrique de récipients de liquides en feuilles d'aluminium | " | 37 500 | 1 125 |
| 10. Fabrique de carreaux de céramique | " | 7 950 | 1 250 |
| Total | | 225 900 | 13 875 |

Ouganda

| | | | |
|--|----------------|---------------|---------------|
| 1. Fonderie d'acier | Extension | 7 940 | 2 500 |
| 2. Cimenterie | Modernisation/ | | |
| | Extension | 9 375 | 2 500 |
| 3. Fabrique de bois contre-plaqué | " | 7 875 | 3 125 |
| 4. Usine de traitement des ananas | Nouveau | 2 250 | 1 875 |
| 5. Tuyaux galvanisés | Extension | | |
| | Modernisation | 8 750 | 1 875 |
| 6. Fils métalliques galvanisés | Extension | 940 | 690 |
| 7. Draperie | Extension/ | | |
| | Modernisation | 3 750 | 1 250 |
| 8. Traitement de denrées alimentaires (poisson) | Nouveau | 2 500 | 1 250 |
| 9. Production d'alcool à partir de la mélasse | " | 5 875 | 1 250 |
| 10. Fabriques de pneus et de tubes pour cycles | Modernisation | 2 875 | 1 500 |
| 11. Raffinerie de sucre | Remise en état | - | 2 500 |
| Total | | 52 130 | 20 315 |

Etats membresNombre de Projets

| | | | |
|-----------------------------|-----------|----------------|---------------|
| Republique-Unie de Tanzanie | 10 | 125 040 | 14 510 |
| Kenya | 13 | 225 900 | 13 875 |
| Ouganda | 11 | 50 130 | 20 315 |
| Total | 34 | 403 070 | 48 700 |

Tableau 1

BANQUE DE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE DE L'EST
BILAN AU 31 MARS 1981

(en milliers de dollars
des Etats-Unis)

DISPONIBILITES A COURT TERME

| | |
|-----------------------------------|--------------|
| Actif et solde en banque | 4 588 |
| Débiteurs divers | 1 164 |
| Revenu cumulé (net) | 3 778 |
| Emprunts sujets à appel et dépôts | <u>2 446</u> |
| | 11 976 |

MOINS : PASSIF EXIGIBLE

| | |
|--|-------|
| Créditeurs divers et dépenses cumulées | 3 224 |
|--|-------|

DISPONIBILITES NETTES A COURT TERME

8 752

PRETS (NETS)

38 924

INVESTISSEMENTS AU TITRE DU CAPITAL SOCIAL

2 154

AVOIRS FIXES

2 932

AUTRES VALEURS

98
52 860
=====

Financé par :

| | |
|-----------------|--------|
| CAPITAL-ACTIONS | 16 614 |
|-----------------|--------|

| | |
|--------------------------------------|-------|
| RESERVES ET BENEFICES NON DISTRIBUES | 5 425 |
|--------------------------------------|-------|

| | |
|------------------------|--------|
| FONDS DES ACTIONNAIRES | 22 039 |
|------------------------|--------|

| | |
|----------------------------|-------|
| FONDS D'AFFECTION SPECIALE | 2 320 |
|----------------------------|-------|

| | |
|------------------------------|---------------|
| PRETS A MOYEN ET LONG TERMES | <u>28 501</u> |
|------------------------------|---------------|

52 860
=====

NOTES SUR LE BILAN AU 31 MARS 1981

Principales pratiques comptables

La comptabilité est préparée sur la base des coûts effectifs. Les pratiques comptables les plus importantes sont résumées ci-après :

a) Les comptes sont établis en shillings ougandais. Pour le bilan, les shillings ougandais sont convertis en dollars des Etats-Unis au taux de 8 shillings = 1 dollar.

b) L'amortissement est calculé de manière directe. Les taux annuels utilisés à cette fin sont :

| | |
|------------------------------------|-----------|
| Location de terrain et d'immeubles | 5 p.100 |
| Véhicules automobiles | 25 p. 100 |
| Usine de distribution d'eau | 5 p. 100 |
| Autres | 12 p. 100 |

Les immeubles en construction n'entrent pas en ligne de compte.

c) Portefeuille de prêt

Une provision adéquate a été faite en prévision de la moins-value du portefeuille. Le portefeuille est donné après déduction de la prévision pour moins-value éventuelle dues aux pertes sur les prêts (celle-ci s'élevait à 2,83 millions de dollars des Etats-Unis, au 31/3/80).

d) Revenu cumulé

Une provision adéquate a été faite en vue des intérêts douteux. Le revenu cumulé figurant dans la comptabilité a été établi après déduction de 1,82 million de dollars des Etats-Unis au titre des revenus douteux.

e) Foreign currencies (Devises)

L'actif et le passif exprimés en devises sont convertis à des taux approchant ceux en vigueur au 31 mars 1981. Les profits et pertes découlant des fluctuations du change à l'époque sont portés sur le compte des réserves d'ajustement du change. Les bénéfices et pertes au change découlant des opérations financières ordinaires sont crédités ou débités au fur et à mesure aux comptes de profits et pertes.

Tableau 2

BANQUE DE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE DE L'EST

BILAN COMPARE 1976-1981

(en milliers de dollars des Etats-Unis)

| | 1981 | 1980 | 1979 | 1978 | 1977 | 1976 |
|---|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| | 31 MARS | 31 DEC. |
| A. Disponibilités à court terme | | | | | | |
| Actif et solde en banque | 4 583 | 2 954 | 2 141 | 862 | 1 276 | 3 071 |
| Débiteurs divers | 1 164 | 1 056 | 774 | 952 | 743 | 465 |
| Revenu cumulé (net) | 3 778 | 2 774 | 2 729 | 2 709 | 1 763 | 2 160 |
| Emprunts sujets à appel et dépôts | 2 446 | 2 455 | 822 | 1 156 | 2 137 | 2 199 |
| Total partiel | 11 976 | 9 239 | 6 466 | 5 679 | 5 919 | 7 895 |
| B. Passif exigible | | | | | | |
| Créditeurs divers et dépenses cumulées | 3 224 | 1 093 | 930 | 705 | 937 | 1 562 |
| Autres emprunts à court terme | - | - | - | - | 994 | 250 |
| Total partiel | 3 224 | 1 093 | 930 | 705 | 1 931 | 1 812 |
| C. Capital de roulement net | 3 752 | 8 146 | 5 536 | 4 974 | 3 988 | 6 083 |
| D. Prêts (nets) | 38 924 | 38 940 | 38 744 | 36 078 | 31 221 | 29 681 |
| E. Investissements dans d'autres sociétés (capital social) | 2 154 | 2 154 | 1 915 | 1 903 | 1 903 | 977 |
| F. Avoirs fixes (nets) | 2 932 | 2 945 | 3 040 | 3 159 | 3 057 | 3 042 |
| G. Autres valeurs | 98 | 112 | 98 | 56 | 97 | 31 |
| Total | 52 860 | 52 297 | 49 333 | 46 170 | 40 266 | 39 814 |

Tableau 2 (suite)

BANQUE DE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE DE L'EST

BILAN COMPARE 1976-1981

(en milliers de dollars des Etats-Unis)

| | 1981 | 1980 | 1979 | 1978 | 1977 | 1976 |
|---|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| | 31 MARS | 31 DEC. |
| <u>Financé par :</u> | | | | | | |
| H. Capital-actions | 16 614 | 16 614 | 16 614 | 16 614 | 16 614 | 16 614 |
| I. Réserves et bénéfices non distribués | 5 425 | 5 097 | 4 977 | 4 497 | 3 556 | 3 470 |
| Fonds des actionnaires | 22 039 | 21 711 | 21 591 | 21 111 | 20 170 | 20 084 |
| J. Fonds d'affectation spéciale | 2 320 | 2 209 | 1 851 | 1 390 | 1 008 | 718 |
| K. Prêts à moyen et long termes | 28 501 | 28 377 | 25 891 | 23 669 | 19 088 | 19 012 |
| | 52 860 | 52 297 | 49 333 | 46 170 | 40 266 | 39 814 |

Taux de change : 1 dollar des Etats-Unis = 8 shillings ougandais.

Tableau 4

BANQUE DE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE DE L'EST
 RECAPITULATION DES ACTIVITES FINANCIERES 1972-1981

(en milliers de dollars des Etats-Unis)

| | 1972 | 1973 | 1974 | 1975 | 1976 | 1977 | 1978 | 1979 | 1980 | 1981 ^{a/} |
|-----------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|---------|--------|--------|--------|--------------------|
| prêts approuvés | 13 | 6 | 11 | 7 | 9 | 11 | 10 | 1 | 6 | 4 ^{b/} |
| total | 9 883 | 3 934 | 7 084 | 9 062 | 8 994 | 10 363 | 5 338 | 1 125 | 1 610 | 2 726 |
| engagements | 9 | 6 | 4 | 12 | 6 | 9 | 7 | 4 | 6 | 4 ^{b/} |
| total | 4 736 | 5 313 | 2 509 | 13 978 | 5 857 | 7 625 | 7 200 | 1 625 | 2 553 | 2 726 |
| décaissements | 11 | 10 | 7 | 11 | 13 | 18 | 13 | 6 | 12 | 8 ^{b/} |
| total | 3 057 | 5 256 | 4 893 | 7 479 | 9 030 | 5 378 | 7 134 | 1 820 | 3 903 | 1 962 |
| placements en actions | - | 1 | - | 2 | 2 | 2 | 1 | - | - | - |
| placements approuvés | - | 375 | - | 150 | 313 | 50 | 250 | - | - | - |
| total | - | 1 | - | 2 | - | 2 | 1 | - | - | - |
| engagements | - | 375 | - | 150 | - | 50 | 250 | - | - | - |
| total | 1 | 1 | - | 2 | - | 3 | - | - | - | - |
| décaissements | 150 | 375 | - | 150 | - | 238 | - | - | - | - |
| total | 1 446 | 1 771 | 2 020 | 2 415 | 3 090 | 3 547 | 4 056 | 4 792 | 4 817 | 1 299 |
| capital versé | 285 | 495 | 834 | 274 | 427 | (177) | 1 040 | 878 | 467 | 439 |
| total | 16 022 | 16 235 | 16 572 | 16 614 | 15 614 | 16 614 | 16 614 | 16 614 | 16 614 | 16 614 |
| proportion du capital versé | 1,78% | 3,05% | 5,03% | 1,65% | 2,57% | (1,07%) | 6,26% | 5,28% | 2,81% | 10,57% |
| et bénéfices non | 2 576 | 2 572 | 2 881 | 3 667 | 3 470 | 3 556 | 4 497 | 4 977 | 5 097 | 5 425 |
| total | - | - | 305 | 391 | 718 | 1 008 | 1 390 | 1 851 | 2 209 | 2 320 |
| allocation spéciale | 2 837 | 3 627 | 4 562 | 9 832 | 17 790 | 18 189 | 23 096 | 25 891 | 28 377 | 28 501 |
| total | 0,15 | 0,19 | 0,23 | 0,48 | 0,89 | 0,90 | 1,09 | 1,20 | 1,31 | 1,29 |

1 dollar des Etats-Unis = 8 shillings ougandais.

^{a/} Premier trimestre 1981.

^{b/} Jusqu'au 31 juillet 1981.